



DOCUMENT DE
REFERENCE 2016
INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL 2016



THRUSTMASTER®





DOCUMENT DE REFERENCE 2016 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 82 à 107 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28/04/2016 sous le numéro D.16-0421 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 78 à 103 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29/04/2015 sous le numéro D.15-0433.

SOMMAIRE

➤	RAPPORT DE GESTION 2016	5
1	ACTIVITE ET RESULTAT	5
2	FILIALES ET PARTICIPATIONS	21
3	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	22
4	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	22
5	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	22
6	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR	22
7	PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT	23
8	FACTEURS DE RISQUES.....	27
9	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL	31
10	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	39
11	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	48
12	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE.....	57
13	CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	57
14	DOCUMENTS ET RAPPORTS ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	58
➤	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016	74
1	BILAN CONSOLIDE	74
2	ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	75
3	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	76
4	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	77
5	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	78
6	EVENEMENTS POST CLOTURE	98
7	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....	98
8	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX	98
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	99
➤	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016.....	101
1	BILAN SOCIAL.....	101
2	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	102
3	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	102
4	TABLEAU DE FINANCEMENT.....	103
5	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	103
6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	122

➤	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE.....	124
1	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	124
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	124
➤	INFORMATIONS SUR LES MARCHES ET LES TENDANCES.....	126
1	INFORMATIONS SUR LES MARCHES	126
2	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	132
➤	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 24 MAI 2017	133
1	ORDRE DU JOUR	133
2	TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION	134
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	142
4	INFORMATION SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT DE MANDAT OU LA NOMINATION EST PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE	146
5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	147
6	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.....	150
➤	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	153
1	HISTORIQUE DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION.....	153
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.....	155
3	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION.....	158
4	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	159
5	RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION.....	160
6	TABLE DE CONCORDANCE – DOCUMENT DE REFERENCE.....	161
7	TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	163
8	TABLE DE CONCORDANCE – INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	164
9	CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS	166
10	GLOSSAIRE	167

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et pour vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice.

Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

1 ACTIVITE ET RESULTAT



Coté en Bourse depuis 1998 et actif dans ce secteur depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est un acteur incontournable du marché des loisirs interactifs avec ses deux marques, Hercules et Thrustmaster. Spécialisé dans la conception et la commercialisation de périphériques numériques et d'accessoires pour PC et consoles de jeux, le Groupe articule ses activités autour de ses deux marques phares : d'une part, **Hercules** pour le segment des matériels et périphériques numériques (haut-parleurs sans fil pour Smartphones et tablettes, platines de mixage pour Disc-Jockeys amateurs et semi-professionnels, casques DJ audio, enceintes multimédias...), et d'autre part, **Thrustmaster** pour les accessoires de jeux pour PC et consoles pour joueurs expérimentés et occasionnels (volants, joysticks, casques Gaming).

Implanté dans onze pays (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Espagne, Pays-Bas, Italie, Belgique, Chine - Hong-Kong - et Roumanie), le Groupe adapte en permanence sa politique marketing et commerciale pour développer de nouveaux marchés géographiques porteurs, tout particulièrement sur la zone Asie/Pacifique, distribuant désormais ses produits dans plus de quatre-vingt-cinq pays à travers le monde. Le Groupe se renforce également au Brésil et en Russie où il renoue avec la croissance, et est déterminé à poursuivre son développement international.

Doté de quatre entités de Recherche et Développement basées en France, au Canada, en Roumanie et en Chine, le Groupe conçoit des produits à la pointe de la technologie. A travers ses gammes de contrôleurs DJ et de haut-parleurs sans fil, Hercules est un acteur reconnu pour ses innovations sur le marché du matériel de loisir musical avec pour ambition de devenir incontournable sur ce marché à fort potentiel. Thrustmaster, pour sa part, consolide sa politique de partenariats forts avec les fabricants de consoles et une Recherche et Développement de pointe qui lui a permis de lancer les premiers volants sur les consoles PlayStation®4 et Xbox One®, et le premier joystick officiel sur la console PlayStation4. Grâce à ses nombreux accords de licences (Sony®, Microsoft®, Ferrari®, Gran Turismo®, US Air Force...), le Groupe a pour ambition d'accroître son positionnement sur le marché des accessoires de jeux et de bénéficier à plein de la nouvelle dynamique apportée par le marché du « eSport » et de la réalité virtuelle.

La stratégie du Groupe s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Répondre par l'innovation, la créativité et l'expertise technologique aux besoins d'interaction des joueurs. Ils sont de plus en plus en quête de réalisme et d'immersion dans le jeu que les accessoires haut de gamme peuvent leur offrir.
- Accroître ses parts de marché à travers le monde et développer sa notoriété avec des produits de qualité.
- Concentrer son positionnement et ses efforts sur les marchés à très fort potentiel comme les haut-parleurs sans fil, les casques audio pour les joueurs connectés ainsi que le DJing.
- Combiner progrès technologique et innovation pour être toujours à la pointe des tendances et devancer les « besoins ».

- Permettre aux DJs un parcours depuis l'initiation jusqu'au mix professionnel. Les contrôleurs et logiciels adaptés favorisent un apprentissage performant qui peut mener à une activité DJ.
- Pénétrer les marchés Grand Public des haut-parleurs sans fil WAE et des casques Gaming Thrustmaster.

1.1 Hercules : Un acteur reconnu sur le marché du loisir musical



Créé en 1982 aux Etats-Unis et racheté en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules a marqué l'histoire des cartes graphiques en étant le pionnier mondial dans ce domaine par la création notamment de plusieurs standards. Depuis plus de quinze ans, Hercules innove et développe des solutions audio numériques. Depuis sa première carte son à ses toutes dernières platines de mixage, la marque a acquis une expertise et un savoir-faire largement reconnus et récompensés par de nombreux prix de l'innovation. Hercules est un acteur reconnu pour ses innovations sur le marché du matériel de loisir musical et propose des équipements d'avant-garde, reconnus pour leur précision et leur qualité sonore.



Guillemot Corporation possède une salle anéchoïque de niveau professionnel pour la mise au point de sa gamme de haut-parleurs multimédias, haut-parleurs DJ et la gamme d'enceintes avec technologie sans fil Bluetooth®. Cette salle, dite « chambre sourde », est recouverte de dièdres en matériaux poreux sur toutes ses parois pour mesurer les ondes acoustiques sans qu'il y ait de perturbations liées à la réflexion et donc recréer des conditions dites « de champs libres ».



L'ambition de la marque est de devenir un acteur incontournable sur ce marché à fort potentiel. Sa stratégie à long terme vise à attirer de nouveaux utilisateurs de ses produits grâce à des positionnements différenciés sur des usages clés.

Le Groupe investit en Recherche et Développement pour offrir aux consommateurs des solutions inédites.

1.1.1 La gamme DJ

Devenue un « best-seller » auprès des DJs numériques amateurs ou mobiles, la marque Hercules est un acteur de notoriété mondiale sur le marché des contrôleurs de mixage portables Grand Public pour débiter dans le mix et renforce sa gamme pour les DJs avancés. Hercules compte parmi les principaux fabricants de contrôleurs DJ portables pour ordinateur et rassemble aujourd'hui des communautés de DJs, des débutants aux plus experts, autour de l'expérience DJ Hercules.



Logiciel de DJ Hercules DJUCED

Au dernier salon de musique Namm Show à Anaheim (Californie, Etats-Unis), Hercules a dévoilé la nouvelle version de son logiciel de DJ DJUCED, qui, dans l'ensemble de ses versions, a été livré à plus de cinq cents mille exemplaires avec les contrôleurs de la marque.

DJCONTROL INSTINCT P8



Le nouveau contrôleur **DJControl Instinct P8**, sorti en octobre 2016, permet d'apporter avec ses huit pads, une première expérience du « remix » aux DJs débutants. Il s'agit d'une version sur-boostée du « best-seller » de la marque, le contrôleur DJControl Instinct. Les bases du succès sont toujours présentes mais fort de la connaissance et de l'écoute de sa communauté, le contrôleur revient enrichi de plus de fonctionnalités et de pads de performance !



Hercules propose aussi un écosystème tourné vers la fête avec trois packs Hercules DJ Party Packs. Cette offre unique, basée sur les contrôleurs Grand Public du Groupe, les enrichit d'accessoires lumineux pour parfaire l'ambiance. Il s'agit d'une offre unique qui allie contrôleur DJ complet et intuitif aux premiers éléments de son écosystème « party-time ». Avec ces Party Packs, les équipes Hercules DJ ont décidé d'offrir une nouvelle dimension aux contrôleurs les plus plébiscités par leurs « party lovers ». En effet, la marque souhaite aujourd'hui ouvrir ses horizons au-delà du mix pur pour proposer un écosystème tourné vers la fête.

1.1.2 La gamme des haut-parleurs sans fil, des enceintes multimédias et des casques DJ

1.1.2.1 Haut-parleurs sans fil : la gamme WAE



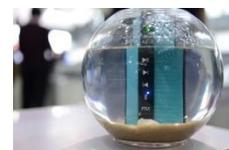
Depuis 2015, Hercules se concentre sur les usages Outdoor des haut-parleurs sans fil. Hercules utilise les meilleurs savoir-faire technologiques pour concevoir et fabriquer des solutions audio pour les passionnés de musique.

La bonne dynamique de sa gamme sans fil WAE Outdoor pour Smartphones et tablettes permet à la marque d'enrichir régulièrement sa gamme.

Le dernier haut-parleur sans fil WAE, sorti comme prévu avant l'été, est le haut-parleur **WAE Outdoor Rush** conçu pour les « riders ». C'est l'un des haut-parleurs les plus innovants de sa catégorie. Ses caractéristiques originales d'étanchéité à l'eau de mer et d'autonomie avec la FM intégrée en font un produit très prisé pour les activités Outdoor et particulièrement nautiques. Ce nouveau haut-parleur sans fil a obtenu le Prix de l'Innovation au CES 2016.



La gamme s'est enrichie d'un nouveau haut-parleur outdoor qui est venu compléter la gamme Hercules de haut-parleurs résistants à l'eau. Ce nouveau haut-parleur WAE Outdoor 04Plus FM, spécialement conçu pour les « urban riders », a été lancé début décembre. Il s'agit du deuxième haut-parleur avec technologie sans fil Bluetooth étanche avec radio FM intégrée de la gamme, en complément du haut-parleur WAE Outdoor Rush dédié aux sports nautiques.



Cette nouvelle génération d'enceintes avec technologie sans fil Bluetooth est adaptée aux situations extrêmes.

La signature régulière de partenariats avec de jeunes champions prometteurs, tels que Delphine Cousin, vice-Championne du monde 2015 de slalom en planche à voile, troisième au Championnat du Monde en 2016 et Championne de France 2016, s'inscrit dans la stratégie du Groupe de se faire connaître auprès de ces communautés d'utilisateurs.

1.1.2.2 Enceintes multimédias et DJ

Constructeur expert de l'audio depuis plus de vingt ans, Hercules conçoit depuis de nombreuses années des systèmes d'enceintes de haute qualité pour les DJs et les passionnés de musique sur PC.

Les spécialistes audio du Groupe mettent au point, grâce à la chambre anéchoïque interne et les ingénieurs de Recherche et Développement, une gamme d'enceintes de monitoring pour les DJs qui sont livrées principalement en Europe.

1.1.2.3 Casques audio pour DJ

Hercules n'a pas développé de nouveaux casques dans ce domaine sur l'année 2016, s'appuyant sur sa gamme existante aux qualités reconnues par les DJs exigeants.

1.2 Thrustmaster : Un écosystème inédit d'accessoires de jeux



Fondé en 1992 et acheté par Guillemot Corporation en 1999, Thrustmaster apporte son savoir-faire et sa connaissance technologique au marché des accessoires pour jeux vidéo. Depuis maintenant vingt-cinq ans, Thrustmaster développe des accessoires inédits et novateurs pour les joueurs les plus passionnés, et crée des produits permettant des expériences de jeux extrêmement précises, tels que des volants, des manettes et des joysticks.

Grâce à ses partenariats avec les fabricants de consoles et une Recherche et Développement de pointe, Thrustmaster a lancé les premiers volants sur PlayStation4 et sur Xbox One, et le premier joystick officiel sur PlayStation4. Avec ses accords de licences (Sony, Microsoft, Ferrari, Gran Turismo, US Air Force...), Thrustmaster a pour ambition d'accroître ses parts de marché sur le marché des accessoires de jeux et de bénéficier à plein de la nouvelle dynamique apportée par la réalité virtuelle.

Au fil des années, la marque a apporté de nouvelles technologies permettant plus de précision et de sensations telles que la technologie brevetée « H.E.A.R.T. HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY », pour une précision extrême dans certains volants Force Feedback et dans certains joysticks (T.16000M et HOTAS WARTHOG). Thrustmaster dispose d'équipes de Recherche et Développement très expérimentées qui conçoivent des produits novateurs de haute technologie. Thrustmaster s'est toujours engagé à commercialiser des solutions uniques et possède de nombreux brevets en instance pour ses technologies propriétaires.

En 2016, Thrustmaster s'est positionné sur le marché du « eSport » et également sur le marché des volants haut de gamme sur PC avec le lancement au quatrième trimestre 2016 de son dernier volant, TS-PC RACER. L'année 2016 a également vu le déploiement de la réalité virtuelle.

Thrustmaster reste un acteur incontournable sur le marché Nord-Américain des volants pour consoles et majoritairement multiplateformes avec 60% de parts de marché en valeur et 75% de parts de marché en volume en 2016 (Source : The NPD Group Inc., 2016).

Les accessoires du Groupe tels que les volants et joysticks sont les compléments idéaux des casques de réalité virtuelle pour atteindre une immersion quasi-parfaite dans les jeux dans l'espace et dans les jeux de course.

1.2.1 Les casques audio pour les joueurs connectés

Thrustmaster est très actif sur le marché des casques Gaming. Avec le développement du jeu en ligne, le marché des casques pour joueurs est en pleine croissance car il fait vivre l'action au joueur en communiquant avec son équipe.



Une nouvelle génération audio est en train d'apparaître avec la technologie Virtual Surround Sound 7.1 HD.



Thrustmaster s'est associé à Bethesda et ID Software pour proposer un tout nouveau casque inspiré par DOOM. La signature de la nouvelle licence DOOM® marque un pas décisif pour la marque Thrustmaster. En avril dernier, Thrustmaster a collaboré avec l'équipe de Bethesda pour proposer un tout nouveau casque, le modèle Y-350X, inspiré par l'univers **DOOM®**, dont la sortie a eu lieu à la mi-mai.

Diffusé sous licence officielle pour Xbox One et Windows®, ce casque relève le défi de maîtriser les avantages du son virtuel spatialisé 7.1 sans renoncer à la puissance, grâce à la technologie Y Power Pack ; Commercialisé depuis la mi-mai pour accompagner le lancement du jeu, il offre par ailleurs une précision irréprochable, grâce au système Y Sound Commander et a permis la meilleure implantation de casques de la marque à ce jour.



Une édition spéciale **DOOM®** de son best-seller, le casque Y-300CPX, est venue compléter la gamme Thrustmaster. Avec ce nouveau casque gaming universel USB Y-300 CPX DOOM EDITION (série limitée), Thrustmaster associe une synergie commerciale à une expérience de jeu optimisée.

1.2.2 Les volants

Aujourd'hui, Thrustmaster est reconnu comme une marque essentielle dans le développement des volants, et plus particulièrement les volants haut de gamme, pour les « gamers » invétérés à la recherche de sensations uniques.

En 2016, l'actualité de jeux de courses de voitures a été normalement fournie sur la période avec entre autres, les sorties de Forza Horizon 3, Asseto Corsa, WRC6 et F1 2016. Néanmoins, l'évènement majeur attendu pour le quatrième trimestre était le jeu Gran Turismo Sport, jeu ayant été reporté à 2017 et pour lequel le Groupe a développé un volant très haut de gamme sous licence. Il a été décidé conjointement avec l'éditeur de reporter la sortie de ce volant afin que les joueurs puissent bénéficier de toutes les avancées technologiques prévues en symbiose avec le jeu. Pour apporter une nouveauté aux fans de jeux « Racing » pour PC, Thrustmaster a sorti un autre volant haut de gamme dont les premières pièces ont été livrées en fin d'année.

Ainsi, le lancement au quatrième trimestre du volant TS-PC RACER a permis à Thrustmaster de se positionner sur le marché des volants haut de gamme sur PC.

Thrustmaster renforce ses positions sur le marché des volants pour les consoles de Nouvelle Génération et espère acquérir de nouvelles parts de marché. Les accessoires de course sont toujours le département-phare de Thrustmaster et tirent la croissance.

De nombreux volants Thrustmaster sont entrés dans la légende tels que le volant Ferrari F1 Wheel Integral T500 tandis que d'autres comme le volant TX Racing Wheel, le volant Ferrari 458 Italia Edition ou le volant T300 RS sont devenus de véritables références dans leurs univers respectifs.



Le nouveau volant TMX Force Feedback pour la console Xbox One a été lancé en mai lors d'un évènement dans le « Microsoft *Flagship Store* » de New York. Ce volant à retour de force est unique dans son positionnement car il offre, pour un prix de deux cents euros, de vraies sensations de pilotage. Equipé d'un moteur à retour de force performant et ajustable en intensité et un angle de rotation réglable de 270 à 900°, le volant TMX Force Feedback délivre une expérience de course réaliste et polyvalente. Il est également compatible avec une partie de l'écosystème Racing Thrustmaster : le levier de vitesse TH8 et les pédales Thrustmaster trois pédales T3PA et T3PA-PRO.



Il donne un point d'entrée plus accessible aux amateurs de courses de voiture qui veulent accéder aux sensations du retour de force dans leurs jeux favoris sur cette console. Sa qualité et son positionnement ont permis de gagner de nombreux référencements dans les chaînes de magasins et plus particulièrement en Amérique du Nord.

Depuis fin novembre, fort de ses échanges avec la communauté Racing et de son approche écosystème, Thrustmaster propose, dans la perspective de la sortie du jeu Gran Turismo Sport, le nouveau volant T300 RS GT EDITION sous licence officielle Gran Turismo. Cette édition est une déclinaison du volant T300 RS spécifiquement lancée pour le jeu Gran Turismo. Il s'appuie sur des technologies parfaitement maîtrisées et développées par Thrustmaster, en premier lieu desquelles un moteur industriel à retour de force brushless de 1080°. Les pilotes apprécieront sa souplesse, sa fluidité, sa facilité d'utilisation tout comme sa réactivité et le réalisme du retour de force.



TS-PC RACER

Fin novembre 2016, Thrustmaster a présenté sa dernière création, le simulateur de courses dédié au PC, le produit TS-PC RACER, qui allie une base avec des technologies de nouvelles générations et un volant « *open wheel* ». Pour développer ce produit réellement unique et à même de répondre aux exigences des « racers » PC les plus exigeants, les équipes de Recherche et Développement ont opté pour un nouveau moteur spécifique. Ce moteur Brushless d'une puissance de quarante watts se caractérise par sa réactivité qui génère des effets remarquablement dynamiques et puissants, et un retour de force subtilement optimisé. Il est d'une vélocité exceptionnelle (couple dynamique) et permet ainsi de toujours pleinement s'exprimer que cela soit dans des longues courbes à rayon constant (mode BLOCAGE) ou dans des chicanes ultra-nerveuses (mode DYNAMIQUE).

1.2.3 Les gamepads et accessoires de simulation de vol

1.2.3.1 Gamepads



Présent depuis fin 2014 sur le marché des tablettes avec la manette Thrustmaster Score-A™ Wireless Gamepad sortie en novembre 2014, Thrustmaster n'a sorti aucun nouveau gamepad en 2016.

1.2.3.2 Accessoires de simulation de vol

Le Groupe est spécialiste de ce segment avec ses produits-phares tels que les joysticks **Hotas Warthog** et **T-Flight Hotas X**. Cette gamme est l'un des moteurs de croissance de Thrustmaster. Dans le même temps, Thrustmaster a noué des partenariats avec les éditeurs de jeux et les fabricants de cockpits qui recommandent les joysticks conçus par Thrustmaster. Le joystick haut de gamme, Hotas Warthog sous licence US AIR FORCE, réplique de l'avion A-10C, est la référence dans le marché des joysticks pour le combat aérien. Le joystick T-Flight Hotas X, plus grand public, avec sa manette des gaz détachable, est le plus complet de sa catégorie. Le marché du jeu aérien est en pleine croissance avec de nouveaux jeux « Free-to-Play » qui rencontrent un succès planétaire et qui fédèrent des communautés de plusieurs millions de joueurs.

La nouvelle gamme de joysticks du Groupe, implantée en 2016, a connu une belle croissance avec +28% en valeur sur le marché américain et +26% en volume par rapport à 2015 (Source : The NPD Group Inc., 2016).

La marque est un acteur majeur sur ce marché porteur.



Pour répondre à la demande de la communauté des passionnés de « *flight sim* », Thrustmaster a lancé en Mai 2016 le premier palonnier à technologie S.M.A.R.T. (« *Sliding Motion Advanced Rail Track* ») : le TFRP Rudder Pedals. Il se caractérise par deux pédales portées par cette technologie innovante. Ce système de quatre glissières en aluminium anodisé procure un juste équilibre entre fluidité des actions et résistance du retour au centre. Pour tirer pleinement parti de cette technologie, il dispose de grandes pédales de dix pouces (vingt-cinq centimètres). Avec ce palonnier, Thrustmaster renoue avec une composante bien utile pour les pilotes que constitue le palonnier.

Thrustmaster reste un acteur incontournable sur le marché américain des volants pour consoles et majoritairement multiplateforme avec 60% de parts de marché en valeur et 75% de parts de marché en volume en 2016 (Source : The NPD Group Inc., 2016).



Innovation Awards

Fin 2016, Thrustmaster a sorti une solution complète pour les amateurs de simulation de vol avec le joystick T.16000M FCS Flight Pack. Il se compose du joystick T.16000M FCS, de la manette des gaz TWCS et du palonnier TFRP. Ainsi, le haut degré d'innovation de l'ensemble de commandes de vol T.16000M FCS Flight Pack a permis à Thrustmaster de gagner un Award de l'innovation dans la catégorie « Gaming » du salon Consumer Electronics Show, le plus grand salon au monde dédié à l'innovation et à la technologie, qui a eu lieu à Las Vegas du 5 au 8 janvier 2017.

1.2.4 La réalité virtuelle et les jeux de simulation

L'émergence de la réalité virtuelle est une réelle opportunité pour Thrustmaster qui a conclu de nombreux partenariats avec les plus grands développeurs de jeux de réalité virtuelle tels que Sony (avec le jeu Drive Club VR), Codemasters (avec le jeu Dirt Rallye), BigBen (avec le jeu WRC6), Gaijin Entertainment (avec le jeu War Thunder) et avec Frontier (Avec le jeu Elite Dangerous).

L'arrivée en octobre dernier du nouveau casque PlayStation VR, nouveau système de réalité virtuelle de Sony pour PlayStation4, a donné une dimension plus Grand Public à cette nouvelle façon de jouer. En effet, annoncé avec plus de quatre-vingts jeux (dont quinze jeux au lancement), sa sortie est déterminante pour Thrustmaster : il offrira une immersion supplémentaire aux joueurs qui auront besoin de tout l'écosystème de la marque pour vivre pleinement cette expérience inédite, que ce soit en termes de volants, de joysticks pour la simulation aérienne entre autres...

Au salon américain E3, Thrustmaster s'est positionné comme l'acteur incontournable des accessoires de simulation de cette nouvelle ère. La presse spécialisée ainsi que le public ont été très enthousiastes. Lors du dernier salon mondial de l'automobile à Paris, Sony a fait une démonstration du jeu DriveClub en réalité virtuelle avec le volant Thrustmaster T300 RS ; Ce volant est utilisé pour l'ensemble des événements de promotion mondiale du jeu DriveClub VR.

1.2.5 Le « eSport »

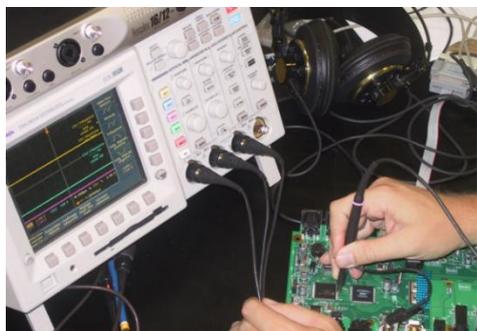


Thrustmaster est le partenaire officiel de Gran Turismo Sport sur PlayStation4. Une nouvelle dimension eSport sera présente avec le partenariat entre Polyphony Digital® et la FIA pour obtenir sa licence eSport afin d'entrer en compétition comme dans le monde réel.

Un prototype du nouveau volant de Thrustmaster était présent lors de l'évènement d'annonce du jeu Gran Turismo Sport en avant-première et a matérialisé la coopération entre les deux sociétés. Ce nouveau volant haut de gamme a été dévoilé avec des spécificités uniques. Le jeu ayant été reporté à 2017, le volant sera lancé en 2017 concomitamment à la sortie du jeu.

Lors de la compétition « Formula-e Vegas eRace » à Las Vegas, les volants Thrustmaster ont été utilisés en exclusivité.

1.3 Activité en matière de recherche et développement



De la conception des produits orchestrée par le directeur Production, en collaboration avec les ingénieurs, les chefs de projets et les équipes marketing, la Recherche et Développement est un véritable pilier de la stratégie du Groupe qui, grâce à son savoir-faire technologique et ses modèles innovants, contribue au développement. La Recherche et Développement du Groupe s'appuie sur des entités basées dans quatre pays (la France, le Canada, la Roumanie et la Chine) qui maîtrisent la conception électronique et mécanique des produits ainsi que le développement des logiciels d'applications sur PC, Mac, tablettes et Smartphones. Afin de mettre en œuvre sa stratégie

commerciale et marketing, le pôle Recherche et Développement occupe une place fondamentale pour mettre en œuvre des solutions technologiques qui répondent aux besoins des utilisateurs. La stratégie de Recherche et Développement du Groupe s'appuie sur des investissements significatifs chaque année.

En 2016, le Groupe a investi 3,5 millions d'euros dans sa Recherche et Développement, représentant plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé.

L'obtention de nombreuses récompenses en 2016 conforte la qualité de ses matériels et accessoires très appréciés des consommateurs.

1.4 Situation de la société, du Groupe et de son activité au cours de l'exercice 2016

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe en 2016 s'est établi à 64,2 millions d'euros en baisse de 2% avec des ventes Hercules en croissance de 5% et un chiffre d'affaires Thrustmaster en léger retrait sur les neuf premiers mois mais qui renoue avec la croissance au quatrième trimestre. Thrustmaster n'a pas pu compter sur la sortie de son volant haut de gamme sous licence Gran Turismo qui a dû être reporté à 2017 en raison du décalage du jeu du même nom.

1.4.1 Evolution géographique et mise en place de nouveaux réseaux de distribution

Les ventes réalisées hors de France sur l'exercice 2016 atteignent 55,4 millions d'euros, soit 86% du chiffre d'affaires total consolidé.

En 2016, le Groupe a renoué avec la croissance en Russie tout en accélérant le déploiement de ses ventes en Asie, notamment en Corée du Sud, au Japon et en Chine. La croissance du Groupe a été supérieure à 24% en Amérique du Nord. Dans le même temps, le Groupe se positionne sur de nouveaux marchés géographiques porteurs.

▪ Amérique du Nord

En 2016, le Groupe a connu une progression globale de ses ventes de 25% en Amérique du Nord, et a continué d'élargir ses référencements Thrustmaster auprès des principales enseignes nord-américaines. Le Groupe a également construit un nouveau réseau de distribution pour Hercules aux Etats-Unis et au Canada, en signant des partenariats de distribution avec respectivement Mixware USA et Jam Industries Canada afin de pénétrer à nouveau le réseau Musique et le marché informatique Grand Public.

▪ Royaume-Uni

Sur la période, le Groupe a consolidé ses ventes Thrustmaster au Royaume-Uni et a signé un partenariat majeur avec la première chaîne de jeux vidéo, Game, garantissant ainsi un large référencement et espaces dédiés sur les gammes de volants dans l'intégralité des boutiques Game Stores.

▪ France

Sur la période, Thrustmaster a continué à faire progresser le référencement de ses gammes dans des enseignes comme Fnac, Carrefour, Boulanger et Hercules a enregistré une très bonne tenue de ses ventes des produits de la gamme WAE dans le canal multi-spécialistes notamment chez Darty, Boulanger et Fnac. Le Groupe livre essentiellement des grossistes spécialisés ou généralistes tout en conservant sa relation commerciale directe avec ses clients. Ces grossistes, qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées), servent la plupart des grandes chaînes de magasins, hypermarchés, multi-spécialistes, magasins spécialisés, disposant d'un rayon informatique ou d'un rayon logiciels pour PC et consoles de jeux, mais également tous les principaux sites de commerce en ligne.

Le Groupe est également présent sur le réseau spécialisé de la musique avec des revendeurs indépendants en musique, des chaînes spécialisées et des sites de vente en ligne, et vise le réseau des magasins de sport et accessoires Outdoor pour ses haut-parleurs sans-fil WAE.

▪ Autres pays

En 2016, le Groupe a ouvert de nouveaux distributeurs notamment en Chine, au Japon, dans les pays nordiques et Pays de l'Est.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de distribution parmi lesquels :

- En Europe et Russie : Amazon, Auchan, Bartsmit, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, Dixon, El Corte Ingles, Eldorado, Eroski, Euronics, Fcenter, Fnac, Game UK, Grosbill.com, Intertoys, LDLC.com, Leclerc, Maplin, Makro, Media Markt, Micromania, M Video, Netto, NIX Russia, NetLabs Russia, Redcoon, Rue du commerce, Sainsbury's, Saturn, Sonai, Tesco, Thomann, Toys r us, Unieuro, Worten...

- En Amérique du Nord : Amazon.com, Target, Best Buy, Buy.com, Cosco, Frys, Gamestop, Wal Mart, Guitar Center, Meijer, Micro Center, New Egg, Tigerdirect, Musician's friend...

- En Amérique du Sud : Carrefour, Wal Mart, Fnac, Saraiva, Extra, Fast, et beaucoup de chaînes locales.

1.4.2 Renforcement de la couverture géographique de distribution

L'année 2016 a vu un retour de la présence de Thrustmaster au Brésil et en Russie profitant d'une reprise économique sur ces marchés à très fort potentiel. Le Groupe a également signé avec de nouveaux distributeurs dans une dizaine de pays, notamment en Chine, au Japon, dans les pays nordiques et Pays de l'Est.

Le Groupe a connu une forte dynamique des ventes en République Tchèque, Roumanie et Pologne sur les gammes Thrustmaster.

1.4.3 Une logistique de pointe et d'envergure mondiale



Le Groupe couvre trois zones mondiales qui regroupent l'essentiel des ventes de produits high-tech, Amérique du Nord et du Sud, Europe et Asie, et optimise ses flux, en assurant des livraisons directes depuis les sites de production en Asie vers chaque continent.

Le Groupe dispose de sa propre base logistique internationale située en France avec une capacité de stockage importante lui permettant de couvrir toute l'Europe et les pays de l'Est, autant pour les livraisons grossistes que les livraisons e-commerce, et fait appel à des prestataires logistiques sur les continents nord-américain et asiatique.



Grâce au développement et à l'évolution de la plateforme logistique à Hong-Kong depuis début 2013, le Groupe continue d'optimiser les flux vers l'ensemble de ses clients européens, asiatiques et américains en livraison directe depuis l'Asie, ce qui a permis d'optimiser sa « *supply chain* », et apporter ainsi un service de livraison plus rapide à ses clients. En 2016, les livraisons directes de containers depuis l'entrepôt situé à Hong-Kong ont continué à progresser, ce qui a facilité le développement des ventes, amélioré les délais de livraison. Dans le même temps, le flux direct vers les clients a permis de réduire l'impact du transport sur l'environnement.

1.4.4 Stratégie et positionnement de Thrustmaster

Thrustmaster se positionne sur le marché de l'eSport et plus particulièrement dans les compétitions de sport automobile virtuel et s'appuie sur ses nombreux partenariats stratégiques (avec Sony, Microsoft, Ferrari etc...) pour asseoir sa position et développer ses parts de marché. La signature de ces partenariats lui permet de développer une forte synergie commerciale et marketing et d'accroître sa visibilité auprès des utilisateurs.

En 2016, Thrustmaster est devenu le partenaire officiel de Gran Turismo Sport sur la console PlayStation4 dont la sortie est prévue en 2017. Une nouvelle dimension eSport est présente avec le partenariat entre Polyphony Digital® et la FIA pour obtenir sa licence e-Sport afin d'entrer en compétition comme dans le monde réel. Un prototype du volant de Thrustmaster était présent lors de l'évènement d'annonce du jeu Gran Turismo Sport en avant-première et a matérialisé la coopération entre les deux sociétés.

1.4.5 Le Groupe face à la concurrence

Le Groupe opère sur des marchés fortement concurrentiels et diversifiés puisqu'il s'adresse aux amateurs de jeux, de musique avec ses gammes DJ et haut-parleurs, ses casques audio pour les joueurs connectés. Du fait de la nature diversifiée de ses gammes et du nombre de produits, la concurrence demeure vive et mondiale. La force de la Recherche et Développement du Groupe constitue l'une des clés de sa compétitivité, nécessitant des produits innovants et différenciés. Dans ce contexte de concurrence très vive, le Groupe évolue sur des marchés en profonde mutation. Pour se démarquer auprès de ses clients, le Groupe renouvelle ou complète en permanence ses gammes avec une implication forte de ses équipes de

Recherche et Développement et de marketing qui lui permettent d'être à la pointe des usages sur ces différents marchés.

Le Groupe bénéficie aussi de la force de son positionnement international qui lui permet de capter la croissance dans les pays à fort développement.

Principaux concurrents par catégorie de produits	
DJing	American Audio / Dj tech / Gemini / KRK / Novation / M Audio / Numark / Pioneer
Accessoires de jeux PC	Logitech / Saitek / Speed Link / Trust/ Genius
Accessoires de jeux consoles	Big Ben Interactive / Genius / MadCatz / Microsoft / Nyko / Sony / Speed Link / Trust
Enceintes	Bose / Creative Labs / Edifier / JBL / Logitech / Philips
Casques audio pour joueurs connectés	Logitech / Madcatz / Razer / Steelseries / Tritton / Turtle Beach / PDP
Haut-parleurs sans fil	Beats / Braven / BOSE / Creative Labs / Jabra / JBL / UE / Philips / Parrot / Sonos

1.4.6 Présence renforcée sur les plus grands salons internationaux et partenariats de Thrustmaster avec de grands éditeurs de jeux

Le Groupe a renforcé sa présence en 2016 sur les grands salons internationaux dédiés à ses gammes de produits avec notamment sa participation au salon Consumer Electronics Show de Las Vegas, CES de Shanghai, au Namm Show, au Destination PlayStation, au Frankfurter MusikMesse, à l'E3 Los Angeles, au Dance Fair, au salon VRX...

Salon VRX (Royaume-Uni) – Mai 2016



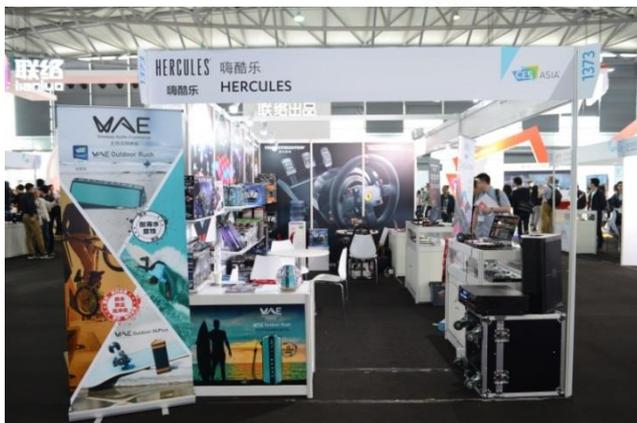
Intrepid (Etats-Unis) – Mai 2016



Salon E3, las Vegas (Etats-Unis) - Juin 2016



Salon CES, Shanghai (Chine) – Septembre 2016



Salon FISE World (Montpellier, France) – Mai 2016



En Mai dernier, Hercules a participé à la première étape du FISE WORLD SERIES 2016. Acteur majeur de l'évènement, Hercules a présenté en avant-première son haut-parleur WAE Outdoor Rush.

Lors de cet évènement, plus de cinq cents mille spectateurs ont eu la chance de découvrir différentes épreuves sportives de glisse.

1.4.7 Des récompenses mondiales

Le Groupe reçoit régulièrement des récompenses mondiales ainsi que des mentions très positives sur ses gammes soulignant ainsi leur qualité, leur originalité et leur fiabilité. La presse spécialisée contribue ainsi à la promotion de ces produits, mettant en exergue leurs points forts auprès du Grand Public et assurant ainsi un levier sur les ventes. Ces récompenses sont la reconnaissance mondiale du Groupe à travers le monde.

1.4.7.1 Gamme DJing

La gamme DJing fait souvent partie des gammes Hercules les plus régulièrement récompensées de nombreux Awards. Le contrôleur Hercules P32 DJ a gagné en compétition, contre les plus grandes marques du secteur, le « DJ Mag Tech Award », qui récompense le meilleur contrôleur à moins de six cents livres en soulignant l'accord parfait entre le contrôleur et son logiciel DJUCED 40 édité par la société.



Le site « GamAlive » a attribué la note de quatre sur cinq au contrôleur DJControl Compact.



1.4.7.2 Accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux

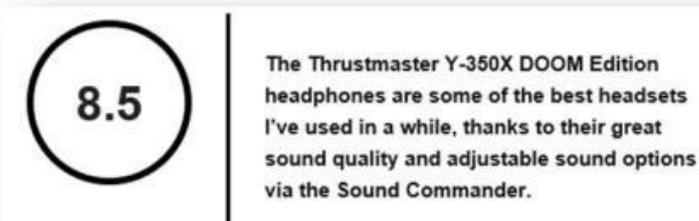
1.4.7.2.1 Casques Gaming



En mai 2016, le site de jeu hollandais « XGN » a alloué la note de 8,5 sur 10 au casque Gaming Y-350X 7.1 Powered DOOM Edition. Le bon rapport-qualité/prix a été fort apprécié.



En juillet, le site de jeu canadien « cgmagonline » a attribué un 8,5 sur 10 au casque Y-350X 7.1 Powered DOOM Edition.



En Allemagne, le site de jeu « TechFire » a très bien noté le casque Y-300 CPX avec quatre étoiles sur cinq.

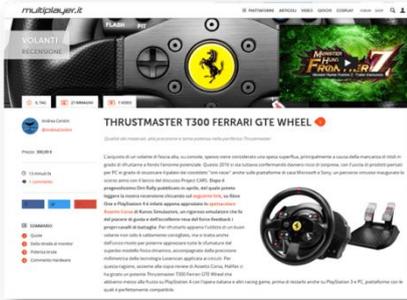


Toujours en Allemagne, le site de jeu « Xboxuser » a testé le casque Y-300X et lui a attribué un 80% ainsi qu'un « Award » d'argent pour son très bon rapport Qualité-Prix et son son de très haute qualité.



1.4.7.2.2 Volants

Thrustmaster est toujours très bien positionné sur le segment des volants à la fois PC et consoles et les nombreuses récompenses confortent la marque à renforcer sa position.



Le volant T300 Ferrari GTE Wheel a obtenu une très bonne appréciation sur le site de jeu italien « Multiplayer.it ».

En Juillet 2016, sur le site américain « pcpwr », le volant 599XX Evo Add-On a reçu le « Choix de l'éditeur ».



Le volant T300 Alcantara a obtenu un cinq sur cinq avec un « Golden Hardware Award » par le site allemand « PlayStation Experience ».



Le volant T150 s'est vu décerner un « Award » de bronze par le site allemand « Playstation Experience » pour son rapport Qualité - Prix.

Le volant TMX Force Feedback a obtenu un cinq sur cinq ainsi que la mention « Excellent » par le magazine PC Magazin considérant qu'il n'avait aucun point négatif. Le journaliste en charge de l'article a considéré que son budget était parfait tant pour les débutants que pour les joueurs avancés également.



1.4.7.2.3 Manettes / Joysticks



En décembre 2016, le site de jeu anglais « Overclock 3D » a attribué le « choix du joueur » au joystick T.16000M FCS HOTAS.

Au Portugal, le joystick T.16000M FCS a obtenu la note de 9,7 sur 10 par le site www.helisimmer.com. Parmi les principales qualités qui ont été citées, la très grande précision, la qualité de sa conception, son bon logiciel de programmation font partie des points forts. « Le joystick T.16000M FCS est l'un des meilleurs joysticks que j'ai utilisé en si peu de temps. »

Le 1er octobre 2016, le magazine espagnol Micromania a présenté le joystick TWCS. La note de huit sur dix lui a été attribuée pour sa précision et sa fluidité.

Aux Etats-Unis, le joystick T.16000M FCS Flight Pack a été nommé en tant que « Innovation Awards Honoree » au salon américain Consumer Electronics Show.



Le site américain « iDigital Times » a écrit, en décrivant l'expérience de jeu avec les accessoires Thrustmaster en réalité virtuelle au salon E3 : « VR Gaming has never felt more immersive » (« Jouer en réalité virtuelle n'a jamais été aussi immersif »). Le site « Neoseeker » a écrit « best gaming experience I've had so far at the Show » (« La meilleure expérience de jeu que j'ai eue jusqu'ici sur le salon »).

1.5 Résultat de l'activité de la société et du Groupe

1.5.1 Chiffres-clés du Groupe et informations chiffrées sectorielles

1.5.1.1 Chiffres-clés

Les principaux agrégats des comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2016 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	64,2	65,8	40,3
Résultat opérationnel courant	0,6	2,4	-2,5
Résultat opérationnel	0,7	2,9	-2,5
Résultat financier *	2,7	4,9	1,8
Résultat net consolidé	3,1	7,0	-0,9
Résultat de base par action	0,21 €	0,48 €	-0,06 €
Capitaux propres	28,4	25,2	18,3
Endettement net (hors VMP) **	9,1	6,1	7,2
Stocks	10,4	17,3	7,4
Immobilisations incorporelles	7,8	7,1	6,9
Actifs financiers courants (Part VMP)	15,0	12,2	7,0

* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

** Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net. (cf. paragraphe 5.7.13 des comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2016 s'est élevé à 64,2 millions d'euros en baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort, quant à lui, à 0,6 million d'euros contre un gain de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat opérationnel s'établit à 0,7 million d'euros et intègre un autre produit opérationnel de 1 million d'euros lié à une reprise de dépréciation sur la marque Thrustmaster, et une autre charge opérationnelle de 0,9 million d'euros provenant d'une dépréciation sur les Ecarts d'acquisition rattachée à l'activité Hercules.

Le résultat financier de 2,7 millions d'euros intègre un gain de réévaluation de 3,1 millions d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3,1 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2015.

Les actifs financiers courants s'établissent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils sont composés de 443 874 titres Ubisoft Entertainment.

L'endettement net est de 9,1 millions d'euros (avant Valeurs Mobilières de Placement).

Les capitaux propres sont passés de 25,2 millions d'euros à 28,4 millions d'euros.

1.5.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'information sectorielle détaillée est présentée au paragraphe 5.6 des Comptes consolidés.

1.5.1.3 Répartition du chiffre d'affaires

- Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Hercules	11,0	10,5	12,3
Gammes classiques	9,5	9,3	11,6
OEM *	1,5	1,2	0,7
Thrustmaster	53,2	55,3	28,0
Gammes classiques	53,2	55,1	28,0
OEM	0,0	0,2	0,0
TOTAL	64,2	65,8	40,3

(*) Accessoires développés pour compléter des produits de sociétés tierces (Original Equipment Manufacturer).

- Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Union Européenne	36,7	42,7	25,7
Amérique du Nord	20,1	16,2	9,9
Autres	7,4	6,9	4,7
TOTAL	64,2	65,8	40,3

1.5.2 Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Hercules	-3,6	-2,4	-4,2
Thrustmaster	4,3	5,3	1,7
TOTAL	0,7	2,9	-2,5

1.6 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

En 2016, le chiffre d'affaires d'annuel du Groupe s'est établi à 64,2 millions d'euros en baisse de 2%, avec des ventes Hercules en croissance de 5% et un chiffre d'affaires Thrustmaster en léger retrait sur les neuf premiers mois mais qui renoue avec la croissance au quatrième trimestre. Thrustmaster n'a pas pu compter sur la sortie de son volant haut de gamme sous licence Gran Turismo qui a dû être reporté à 2017 en raison du décalage du jeu du même nom.

Dans la période, le Groupe a :

- Livré son « 500 000ème » exemplaire du logiciel DJing Hercules DJUCED, créé pour les contrôleurs de la marque,
- Mis en place en cours d'année de nouveaux réseaux de distribution pour Hercules aux Etats-Unis et au Canada afin de pénétrer le réseau Musique,
- Vu ses ventes globales progresser de 25% en Amérique du Nord,
- Signé un partenariat majeur avec la première chaîne de magasins de jeux vidéo au Royaume-Uni,
- Ouvert de nouveaux distributeurs notamment en Chine, au Japon, dans les Pays Nordiques et Pays de l'Est,
- Positionné la marque Thrustmaster sur le marché « eSport »,
- Lancé au quatrième trimestre 2016 son tout nouveau volant, TS-PC RACER, qui permet à Thrustmaster de se positionner sur le marché des volants haut de gamme sur PC,
- Décalé son volant Thrustmaster pour console PlayStation4 du fait du report à 2017 du jeu très attendu Gran Turismo Sport,
- Mis sur le marché une nouvelle gamme d'accessoires de simulation de vol dans le cadre de la célébration des 25 ans de Thrustmaster dans ce domaine,
- Obtenu en janvier 2017 et pour la quatrième année consécutive un prix de l'Innovation « CES Innovation Awards Honoree » attribué à l'ensemble T.16000M FCS Flight Pack pour ses avancées technologiques qui assurent une précision extrême aux pilotes.

La maîtrise logicielle du Groupe a permis d'encore optimiser le logiciel de DJ Djuced qui donne un avantage compétitif à ses contrôleurs Grand Public par l'apport de nouvelles fonctionnalités.

Thrustmaster est aujourd'hui un acteur incontournable sur le marché des volants sur consoles de jeux. Une politique de partenariats forts avec les fabricants de consoles et une Recherche et Développement de pointe lui ont permis de lancer les premiers volants sur PlayStation4 et sur Xbox One, et le premier joystick sur PlayStation4. La marque, grâce à ses accords de licences (Sony, Microsoft, Ferrari, Gran Turismo, US Air Force...) a pour ambition d'accroître son positionnement sur le marché des accessoires de jeux et de bénéficier à plein de la nouvelle dynamique apportée par la réalité virtuelle.

1.7 Analyse de l'évolution des affaires

L'exercice 2016 a été marqué par une baisse de 2% du chiffre d'affaires du Groupe Guillemot Corporation et un niveau d'activité très contrasté de ses deux marques Hercules et Thrustmaster.

Thrustmaster, avec un chiffre d'affaires de 53,2 millions d'euros, est un acteur incontournable sur son marché, et propose aux joueurs un écosystème racing complet avec des produits haut de gamme. La base installée des consoles de 8^{ème} génération Xbox One® et PlayStation®4 a dépassé les 84,6 millions d'unités sur l'année (Source : VGCHARTZ, 25/02/2017).

Hercules, avec un chiffre d'affaires annuel de 11 millions d'euros, subit toujours le ralentissement du marché PC Grand Public et l'arrêt de ses gammes Wifi, CPL et webcams, tout en concentrant ses efforts de Recherche et Développement sur ses gammes audio DJ et haut-parleurs sans fils, avec des produits innovants et uniques.

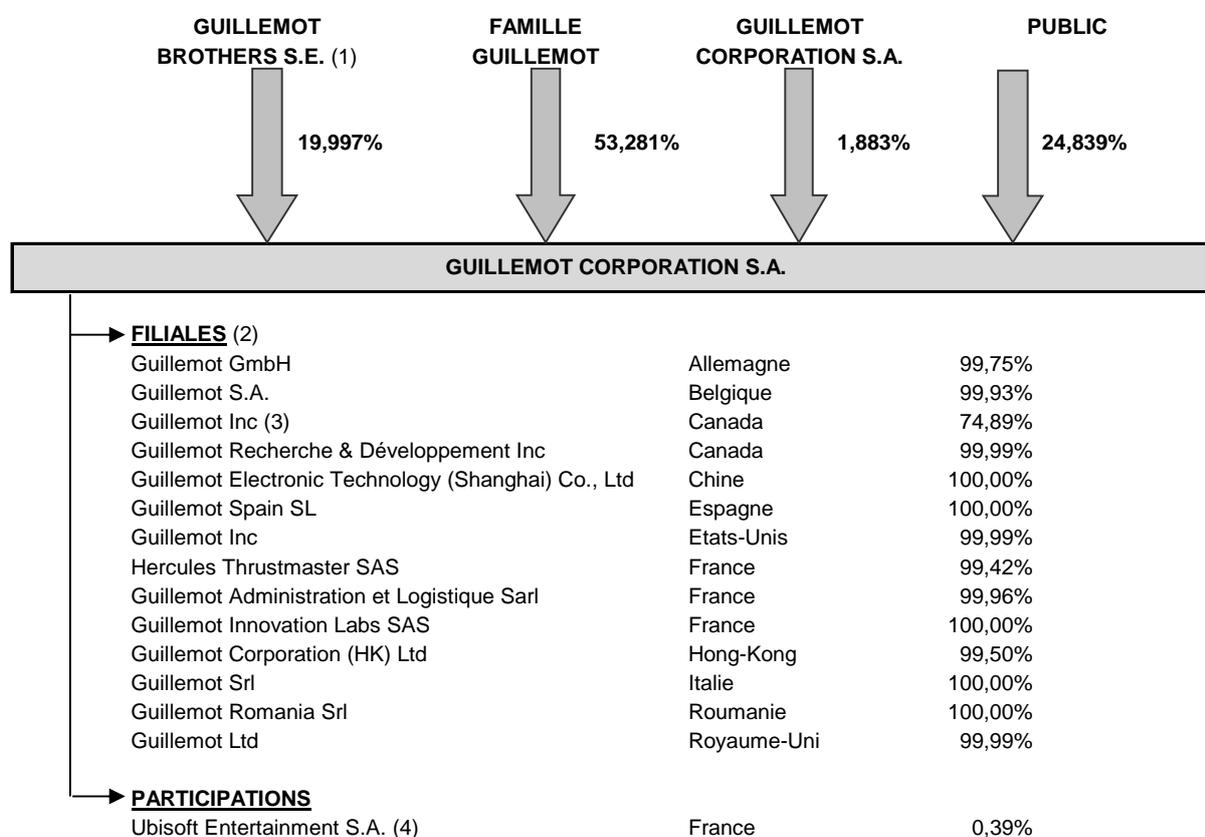
Le résultat opérationnel de l'exercice 2016 affiche un gain de 0,7 million d'euros contre un résultat opérationnel de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le résultat net consolidé s'établit à 3,1 millions d'euros contre 7 millions d'euros à période comparable. Ce résultat comprend un produit financier de 3,1 millions d'euros lié à un gain de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par le Groupe. La charge d'impôt différé comptabilisée liée à ce gain latent s'établit à 0,3 million d'euros.

Les capitaux propres sont de 28,4 millions d'euros au 31 décembre 2016. La structure financière du Groupe est solide, l'endettement net s'établit à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 15 millions d'euros) contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2016

Les pourcentages ci-dessous correspondent à la fraction de capital détenue (pourcentage de capital).



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est identique au pourcentage de capital.

(3) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

(4) Le pourcentage des droits de vote exerçables en assemblée générale est de 0,74%.

Au 31 décembre 2016, la société Guillemot Corporation S.A. n'a pas d'autres succursales en dehors des filiales listées ci-dessus.

2.2 La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion de certains clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc.

La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain et de la Chine). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation S.A. dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

2.3 Les filiales de marketing et de vente

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, Chine, Espagne, Italie et au Royaume-Uni, et distribue ses produits dans plus de quatre-vingt-cinq pays.

Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

2.4 Les filiales de Recherche et Développement

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de quatre entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS basée en France, Guillemot Recherche & Développement Inc. au Canada, Guillemot Romania Srl en Roumanie et Guillemot Corporation (HK) Ltd en Chine.

2.5 Les autres filiales

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement. Les investissements de Recherche et Développement s'établissent à plus de 5% du chiffre d'affaires sur l'année 2016 et les équipes de Recherche et Développement représentent 35% des effectifs du Groupe.

Les principaux investissements du Groupe sont décrits dans les parties 5.7.2 Immobilisations incorporelles et 5.7.3 Immobilisations corporelles des comptes consolidés.

D'autre part, le Groupe étudie régulièrement des opportunités potentielles de croissance externe.

4 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

5 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

6 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Le Groupe évolue principalement dans le marché des loisirs interactifs des jeux vidéo et accessoires de jeux.

A ce titre, l'augmentation régulière du parc installé des consoles de nouvelle génération est un facteur très positif.

L'actualité des sorties de jeux de courses de voitures renforce l'intérêt des consommateurs pour les volants du Groupe qui permettent une expérience ultra-réaliste. 2017 s'annonce riche en sorties avec des jeux très attendus sur console comme Gran Turismo ou sur PC et consoles comme Project Cars 2.

Le Groupe a préparé et annoncé de nouveaux volants haut de gamme et sous licence Gran Turismo qui vont permettre de profiter à plein du lancement de ce jeu.

L'essor des ventes de jeux de combat aérien et de l'espace particulièrement les jeux « Free-to-play » qui permettent de vraiment piloter avec un joystick de qualité relancent le marché des accessoires de pilotage.

De son côté, la maîtrise logicielle de la marque Hercules a permis d'encore optimiser le logiciel de DJ Djuiced qui donne un avantage compétitif à ses contrôleurs Grand Public par l'apport de nouvelles fonctionnalités. Hercules, un acteur incontournable des contrôleurs DJ Grand Public, continue, avec sa maîtrise des technologies hardware et software, à apporter de nouvelles fonctionnalités innovantes aux DJs amateurs et avancés et à développer son marché. Le marché des haut-parleurs sans fil est toujours dynamique et le Groupe continue à accroître son positionnement sur le marché des enceintes sans fil Outdoor qui connaît un succès grandissant chez les utilisateurs sportifs.

Par ailleurs, le Groupe se développe internationalement et livre maintenant ses produits dans plus de quatre-vingt-cinq pays. Cependant, des politiques protectionnistes pourraient avoir pour effet de renchérir les produits et ralentir les ventes dans certains pays.

Le Groupe prévoit des ventes en croissance sur l'exercice.

7 PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT

7.1 Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

7.1.1 Compte de résultat

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 64 226 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats pour 27 002 milliers d'euros.

Les charges externes totalisent 14 488 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 8 276 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 4 002 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 264 milliers d'euros et les autres produits et charges – 3 174 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant atteint la somme de 609 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de 722 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 263 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent +2 976 milliers d'euros, comprenant des gains de réévaluation de 3 165 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment détenues.

Après prise en compte de ces éléments, et de la charge d'impôt de 376 milliers d'euros, le résultat net du Groupe est de 3 059 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est de 0,20 euros.

7.1.2 Bilan

Les actifs non courants se composent d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 7 781 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 2 683 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 457 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 10 369 milliers d'euros en tenant compte de provisions sur stock de 1 273 milliers d'euros.

- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 21 703 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 245 milliers d'euros.

- Le poste autres créances a une valeur nette de 1 497 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.

- Les actifs financiers s'élèvent à 15 460 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 2 164 milliers d'euros.

- Les actifs d'impôts exigibles sont de 430 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 28 365 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 4 509 milliers d'euros dont 1 672 milliers d'euros d'emprunts.

Les passifs courants totalisent 29 213 milliers d'euros dont 8 643 milliers d'euros d'emprunts et avances en devises.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	Au 31.12.16
Résultat net des sociétés intégrées	3 059
+ Dotations aux amortissements et provisions	4 184
- Reprises des amortissements et provisions	-1 000
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-3 165
-/+ Plus et moins-values de cession	-131
Variation des impôts différés	303
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 250
Coût de l'endettement financier	263
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	3 513
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	91
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 741
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1 400
Flux de trésorerie liés aux investissements	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-2 244
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	514
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1 730
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Augmentation de capital ou apports en numéraire	0
Emprunts	0
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	-424
Remboursement des emprunts	-3 501
Autres flux liés aux opérations de financement	0
Total des flux liés aux opérations de financement	-3 925
Incidence des écarts de conversion	75
Variation de trésorerie	-6 980
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	3 027
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	-3 953

7.2 Commentaires sur les comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

7.2.1 Compte de résultat

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation S.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 55 867 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 52 296 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 27 076 milliers d'euros et les charges externes pour 20 798 milliers d'euros.

Les charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance, de frais de développement, de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 372 milliers d'euros et les autres charges 4 013 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 911 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur l'actif circulant représentent 972 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de -2 846 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de 1 579 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de 834 milliers d'euros, le résultat net atteint -433 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

Produits financiers de participations :	0 milliers d'euros
Différences de change :	-397 milliers d'euros
Produits et charges d'intérêts financiers :	-230 milliers d'euros
Résultat sur cessions VMP :	369 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	1 837 milliers d'euros

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 49 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 17 milliers d'euros correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 264 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 17 milliers d'euros.

Le résultat de cession de titres propres dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur s'élève à 15 milliers d'euros. La société a cédé, au cours de Bourse de 8 euros, 68 023 actions Gameloft SE et constaté dans les comptes un gain net de 354 milliers d'euros.

Les reprises sur dépréciations des titres des filiales totalisent 2 013 milliers d'euros, les reprises de provisions sur des avances en compte courant, 37 milliers d'euros. Les autres reprises sur provisions concernent des reprises diverses pour pertes de change latentes de l'exercice précédent pour 184 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur les titres s'élèvent à 44 milliers d'euros. La société Guillemot Corporation S.A. a comptabilisé une provision de 346 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Produits et charges sur opérations de gestion :	0 milliers d'euros
Produits et charges sur opérations en capital :	0 milliers d'euros
Reprises et dotations de provisions :	-834 milliers d'euros

Les tests de dépréciation pratiqués sur le secteur d'activité de la marque Thrustmaster ont fait ressortir une reprise de dépréciation de 1 000 milliers d'euros.

La société a passé un amortissement exceptionnel de 166 milliers d'euros sur des frais de développement et de matériels ne remplissant plus les conditions d'activation.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

Production de l'exercice :	50 927 milliers d'euros
Valeur ajoutée :	3 053 milliers d'euros
Excédent brut d'exploitation :	2 681 milliers d'euros

7.2.2 Bilan

L'actif net immobilisé s'élève à 15 431 milliers d'euros. Il comprend 7 527 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 2 143 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 5 761 milliers d'euros d'immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles comprennent 3 795 milliers d'euros en valeur nette de frais de développement. La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les conditions d'activation pour une valeur brute de 150 milliers d'euros.

La société a procédé à des mises au rebut de matériels pour un montant brut de 42 milliers d'euros.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 8 947 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 16 167 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 245 milliers d'euros.

Les autres créances d'un montant net total de 2 654 milliers d'euros en valeur nette comprennent principalement des avances en comptes courants envers les filiales pour un montant net de 2 169 milliers d'euros et des créances de TVA.

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 6 966 milliers d'euros.

Les actions propres détenues se répartissent entre les immobilisations financières (132 619 actions) et les valeurs mobilières de placement (149 888 actions). Le montant net de ces titres est de 376 milliers d'euros après une provision de 351 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 20 855 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

ETAT DES DETTES (En milliers d'euros)	Au 31.12.16
Emprunts auprès des organismes de crédit	4 185
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	56
Découverts bancaires et avances en devises	5 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 224
Dettes fiscales et sociales	74
Autres dettes	2 731
Dettes sur immobilisations	816
Groupe et associés	1 101
TOTAL	30 175
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0
Diminution des emprunts par remboursement	3 501
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31.12.16
Résultat net	-433
Dotations et reprises des amortissements et provisions (1)	-551
Plus et moins-values de cessions	0
Marge brute d'autofinancement	-984
Variation des besoins d'exploitation	477
Variation des besoins hors exploitation	-278
Variation du besoin en fonds de roulement	199
Flux liés aux investissements	
Décaiss/acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 477
Décaiss/acquisitions d'immobilisations corporelles	-606
Encaiss/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/acquisitions d'immobilisations financières	34
Encaiss/cessions d'immobilisations financières	0
Acquisition/cession filiale	-70
Total des flux liés aux opérations d'investissements	-2 119
Augmentation de capital ou apports	0
Emprunts	0
Remboursement d'emprunts	-3 501
Total des flux liés aux opérations de financement	-3 501
Variation de trésorerie	-6 405
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	8 562
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	2 157

- (1) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des dépréciations des valeurs mobilières de placement.
(2) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

7.2.3 Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

Dettes fournisseurs (TTC, en milliers d'euros)	< = à 30 jours		de 31 à 60 jours inclus		> = à 61 jours		Total TTC	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2 015
Dettes à échoir *	12 497	13 366	158	1 851	0	14	12 655	15 231
Dettes échues	1 717	3 170	723	244	945	759	3 385	4 173
Montant total TTC	14 214	16 536	881	2 095	945	773	16 040	19 404

* La répartition des dettes à échoir est indiquée par dates d'échéance prévues aux contrats.

7.2.4 Affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux qui vous sont présentés font apparaître une perte de 433 268,49 euros que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

7.2.5 Charges ou dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

8 FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés hormis ceux présentés ci-après.

8.1 Risques liés au secteur d'activité

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur Grand Public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques, à la concurrence, aux fluctuations saisonnières et aux cycles de vie des consoles de jeux vidéo.

8.1.1 Risques technologiques

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, beaucoup de produits utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées en France, sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong-Kong, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

8.1.2 Risques liés aux sources d'approvisionnement

8.1.2.1 Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

8.1.2.2 Arrêt, rapprochement et concentration d'entreprises

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des arrêts d'activité, des alliances et des rachats.

En cas de changement de contrôle ou de défaillance de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives. Dans certains cas, ces évolutions nécessitent un changement de fabrication et peuvent générer un délai additionnel dans les productions et approvisionnements, et impacter les ventes.

8.1.3 Risques liés à la concurrence sectorielle

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits.

Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

8.1.4 Risques liés à la concurrence des fabricants de consoles de jeux

Les fabricants de consoles de jeux contrôlent les accessoires fonctionnant sur leurs consoles. Ils peuvent refuser des concepts. La commercialisation de nouveaux concepts et accessoires dépend de l'approbation par les fabricants de consoles de jeux.

8.1.5 Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. D'autre part, de fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock.

8.2 Risques industriels et environnementaux

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Les principaux sous-traitants sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001. Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

8.3 Risques de marché

8.3.1 Risque de taux

Au 31 décembre 2016, le Groupe a des dettes financières à taux fixe pour 5 654 milliers d'euros et à taux variable pour 4 645 milliers d'euros. Le Groupe met régulièrement en place des contrats de swap de taux sur les emprunts à taux variables pour se protéger contre les variations des flux relatifs au paiement des intérêts de l'emprunt, liées aux variations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016, il existe un emprunt de 875 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant est respecté au 31 décembre 2016. Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2016 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 46 milliers d'euros.

8.3.2 Risque de change

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. La sortie de certains pays de la zone Euro pourrait avoir des effets inflationnistes liés au taux de change dans ces pays. Ceci pourrait réduire le niveau de ventes du Groupe dans ces pays.

Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change. D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2016 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(en milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	11 302	2 120
Passif	13 505	38
Position nette avant gestion	-2 203	2 082
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-2 203	2 082

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2016 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 209 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2016 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 222 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +286 milliers d'euros.

8.3.3 Risque sur actions

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2016 s'élève à 15 003 milliers d'euros.

Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2016

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/2016	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A. (Actions)	Euronext Paris	443 874	15 003
Total			15 003

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2016 (Ubisoft Entertainment : 33,80 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2017, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2016) aurait un impact de – 1,5 million d'euros sur le résultat financier.

Au 17 mars 2017, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 37,45 euros, soit une hausse de 10,8%, par rapport au 31 décembre 2016, ce qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 1 620 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

8.3.4 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée (cf. paragraphe 5.7.6 des comptes consolidés).

8.4 Risques de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

8.4.1 Risque de trésorerie

L'endettement net est de 9,1 millions d'euros et le Groupe dispose d'un portefeuille de titres Ubisoft Entertainment d'une valeur de marché de 15 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2016 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	1 333	2 849	4 182	2017-2018	Non
Découverts bancaires et avances en devises	4 321	1 796	6 117	2 017	Non
Divers	16		16	2 017	Non
TOTAL (en milliers d'euros)	5 670	4 645	10 315		

8.4.2 Clause d'exigibilité

Au 31 décembre 2016, seul un emprunt de 875 milliers d'euros est couvert par des clauses d'exigibilité, respectées au 31 décembre 2016.

8.5 Risques d'approvisionnement et de prix

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison. Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production. Le Groupe a une politique de prévisions de besoin de composants et stocke une partie de ses composants critiques. Les délais d'approvisionnement des composants critiques peuvent s'allonger sans préavis.

8.6 Risques juridiques

8.6.1 Litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

8.6.2 Propriété intellectuelle

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada mais aussi dans d'autres pays étrangers via l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO), aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et en Chine auprès de State Intellectual Property Office.

Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets et aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

En cas de contrefaçon (suspectée ou avérée) par des tiers, de droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe, ce dernier procède à une évaluation de l'impact de celle-ci sur son activité et du coût de sa défense. Les poursuites qui pourraient être engagées par le Groupe à l'encontre de ces tiers (étant précisé que la décision d'engager de telles poursuites est à la seule discrétion du Groupe et que cette décision interviendrait vraisemblablement seulement après avoir pris contact avec le contrefacteur soit pour lui demander de cesser son utilisation, soit pour lui proposer un accord de licence) pourraient, en cas d'issue défavorable pour le Groupe, affecter son activité, ses résultats et sa situation financière.

8.6.3 Risques liés à l'évolution des réglementations

Le Groupe a pris des mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques). Le Groupe assure une veille des réglementations des différents pays sur lesquels il opère mais ne peut totalement exclure que certaines d'entre elles échappent à sa vigilance.

8.7 Autres risques

8.7.1 Risques liés au mode de commercialisation des produits

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 11% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 44% et les dix premiers clients représentent 59% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 2 186 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients.

Le Groupe fait appel à une société d'assurance - crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. Comptes consolidés, paragraphe 5.7.6).

8.7.2 Risques pays

Les ventes réalisées à l'export sont significatives. Une dégradation de la conjoncture dans certains pays pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie.

Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

8.7.3 Risques liés à l'exploitation des actifs

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

8.7.4 Assurances et couvertures de risques

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 4 ou 8 millions d'euros suivant la nature du sinistre. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 7,1 millions d'euros, les marchandises à 7,4 millions d'euros. Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les transports organisés par le Groupe sont assurés quel que soit le mode de transport et quelle que soit la destination pour une valeur de 765 000 euros par transport.

8.7.5 Contrats importants

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

8.7.6 Risques liés aux accords de licences

Les accords de licences avec les propriétaires de marques ou de technologies comportent généralement des clauses de résiliation anticipée. Ces accords contiennent également des clauses permettant à la société, dans certains cas, d'écouler les produits en stock pendant une période donnée après leur date de fin (clauses de « Sell-off »). L'arrêt d'un de ces contrats pourrait avoir un impact sur les ventes des produits concernés par l'accord de licence, ainsi que sur la valeur du stock résiduel.

8.7.7 Risques liés au protectionnisme

Aujourd'hui les produits du Groupe circulent mondialement avec des droits de douanes modérés. Des politiques protectionnistes pourraient avoir pour résultat la fixation de droits de douanes élevés, ce qui pourrait affecter le niveau de ventes du Groupe dans les pays concernés.

9 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL SOCIAL

9.1 Informations sur le capital social de la société

9.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital souscrit s'élevait à 11 553 646,72 euros représentant un total de 15 004 736 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal chacune.

Depuis la clôture de l'exercice, aucune modification du capital social n'a eu lieu.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 14.2 du Rapport de gestion.

9.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

9.1.2.1 Evolution au cours des trois derniers exercices

Au cours du dernier exercice, des mouvements significatifs sont intervenus dans la répartition du capital de la société, le groupe familial Guillemot ayant décidé, au mois de mars 2016, de réorganiser la structure de sa détention directe et indirecte. Cette réorganisation n'a cependant pas eu d'incidence sur le contrôle de la société.

Aucun mouvement significatif n'était intervenu dans la répartition du capital et des droits de vote de la société au cours des deux exercices précédents.

La société Guillemot Corporation S.A. est contrôlée de concert par la société Guillemot Brothers S.E. et les membres de la famille Guillemot. La société n'a pas pris de mesure particulière en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive, hormis la présence de deux administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration en la personne de Madame Lair et de Madame Le Roch-Nocera.

Au 31 décembre 2016, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 73,28% du capital et 76,10% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans les tableaux ci-dessous. La société ne dispose pas d'étude sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) lui permettant de donner une indication sur le nombre de ses actionnaires et sur la répartition du capital entre actionnaires résidents et non-résidents ou entre actionnaires particuliers et investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Au 31/12/2016						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,997%	3 000 497	18,856%	3 000 497	19,197%
Michel GUILLEMOT	1 855 411	12,366%	2 304 115	14,480%	2 304 115	14,741%
Claude GUILLEMOT	1 821 074	12,137%	2 235 441	14,048%	2 235 441	14,302%
Christian GUILLEMOT	1 466 979	9,777%	1 477 252	9,283%	1 477 252	9,451%
Gérard GUILLEMOT	1 427 361	9,513%	1 448 015	9,100%	1 448 015	9,264%
Yves GUILLEMOT	1 411 073	9,404%	1 415 440	8,895%	1 415 440	9,056%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,084%	13 355	0,084%	13 355	0,085%
Concert	10 994 948	73,278%	11 894 115	74,746%	11 894 115	76,096%
Auto-contrôle (3)	282 507	1,883%	282 507	1,775%	0	0,000%
Public	3 727 281	24,839%	3 736 265	23,479%	3 736 265	23,904%
TOTAL	15 004 736	100,000%	15 912 887	100,000%	15 630 380	100,000%

Au 31/12/2015						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	10 034 030	66,87%	20 003 060	77,10%	20 003 060	77,81%
Michel GUILLEMOT	448 704	2,99%	895 902	3,45%	895 902	3,48%
Claude GUILLEMOT	414 367	2,76%	827 227	3,19%	827 227	3,22%
Christian GUILLEMOT	77 752	0,52%	155 504	0,60%	155 504	0,60%
Gérard GUILLEMOT	20 654	0,14%	39 802	0,15%	39 802	0,15%
Yves GUILLEMOT	4 367	0,03%	7 228	0,03%	7 228	0,03%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,08%	13 355	0,05%	13 355	0,05%
Concert	11 012 427	73,39%	21 942 078	84,57%	21 942 078	85,35%
Auto-contrôle (3)	235 343	1,57%	235 343	0,91%	0	0,00%
Public	3 756 966	25,04%	3 765 986	14,52%	3 765 986	14,65%
TOTAL	15 004 736	100,00%	25 943 407	100,00%	25 708 064	100,00%

Au 31/12/2014						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	10 034 030	66,87%	20 003 060	77,01%	20 003 060	77,87%
Michel GUILLEMOT	448 704	2,99%	895 902	3,45%	895 902	3,49%
Claude GUILLEMOT	414 367	2,76%	827 227	3,18%	827 227	3,22%
Christian GUILLEMOT	110 273	0,73%	219 040	0,84%	219 040	0,85%
Gérard GUILLEMOT	20 654	0,14%	39 802	0,15%	39 802	0,15%
Yves GUILLEMOT	4 367	0,03%	7 228	0,03%	7 228	0,03%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,08%	13 355	0,05%	13 355	0,05%
Concert	11 044 948	73,61%	22 005 614	84,72%	22 005 614	85,66%
Auto-contrôle (3)	285 298	1,90%	285 298	1,10%	0	0,00%
Public	3 674 490	24,49%	3 683 055	14,18%	3 683 055	14,34%
TOTAL	15 004 736	100,00%	25 973 967	100,00%	25 688 669	100,00%

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

9.1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2017

Au 28/02/2017						
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale	% des droits de vote exerçables en assemblée générale (1)
GUILLEMOT BROTHERS S.E. (2)	3 000 497	19,997%	3 000 497	18,856%	3 000 497	19,202%
Michel GUILLEMOT	1 855 411	12,366%	2 304 115	14,480%	2 304 115	14,745%
Claude GUILLEMOT	1 821 074	12,137%	2 235 441	14,048%	2 235 441	14,306%
Christian GUILLEMOT	1 466 979	9,777%	1 477 252	9,283%	1 477 252	9,454%
Gérard GUILLEMOT	1 427 361	9,513%	1 448 015	9,100%	1 448 015	9,267%
Yves GUILLEMOT	1 411 073	9,404%	1 415 440	8,895%	1 415 440	9,058%
Autre membre famille Guillemot	12 553	0,084%	13 355	0,084%	13 355	0,085%
Concert	10 994 948	73,278%	11 894 115	74,746%	11 894 115	76,118%
Auto-contrôle (3)	286 968	1,912%	286 968	1,803%	0	0,000%
Public	3 722 820	24,810%	3 731 804	23,451%	3 731 804	23,882%
TOTAL	15 004 736	100,000%	15 912 887	100,000%	15 625 919	100,000%

(1) Les membres de la famille Guillemot bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

9.1.3 Franchissement de seuils

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les seuils suivants mentionnés à l'article L.233-7 du code de commerce ont été franchis.

Déclarant	Date	Seuil franchi		Nature	Détection après franchissement	
		Capital	Droits de vote		Capital	Droits de vote
Guillemot Brothers SE ^{(1) (2)}	01/03/2016	2/3 et 50%	2/3	A la baisse suite à cessions hors marché	48,12%	62,42%
	03/03/2016	1/3 et 30%	50%	A la baisse suite à cessions hors marché	29,37%	43,36%
	04/03/2016	25% et 20%	1/3	A la baisse suite à cession hors marché	19,99%	31,71%
	08/03/2016	-	30% et 25%	A la baisse suite à perte de droits de vote double	19,99%	20,08%
	10/03/2016	-	20%	A la baisse suite à perte de droits de vote double	19,99%	18,86%
Guillemot Michel ⁽²⁾	01/03/2016	5% et 10%	5%	A la hausse suite à acquisition hors marché	12,37%	9,96%
	03/03/2016	-	10%	A la hausse suite à une réduction du nombre total des droits de vote de la société	12,37%	11,34%
Guillemot Claude ⁽²⁾	01/03/2016	5% et 10%	5%	A la hausse suite à acquisition hors marché	12,14%	9,67%
	03/03/2016	-	10%	A la hausse suite à une réduction du nombre total des droits de vote de la société	12,14%	11,00%
Guillemot Gérard ⁽²⁾	03/03/2016	5%	5%	A la hausse suite à acquisition hors marché	9,51%	7,13%
Guillemot Christian ⁽²⁾	04/03/2016	5%	5%	A la hausse suite à acquisition hors marché	9,44%	7,55%
Guillemot Yves ⁽²⁾	03/03/2016	5%	5%	A la hausse suite à acquisition hors marché	9,40%	6,97%

(1) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot

(2) Franchissement individuel

Depuis la clôture de l'exercice, à la connaissance de la société, aucun seuil n'a été franchi.

Le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques) s'élève à 15 912 887 au 28 février 2017.

9.1.4 Actions propres

9.1.4.1 Programme de rachat d'actions

Le conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 25 novembre 2017)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 5 euros
- Objectifs du programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Au début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016, la société détenait 235 343 actions propres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, 437 805 actions ont été acquises et 390 641 actions ont été cédées dans le cadre des contrats de liquidité confiés à Crédit Industriel et Commercial (du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016) et Portzamparc Société de Bourse (du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016).

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la société détenait 282 507 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2015 :	235 343
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :	437 805
Cours moyen des achats :	1,36 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :	390 641
Cours moyen des ventes :	1,43 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :	0
Montant des frais de négociation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :	0
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2016 :	282 507
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2016 évaluées au cours d'achat :	727 709,84 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2016 :	217 530,39 €
- dont au titre de la conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :	144 187,12 €
- dont au titre du contrat de liquidité :	73 343,27 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : (ventes dans le cadre du contrat de liquidité)	390 641
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2016 :	1,88%

Au 28 février 2017, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 286 968 et représente 1,91% du capital de la société, la société ayant, depuis le 1^{er} janvier 2017, acheté 121 759 actions et cédé 117 298 actions dans le cadre du contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse. Aucune action n'a été annulée depuis le 1^{er} janvier 2017.

9.1.4.2 Contrat de liquidité

Le 2 juillet 2007, la société avait confié à CM-CIC Securities (Crédit Industriel et Commercial) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité lequel a pris fin le 30 juin 2016. La société avait apporté un montant total de 300 000,00 euros au compte de liquidité :

- 200 000,00 euros en espèces à la signature du contrat de liquidité le 2 juillet 2007 ;
- 50 000,00 euros en espèces le 28 janvier 2009 ; et
- 50 000,00 euros en espèces le 16 septembre 2011.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la société a confié à Portzamparc Société de Bourse la mise en œuvre d'un contrat de liquidité lequel est toujours en vigueur.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants ont été apportés par la société :

- 105 296 actions ; et
- 101 220,87 euros en espèces.

9.1.4.3 Descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 24 mai 2017
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2017 : 286 968
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 28 février 2017 : 1,91 %
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 28 février 2017 :
 - conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 187 256
 - contrat de liquidité : 99 712
- Objectifs du nouveau programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Montant maximum alloué au programme de rachat d'actions : 5 000 000 euros
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché Euronext Paris (Compartment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 5 euros
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 23 novembre 2018).

9.1.5 Capital potentiel

Au 28 février 2017, le nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre s'élève à 593 640. Ce nombre correspond en totalité à des options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il représente 3,81% de la somme des actions composant le capital social et de ces actions nouvelles potentielles.

Au 28/02/2017

Nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre	593 640
<i>dont au nom de Claude Guillemot, Président Directeur Général</i>	<i>15 000</i>
<i>dont au nom de Michel Guillemot, Directeur Général Délégué</i>	<i>15 000</i>
<i>dont au nom de Yves Guillemot, Directeur Général Délégué</i>	<i>15 000</i>
<i>dont au nom de Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué</i>	<i>15 000</i>
<i>dont au nom de Christian Guillemot, Directeur Général Délégué</i>	<i>15 000</i>
<i>dont au nom des autres membres de la famille Guillemot</i>	<i>0</i>

9.1.6 Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au conseil d'administration, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2016
21/05/2015	1- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant
21/05/2015	2- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant
21/05/2015	3- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant
21/05/2015	4- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	Dans la limite de 10% du capital social par an	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant
21/05/2015	5- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration (en vertu des délégations 1, 2 et 3 ci-dessus) en cas de demande excédentaire	Dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce (c-à-d dans la limite de 15% de l'émission initiale)	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant
21/05/2015	6- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond (1)	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2016
21/05/2015	7- Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Dans la limite d'un montant nominal global de 600 000 euros	38 mois soit jusqu'au 20/07/2018	Néant
21/05/2015	8- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	Dans la limite de 2% du montant du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 20/07/2017	Néant
26/05/2016	9- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Pourcentage maximal du capital social pouvant être attribué : 2%	38 mois soit jusqu'au 25/07/2019	Néant

(1) L'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2015 a fixé le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence, de pouvoir et/ou des autorisations figurant dans le présent tableau récapitulatif à un montant nominal maximum global de huit millions d'euros, et à quinze millions d'euros le montant nominal total maximal des titres de créance donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis en vertu des délégations 1, 2 et 3 ci-dessus.

9.2 Informations sur le titre Guillemot Corporation

9.2.1 Marché du titre de l'émetteur

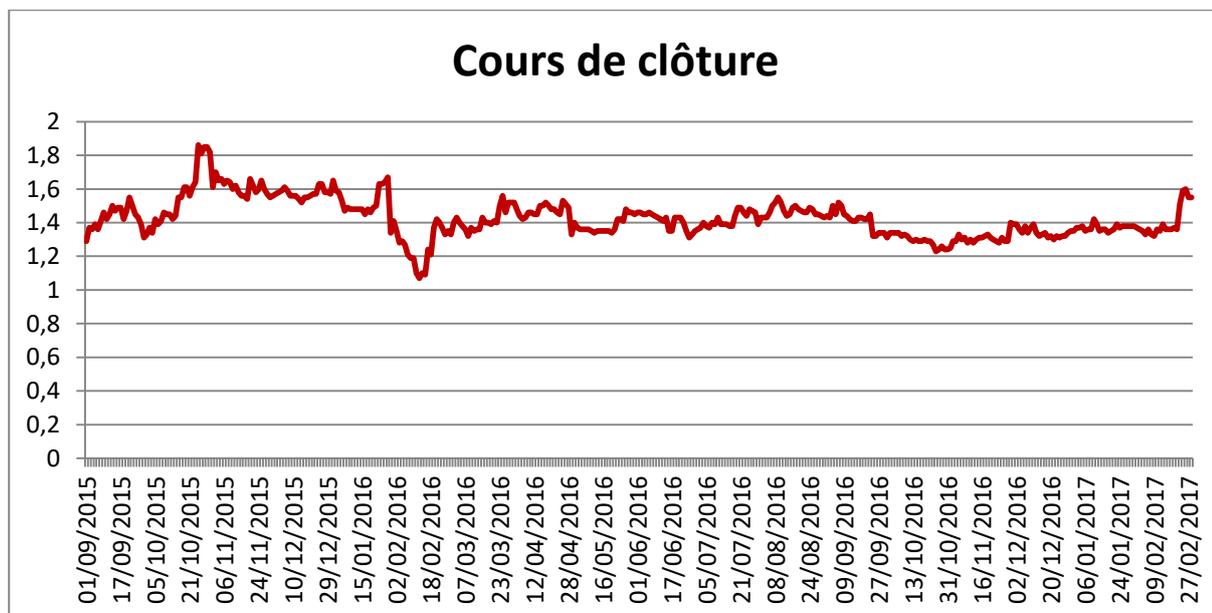
Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).

Code ISIN	:	FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2016	:	20 256 393,60 €
Capitalisation boursière au 28 février 2017	:	23 257 340,80 €

9.2.2 Evolution du cours du titre Guillemot Corporation

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois (en euros)	Cours le plus haut du mois (en euros)	Cours le plus bas du mois (en euros)
sept-15	883 881	40 176	1,29	1,63	1,29
oct-15	1 298 258	59 012	1,99	2,04	1,32
nov-15	600 405	28 591	1,57	1,82	1,52
déc-15	332 688	15 122	1,57	1,67	1,48
janv-16	916 104	45 805	1,55	1,72	1,34
févr-16	542 871	25 851	1,30	1,48	1,05
mars-16	1 006 982	47 952	1,51	1,78	1,31
avr-16	483 700	23 033	1,49	1,57	1,30
mai-16	311 768	14 171	1,46	1,49	1,31
juin-16	315 357	14 334	1,36	1,48	1,28
juil-16	217 439	10 354	1,45	1,53	1,34
août-16	262 968	11 433	1,43	1,55	1,35
sept-16	244 929	11 133	1,34	1,53	1,30
oct-16	67 278	3 204	1,24	1,35	1,23
nov-16	165 078	7 504	1,29	1,43	1,23
déc-16	168 100	8 005	1,34	1,40	1,29
janv-17	184 787	8 399	1,39	1,43	1,26
févr-17	586 609	29 330	1,57	1,63	1,31

(Source Euronext) (du 01/09/2015 au 28/02/2017)



(du 01/09/2015 au 28/02/2017)

9.3 Autres informations

9.3.1 Engagement des actionnaires

Néant.

9.3.2 Pacte d'actionnaire

Néant.

9.3.3 Nantissement du capital social de la société

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

9.3.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

9.3.4.1 Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société

L'information est présentée au paragraphe 9.1.2 du Rapport de gestion.

9.3.4.2 Exercice des droits de vote et transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société.

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

9.3.4.3 Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

9.3.4.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour, la société n'ayant pas d'actionariat salarié.

9.3.4.5 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

9.3.4.6 Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 9.1.6 du Rapport de gestion.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

Au paragraphe 9.1.4.1 du Rapport de gestion sont présentées les caractéristiques du programme de rachat d'actions et les informations concernant les rachats d'actions effectués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

9.3.4.7 Règles applicables à la modification des statuts de la société

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

9.3.4.8 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

10 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

10.1 Organes d'administration et de direction de Guillemot Corporation S.A.

10.1.1 Organe d'administration

Prénom/Nom Adresse professionnelle	Fonction exercée	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration
Claude Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Président du conseil d'administration	1 ^{er} septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
Michel Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
Gérard Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
Christian Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2018
Marie-Hélène Lair BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur (membre indépendant)	25 novembre 2011	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2017
Maryvonne Le Roch - Nocera BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur (membre indépendant)	22 mai 2014	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2020

Monsieur Yves Guillemot a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 5 août 2016, afin de se conformer aux dispositions de l'article L225-94-1 du code de commerce, lesquelles limitent désormais à trois le nombre de mandats sociaux que Monsieur Yves Guillemot peut exercer au sein de sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

10.1.2 Organe de direction

Prénom/Nom Adresse professionnelle	Fonction exercée	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration
Claude Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Président Directeur Général	1 ^{er} septembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur
Michel Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur
Yves Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à la date de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Claude Guillemot (ou en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Claude Guillemot, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général)
Gérard Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing	7 novembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur
Christian Guillemot BP 2, 56204 La Gacilly Cedex	Directeur Général Délégué chargé de l'administration	1 ^{er} septembre 1997	Expiration de la fonction à l'échéance de son mandat d'administrateur

Le conseil d'administration du 21 septembre 2016 a décidé de maintenir Monsieur Yves Guillemot dans ses fonctions de Directeur Général Délégué

10.1.3 Informations sur l'expertise et l'expérience des membres des organes d'administration et de direction

▪ Claude Guillemot

A l'issue de sa maîtrise en Sciences économiques obtenue en 1981 à l'Université de Rennes I, suivie d'une spécialisation en informatique industrielle à l'ICAM de Lille, M. Claude Guillemot a rejoint l'entreprise familiale et a, en 1984, orienté son activité vers la distribution de produits informatiques puis l'a spécialisée en 1985 dans la distribution de jeux vidéo sous la marque « Guillemot International Software ». Avec ses quatre frères, il a ensuite créé, en 1997, le groupe Guillemot Corporation qui conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules pour les périphériques numériques (DJ et musique numérique, kits d'enceintes) et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux vidéo.

Il a également fondé avec ses frères en 1986 le Groupe Ubisoft Entertainment, concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles, et en 2000, le Groupe Gameloft, un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables.

M. Claude GUILLEMOT est Président Directeur Général de la société Guillemot Corporation S.A., et également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.

▪ Michel Guillemot

Diplômé de l'EDHEC et du DECS, M. Michel Guillemot est le fondateur de l'éditeur de jeux vidéo pour mobiles Gameloft et en a été pendant seize ans le Président Directeur Général. L'activité de Gameloft est orientée vers le développement de jeux pour mobiles, smart TV et réseaux sociaux. Sous sa direction, de 2001 à 2016, Gameloft a connu une rapide et forte croissance, devenant un leader mondial et l'un des plus importants développeurs de jeux mobiles. Aujourd'hui basé à Londres, M. Michel Guillemot est cofondateur avec ses quatre frères du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster) et occupe, au sein de la société Guillemot Corporation S.A., les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur. Ses trente années d'expérience dans l'industrie du jeu vidéo, son esprit entrepreneurial et sa connaissance approfondie de l'industrie du mobile en font une référence. Il a également cofondé le Groupe Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles) en 1986, et occupe les fonctions de Directeur Général Délégué développement stratégique et financier et Administrateur au sein d'Ubisoft Entertainment S.A.

▪ Yves Guillemot

A l'issue d'études de commerce à IPME, M. Yves Guillemot s'est associé à ses quatre frères pour se lancer dans le secteur des jeux vidéo, alors au début de sa fulgurante expansion. Il est actuellement Président Directeur Général du Groupe Ubisoft Entertainment qu'ils ont créé ensemble en 1986, et qui est aujourd'hui l'un des principaux éditeurs et distributeurs mondiaux de jeux vidéo. M. Yves Guillemot a été récompensé en 2009 par le prix de l'Entrepreneur de l'année décerné par le Cabinet d'audit Ernst & Young.

Egalement cofondateur avec ses frères du Groupe Guillemot Corporation, il occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. la fonction de Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs. M. Yves Guillemot est également membre du conseil de surveillance de la société Lagardère SCA et membre du conseil d'administration de la société Rémy Cointreau S.A.

▪ Gérard Guillemot

Diplômé de l'école de commerce EDHEC de Lille, M. Gérard Guillemot a soutenu la mise en place des studios nord-américains du Groupe Ubisoft Entertainment, groupe spécialisé dans la conception et l'édition de jeux interactifs pour PC et consoles, qu'il a fondé avec ses quatre frères en 1986. Depuis Mi-Avril 2016, il gère la division « Cinéma » d'Ubisoft (Motion Pictures). Il est également Directeur Général Délégué et Administrateur de la société Ubisoft Entertainment S.A.

Il avait lancé Gameloft.com, un portail de jeux sur Internet qu'il a ensuite introduit en Bourse.

Aujourd'hui basé à New-York, M. Gérard Guillemot est Président de la société américaine Longtail Studios Inc., société qu'il a créée en 2003 et qui conçoit des applications éducatives pour Smartphones et tablettes.

M. Gérard Guillemot est également cofondateur du Groupe Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et occupe au sein de Guillemot Corporation S.A. les fonctions de Directeur Général Délégué et Administrateur.

▪ Christian Guillemot

Diplômé de l'European Business School à Londres, M. Christian Guillemot a eu un rôle moteur dans la cotation en bourse des Groupes Ubisoft Entertainment (concepteur et éditeur de jeux interactifs pour PC et consoles), Guillemot Corporation (concepteur et fabricant de matériel et accessoires de loisirs interactifs sous les marques Hercules et Thrustmaster), et Gameloft (un des leaders mondiaux dans l'édition de jeux vidéo téléchargeables), dont il a été le co-fondateur avec ses quatre frères. Directeur Général Délégué et

Administrateur au sein des Groupes Guillemot Corporation et Ubisoft Entertainment, il est également Président Directeur Général de la holding familiale, Guillemot Brothers S.E., et secrétaire de la société Longtail Studios Inc. Il dirige la société AMA S.A. qu'il a cofondé avec ses frères en 2004, spécialisée dans les solutions de télé-médecine, télé-assistance avec lunettes connectées, un marché qui connaît actuellement une forte croissance. Passionné par l'innovation, M. Christian Guillemot est aussi un acteur actif du développement de la French Tech avec la création de trois accélérateurs numériques en Bretagne où il est élu local depuis 2014.

▪ **Marie-Hélène Lair**

Après des études comptables supérieures, Mme LAIR a été collaboratrice en société d'expertise comptable jusqu'en 1986 et était notamment responsable d'un portefeuille de clients.

De 1986 à 1999, Mme LAIR a occupé la fonction de Responsable d'un centre de production chez BIS France. Elle était chargée de la gestion de ce centre et notamment des domaines suivants : production, crédit clients, comptabilité et contrôle de gestion. Pendant cette période (1992 et 1993), Mme LAIR a également exercé la fonction de Directeur Comptable au siège social du Groupe BIS.

De 2000 à 2004, Mme LAIR a occupé un poste de Manager Production au sein du groupe Vedioir France (Travail temporaire). Elle avait notamment en charge les domaines suivants : paie, comptabilité et contrôle de gestion. Mme LAIR a également été membre du Comité de Direction Financière chez VEDIOR France.

▪ **Maryvonne Le Roch-Nocera**

Sortie de l'ICS Paris titulaire du DECS, Maryvonne Le Roch-Nocera rejoint le Cabinet d'audit d'Edouard Salustro & Associés. Puis, elle se retrouve en charge d'un portefeuille de clients chez Grégoire et Associés (Expert comptable – CAC).

En 1986, elle s'installe en Bretagne pour rejoindre la holding familiale: Supermarchés, sociétés immobilières. De 2005 à 2007, elle anime l'entité chargé de l'aviation d'affaires du groupement Intermarché et crée le pavillon de transport public d'AIR ITM.

En 2007, elle crée son Intermarché à Surzur et reprend celui d'Arzon en 2011.

Depuis 2006, elle est également membre du Conseil de la Fondation Le Roch – Les Mousquetaires.

10.2 Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction

▪ **Claude Guillemot**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Président de Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Innovation Labs SAS

Étranger

Président et administrateur de Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot Inc. (Etats-Unis)

Directeur exécutif de Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine)

Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie), Guillemot Spain SL (Espagne)

Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA*

Administrateur d'AMA SA

Directeur général de Guillemot Brothers SAS

Étranger

Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis)

Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Malmö Fastighetseden 1 AB (Suède)

Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni)

Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)

France

Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE

Étranger

Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède), Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc. (Etats-Unis)

▪ **Michel Guillemot**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Néant

Étranger

Administrateur de Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA*

Administrateur d'AMA SA

Directeur général de Guillemot Brothers SAS

Étranger

Administrateur d'Ariann Finance Inc. (Canada)

Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni)

Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE

Président directeur général et administrateur de Gameloft SE

Président de Gameloft Distribution SAS, Gameloft Partnerships SAS, Ludigames SAS

Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL

Étranger

Président de Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Software (Shanghai) Company Co. Ltd. (Chine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine)

Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Divertissements Inc (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Private India Ltd (Inde), Gameloft Co. Ltd. (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc. (Philippines), Gameloft Pte Limited (Singapour), PT Gameloft Indonesia (Indonésie), Gameloft New Zealand Ltd (Nouvelle Zélande), Gameloft Hungary Software Development and Promotion kft (Hongrie), Gameloft SDN BHD (Malaisie), Gameloft FZ-LLC (Emirats Arabes), Gameloft Madrid SL (Espagne), Gameloft OY (Finlande), Gameloft LLC (Russie), LLC Gameloft (Biélorussie), Gameloft Uruguay SA (Uruguay)

Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique), Gameloft S.P.R.L. (Belgique), Gameloft S.r.o. (République Tchèque)

Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft de Venezuela SA (Venezuela), Gameloft Ltd. (Malte), Gameloft do Brasil Ltda (Brésil)

▪ **Yves Guillemot**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Néant

Étranger

Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Président Directeur général d'Ubisoft Entertainment SA*

Président d'Ubisoft Annecy SAS, Ubisoft EMEA SAS, Ubisoft France SAS, Ubisoft International SAS, Ubisoft Montpellier SAS, Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS, Ubisoft Motion Pictures Assassin's Creed SAS, Ubisoft Motion Pictures Splinter Cell SAS, Ubisoft Paris SAS, Ubisoft Production Internationale SAS, Nadéo SAS, Owlent SAS, Ubisoft Création SAS, Ivory Tower SAS, Ketchapp SAS

Gérant d'Ubisoft Learning & Development SARL, Ubisoft Motion Pictures SARL, Script Movie SARL, Ubisoft Mobile Games SARL, Ubisoft Paris - Mobile SARL, Ivory Art & Design SARL

Administrateur de Rémy Cointreau SA*, AMA SA

Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA*

Directeur général de Guillemot Brothers SAS

Étranger

Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

Gérant de Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Ubisoft EooD (Bulgarie), Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg), Ubisoft Sarl (Maroc)

Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc. (Canada), Ubisoft Éditions Musique Inc. (Canada), Hybride Technologies Inc. (Canada), Ubisoft Toronto Inc. (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Ubi Games SA (Suisse), Red Storm Entertainment Inc. (États-Unis), Ubisoft L.A. Inc. (États-Unis), Ubisoft CRC Ltd (Royaume-Uni)

Vice-Président et administrateur d'Ubisoft Inc. (États-Unis)

Directeur général (CEO) et administrateur d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Émirats Arabes Unis)

Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur exécutif de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft SA (Espagne), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft Barcelona Mobile SL (Espagne), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft BV (Pays-Bas), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Reflections Ltd (Royaume-Uni), Red Storm Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour), Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède), RedLynx Oy (Finlande), Future Games of London Ltd (Royaume-Uni), Malmö Fastighetseden 1 AB (Suède), Ubisoft DOO Beograd (Serbie)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Administrateur de Guillemot Corporation S.A.*

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE

Président d'Ubisoft Motion Pictures Far Cry SAS, Ubisoft Motion Pictures Ghost Recon SAS

Gérant d'Ubisoft EMEA SARL

Étranger

Président et administrateur de Ubisoft Vancouver (Canada), Ubisoft Canada Inc. (Canada), L'Atelier Ubi Inc. (Canada), Technologies Quazal Inc. (Canada), Ubisoft Musique Inc. (Canada), 9275-8309 Québec Inc. (Canada), Studio Ubisoft Saint-Antoine Inc. (Canada), Ubisoft Holdings Inc. (États-Unis)

Président d'Ubisoft LLC (États-Unis)

Gérant de Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne), Related Designs Software GmbH (Allemagne)

Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède), de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada)

▪ **Gérard Guillemot**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Néant

Étranger

Administrateur de Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA*

Administrateur d'AMA SA

Directeur général de Guillemot Brothers SAS

Étranger

Président de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc. (Canada), Longtail Studios PEI Inc. (Canada)

Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni)

Directeur et Directeur général délégué de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

France

Directeur général délégué et administrateur de Guillemot Brothers SE, Gameloft SE

Étranger

Président de Studios Longtail Québec Inc. (Canada)

Administrateur de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Inc. (Etats-Unis)

▪ **Christian Guillemot**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL

Étranger

Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc. (Etats-Unis), Guillemot Inc. (Canada), Guillemot Recherche & Développement Inc. (Canada), Guillemot SA (Belgique)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Directeur général délégué et administrateur d'Ubisoft Entertainment SA*

Président Directeur général et administrateur d'AMA SA

Président d'AMA Opérations SAS, AMA Research and Development SAS, SAS du Corps de Garde, Guillemot Brothers SAS

Étranger

Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark)

Président Directeur général et administrateur d'AMA Xperteye Inc. (États-Unis)

Président Directeur général et Directeur de Guillemot Brothers SE (Royaume-Uni)

Président et Directeur de Playwing Ltd (Royaume-Uni)

Directeur d'AMA Corporation Ltd (Royaume-Uni)

Président de SC AMA Romania Srl (Roumanie)

Administrateur de Laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle (AIRLAB) Inc. (Canada), AMA Xperteye Ltd (Royaume-Uni), AMA Xperteye Srl (Roumanie), Playwing Entertainment SL (Espagne)

**MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION
(5 DERNIERS EXERCICES)**

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)

France

Administrateur et Président Directeur général de Guillemot Brothers SE

Directeur Général Délégué et administrateur de Gameloft SE

Président de Studio AMA Bretagne SAS

Co-Gérant de Studio AMA Bretagne SARL

Étranger

Vice-Président d'Ubisoft Holdings Inc. (États-Unis)

Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède), de Gameloft Divertissements Inc. (Canada), Gameloft Live Développements Inc. (Canada), Gameloft Limited (Royaume-Uni), Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Inc. (Etats-Unis)

Président et administrateur d'Advanced Mobile Advertisement Inc. (États-Unis)

Président d'AMA Studios SA (Belgique)

- **Marie-Hélène Lair**

Néant

- **Maryvonne Le Roch-Nocera**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31/12/2016

France

Directrice Générale et Membre du Directoire de Vanves Distribution S.A.**

Présidente de Nautimar S.A.S.

Gérante de Majimer S.A.R.L., Du Lobreont S.C.I.

Étranger

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU SEIN DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS EN DEHORS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION (5 DERNIERS EXERCICES)

France

Administratrice de Nautimar S.A.

Étranger

Néant

(*) société cotée sur le marché Euronext Paris

(**) Vanves Distribution S.A. est également le gérant de Du Chantier S.N.C.

10.3 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

10.3.1 Rémunérations versées par Guillemot Corporation S.A.

Le montant total des jetons de présence versés par la société aux membres du conseil d'administration durant l'exercice s'est élevé à 89 968 euros.

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont également rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrat de travail.

Le montant de la rémunération brute totale versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux, au titre de leur fonction de dirigeant, s'est élevé à 220 440 euros au cours de l'exercice. Il s'agit de rémunérations fixes. Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée durant l'exercice.

Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du code de commerce, n'a été versé durant l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni par Guillemot Corporation S.A. ni par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation ;
- aucune option de souscription n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux ;
- aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants.

Aucun engagement n'a été pris, par la société, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Données en euros)						
Claude GUILLEMOT Président Directeur Général	Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	162 000	162 000	162 000	162 000	162 000	162 000
Michel GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Jetons de présence	15 000	12 000	12 000	12 000	12 000	10 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0
TOTAL	33 360	30 360	30 360	30 360	30 360	28 360
Yves GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Jetons de présence	5 968	5 968	10 000	10 000	10 000	12 000
<i>Dont partie fixe</i>	5 968	5 968	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	0	0	0	0	0	2 000
TOTAL	24 328	24 328	28 360	28 360	28 360	30 360
Gérard GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Jetons de présence	10 000	15 000	15 000	15 000	15 000	10 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	0	5 000	5 000	5 000	5 000	0
TOTAL	28 360	33 360	33 360	33 360	33 360	28 360
Christian GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360	18 360
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	33 360	33 360	33 360	33 360	33 360	33 360
TOTAL GENERAL	281 408	283 408	287 440	287 440	287 440	282 440

Tableau sur les jetons de présence (et autres rémunérations) perçus par les mandataires sociaux non dirigeants (Données en euros)			
Marie-Hélène LAIR Administrateur	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Dont partie variable</i>	5 000	5 000	5 000
TOTAL	15 000	15 000	15 000
Maryvonne LE ROCH-NOCERA * Administrateur	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
	Montants versés	Montants versés	Montants versés
Jetons de présence	12 000	15 000	6 096
<i>Dont partie fixe</i>	10 000	10 000	6 096
<i>Dont partie variable</i>	2 000	5 000	0
TOTAL	12 000	15 000	6 096

* Mme Maryvonne Le Roch-Nocera a été nommée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2014.

Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux				
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire	
	OUI	NON	OUI	NON
Claude GUILLEMOT				
Président Directeur Général		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
Michel GUILLEMOT				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
Yves GUILLEMOT				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
Gérard GUILLEMOT				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				
Christian GUILLEMOT				
Directeur Général Délégué		X		X
Date début de mandat : 1997				
Date de fin de mandat : 2018				

10.3.2 Rémunérations versées par les autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation durant l'exercice.

10.3.3 Rémunérations versées par la société contrôlant Guillemot Corporation S.A.

Depuis le 4 mars 2016, la société Guillemot Brothers S.E. ne contrôle plus la société Guillemot Corporation S.A. au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros	Montants bruts versés (1)		
	du 01/01/2016 au 04/03/2016 (2)	2015	2014
Claude Guillemot	79 640	434 454	432 840
Michel Guillemot	4 807	28 296	24 783
Yves Guillemot	4 528	28 498	32 124
Gérard Guillemot	117 675	696 729	544 949
Christian Guillemot	107 720	571 467	594 612
Marie-Hélène Lair	0	0	0
Maryvonne Le Roch-Nocera	0	0	0
Total	314 370	1 759 444	1 629 308

(1) Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée. Aucun jeton de présence n'a été versé. Aucun avantage n'a été reçu.

(2) Montants bruts versés pendant la période où la société Guillemot Brothers S.E. avait le contrôle de la société Guillemot Corporation S.A. au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

10.4 Informations diverses concernant les mandataires sociaux

10.4.1 Opérations visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Christian ⁽¹⁾	Cession	01/02/2016	Euronext Paris	9 363	1,41	13 225,23
	Cession	02/02/2016	Euronext Paris	21 171	1,33	28 110,85
	Cession	03/02/2016	Euronext Paris	17 477	1,29	22 592,51
	Cession	04/02/2016	Euronext Paris	1 024	1,31	1 341,44
	Cession	05/02/2016	Euronext Paris	6 688	1,28	8 544,58
	Cession	08/02/2016	Euronext Paris	2 241	1,25	2 801,25
	Cession	19/02/2016	Euronext Paris	7 015	1,35	9 457,62
	Cession	23/02/2016	Euronext Paris	2 500	1,37	3 431,25
	Acquisition	04/03/2016	Euronext Paris	1 406 706	1,33	1 870 918,90
	Acquisition	30/11/2016	Euronext Paris	50 000	1,36	67 940,00
Guillemot Brothers SE ⁽³⁾	Cession	01/03/2016	Euronext Paris	1 406 707	1,33	1 870 920,30
	Cession	01/03/2016	Euronext Paris	1 406 707	1,33	1 870 920,30
	Cession	03/03/2016	Euronext Paris	1 406 706	1,33	1 870 918,90
	Cession	03/03/2016	Euronext Paris	1 406 707	1,33	1 870 920,30
	Cession	04/03/2016	Euronext Paris	1 406 706	1,33	1 870 918,90
Guillemot Claude ⁽²⁾	Acquisition	01/03/2016	Euronext Paris	1 406 707	1,33	1 870 920,30
Guillemot Michel ⁽¹⁾	Acquisition	01/03/2016	Euronext Paris	1 406 707	1,33	1 870 920,30
Guillemot Yves ⁽¹⁾	Acquisition	03/03/2016	Euronext Paris	1 406 706	1,33	1 870 918,90
Guillemot Gérard ⁽¹⁾	Acquisition	03/03/2016	Euronext Paris	1 406 707	1,33	1 870 920,30

(1) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

(2) Président Directeur Général de Guillemot Corporation S.A.

(3) Personne morale liée à Monsieur Christian Guillemot, Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

10.4.2 Autres informations

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des mandataires sociaux dans le capital social de la société, hormis, pour les options de souscription d'actions attribuées depuis le 1^{er} janvier 2007, l'engagement de conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Il est précisé, en outre, que le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer toute opération sur les titres de la société quels qu'ils soient, dès lors qu'il a connaissance d'une information de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'avoir une influence sur le cours du titre ainsi que pendant toutes les périodes qui précèdent la publication des résultats.

Les opérations entre les mandataires sociaux et la société, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux. Aucune condamnation pour fraude ni aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux.

Aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre, aucun des mandataires sociaux n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la société, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou ses autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

11 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

11.1 Informations sociales

Un reporting social a été transmis à chaque filiale en 2016 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques sociales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

11.1.1 Emploi

11.1.1.1 *L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique*

L'effectif en poste se répartit comme suit :

	Au 31/12/2016					Au 31/12/2015				
	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total
Total	5	38	46	73	162	5	37	48	67	157
Dont CDI	5	37	44	66	152	5	35	46	66	152
Dont CDD	0	1	2	7	10	0	2	2	1	5
Dont femmes	0	22	16	17	55		21	17	17	55
Dont hommes	5	16	30	56	107	5	16	31	50	102
Agés de moins de 30 ans		3	7	17	27		3	8	15	26
De 30 à 39 ans		6	18	27	51		7	19	25	51
De 40 à 49 ans		20	15	25	60	1	19	17	25	62
De 50 ans et plus	5	9	6	4	24	4	8	4	2	18

L'effectif moyen sur l'exercice 2016, à l'échelle du Groupe, représente 162 personnes, contre 147 pour l'exercice 2015.

11.1.1.2 *Les embauches et les licenciements*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à quatorze : quatre en France, quatre au Canada, trois en Chine, deux en Roumanie et une au Royaume-Uni.

Dix-sept contrats à durée déterminée ont été conclus, quatre en France et treize à l'étranger (en Roumanie, en Chine et au Canada).

Quatre départs de salariés au cours de l'exercice sont consécutifs à une décision unilatérale de la société qui les employait.

En 2015, les sociétés du Groupe avaient embauché dix-huit personnes en contrat à durée indéterminée : sept en France, trois au Canada, deux en Chine et six en Roumanie. Neuf contrats à durée déterminée avaient été conclus au cours de l'exercice (Sept en France, et deux à l'étranger, en Allemagne et en Roumanie).

Aucun licenciement n'avait été prononcé.

11.1.1.3 *Les rémunérations et leur évolution*

(En milliers d'euros)	2016		2015	
	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice	Rémunérations de l'exercice	Charges sociales de l'exercice
Sociétés				
Société-mère	220	86	220	82
Hercules Thrustmaster SAS	2 584	1 169	2 413	1 116
Guillemot Administration et Logistique SARL	1 432	624	1 328	586
Filiales étrangères consolidées	2 907	413	2 593	356
Total	7 143	2 292	6 554	2 140

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles peuvent être complétées par des revalorisations collectives. Cela a été le cas en 2016 et 2015.

Les dispositions nationales ou collectives (conventions de branche...) s'appliquent aux différentes filiales du Groupe Guillemot Corporation. Pour précision, les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale ne sont pas applicables aux sociétés françaises du Groupe.

11.1.2 Organisation du travail

11.1.2.1 L'organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire local en la matière, à savoir :

- 35 heures en France,
- 37,5 heures au Royaume-Uni
- 38,5 heures en Allemagne,
- 40 heures au Canada, en Espagne, Roumanie et en Chine.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 3,2% de l'effectif au 31 décembre 2016 contre 2,6% de l'effectif au 31 décembre 2015.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées en 2016 s'élève à 945 heures, 24 pour la France et 921 pour les sociétés étrangères, dont 632 au sein de la société basée à Hong-Kong (contre 945 heures exclusivement à l'étranger en 2015).

11.1.2.2 L'absentéisme

Le nombre de jours d'absence, pour les filiales consolidées, se répartit comme suit :

	2016				2015			
	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total
Congé maladie	96	393,5	264	753,5	107	385	120,5	612,5
Congé maternité	140	48		188				0
Accident du travail et trajet	5			5				0
Congé sans solde	47,5	22	16	85,5	8	10,5	22	40,5
Congé paternité	9		30	39			40	40
Autres absences	10,5	11	24	45,5	5	5	14	24
Total	308	474,5	334	1116,5	120	400,5	196,5	717

Il est à noter qu'un congé « longue maladie » représente 260 des 393 jours d'absence pour maladie constatés pour la société Hercules Thrustmaster, et que 43 des 47.5 jours de congé sans solde correspondent à une absence pour congé parental.

Afin de faciliter et pérenniser le retour à une activité professionnelle à l'issue de période d'interruption du travail, les sociétés filiales françaises échangent avec leur service de Santé au Travail et veillent à prendre en compte ses préconisations ; elles travaillent en particulier dans la perspective d'un retour au travail après une longue interruption pour motif médical, à adapter le contenu de fonctions et le cadre de leur exercice.

11.1.3 Relations sociales

11.1.3.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les salariés de la filiale Roumaine et d'une des deux filiales françaises du Groupe sont représentés par des délégués du personnel.

Ces institutions sont informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

11.1.3.2 Le bilan des accords collectifs

L'ensemble des sociétés veille à appliquer la réglementation collective inhérente à son activité : accords nationaux et accords de branche.

L'« Accord de Travail Collectif » Roumain en place depuis 2013, portant notamment sur les règles applicables au contrat de travail et sur les droits et devoirs des parties, sera renégocié en 2017.

Le Plan d'Action relatif au Contrat de Génération élaboré en 2015, qui vise à définir des actions concrètes destinées à favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée déterminée, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences fait l'objet d'un suivi et d'une communication annuelle auprès des représentants du personnel.

11.1.4 Santé et sécurité

11.1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Les différents sites du Groupe font l'objet de contrôles selon les règles applicables à chaque pays.

Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

Au-delà de la présence sur les lieux de travail de trousse de secours, extincteurs... et en complément du port des équipements de protection individuelle dans les espaces de stockage et de manutention, dont l'importance est régulièrement rappelée, les sociétés françaises portent en particulier leurs efforts sur trois aspects de prévention : la posture devant un écran de travail, le port de charges et les accidents cardiaques.

Les salariés suivent régulièrement des formations et recyclages en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), qu'afin de permettre aux volontaires d'être habilités aux gestes de premiers secours (en qualité de Sauveteur-Secouriste du Travail, en France, au sein de Guillemot Administration et Logistique et de Hercules Thrustmaster).

Une salariée cadre du département logistique en France avait bénéficié en 2014 d'une formation portant sur la protection et à la prévention des risques professionnels et a organisé en 2016 deux sessions de rappel sur les « bonnes postures » au travail.

Les sociétés françaises sont équipées de défibrillateurs automatiques : la défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Pour ce qui est du port de charges, des conseils sont accessibles via l'Intranet et rappelés par des brochures et affichages dans l'ensemble des espaces de travail.

De la même manière, la plupart des postes de travail impliquant l'utilisation d'un ordinateur, plusieurs documents en ligne expose les règles simples qui permettent de bien aménager son espace de travail informatisé. Un autre aspect de la santé au travail avait été abordé en 2015 : l'entreprise a communiqué auprès de ses salariés français sur la prévention des risques sanitaires lors de déplacements à l'étranger.

Enfin, il est à noter que les sociétés françaises du Groupe ont mis en place début 2016 un régime complémentaire de garanties collectives Santé bénéficiant à l'ensemble des salariés.

11.1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les mesures relatives à la santé et à la sécurité représentent un des volets de l'« Accord de Travail Collectif » négocié en Roumanie, elles portent en particulier sur l'information des salariés, l'équipement et l'environnement du poste de travail, la périodicité de la formation relative à la sécurité.

Aucun accord lié à la santé ou à la sécurité au travail n'a été signé en 2015 ou en 2016.

11.1.4.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Deux accidents du travail se sont produits au cours de l'année 2016 en France, dont l'un a eu pour conséquence un arrêt de travail d'une durée totale de 24 jours (dont 5 jours en 2016).

Un accident de travail avait concerné en 2015 un salarié d'une société française, sans cause d'interruption de travail.

11.1.5 Formation

11.1.5.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les sociétés françaises du Groupe mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe, par la mise en œuvre du plan de formation.

D'autres actions de formation peuvent se déclencher à la demande de collaborateurs, ou exceptionnellement sur la base d'engagements pris lors de la signature du contrat de travail.

11.1.5.2 Le nombre total d'heures de formation

Sociétés	2016	2015
Société-mère	0	0
Hercules Thrustmaster SAS	221	140
Guillemot Administration et Logistique SARL	169	138
Filiales étrangères consolidées	38	40
Total	427	318

Ces chiffres reflètent uniquement les formations réalisées par des organismes externes habilités. Il existe également des formations mises en œuvre en interne. Elles sont de plusieurs ordres : formations à nos outils et méthodes dans le cadre du parcours d'intégration ou lors d'un changement de poste, formations régulières à nos produits pour les collaborateurs commerciaux, rappels en matière de sécurité, aide à l'utilisation des progiciels (...). Leur durée n'est pas intégrée à ces chiffres.

11.1.6 Egalité de traitement

11.1.6.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les sociétés du Groupe veillent à promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes (au nombre de 55 soit 34% de l'effectif au 31 décembre 2016 contre 55, soit 35% de l'effectif au 31 décembre 2015) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches, même si du fait en particulier de l'orientation technique de nos métiers, les postes d'ingénierie sont très majoritairement occupés par des hommes.

Il demeure que un tiers des postes de direction de département au sein du Groupe sont occupés par des femmes.

	Au 31/12/2016					Au 31/12/2015				
	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total	Société-mère	Guillemot Administration et Logistique	Hercules Thrustmaster	Filiales étrangères	Total
Effectif	5	38	46	73	162	5	37	48	67	157
<i>Dont femmes</i>	0	22	16	17	55	0	21	17	17	55
<i>Dont hommes</i>	5	16	30	56	107	5	16	31	50	102
Indice salaire homme/femme *	n/a	1,0	1,4	1,5		n/a	1,0	1,4	1,7	

* indice de salaire brut contractuel moyen au mois de décembre entre les hommes et les femmes.

Cet indicateur continue à faire l'objet d'un suivi vigilant.

11.1.6.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Au cours de l'exercice, les filiales françaises ont eu recours aux prestations proposées par des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) employant des personnels handicapés à hauteur d'un volume correspondant à 0.36 unité* (contre 0.69 l'année précédente) et contribuent au-delà via la DOETH à l'insertion des personnes handicapées.

*unité : effectif bénéficiant de l'obligation d'emploi du fait d'un handicap.

11.1.6.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe s'applique à traiter les situations individuelles avec la plus grande attention.

Le Groupe demeure vigilant sur la question du recrutement et de l'évolution professionnelle équilibrée entre les hommes et les femmes, mais reste confronté, du fait de l'importance des métiers techniques, à un marché du travail sur lequel les femmes sont toujours sous-représentées.

11.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

11.1.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

L'ensemble des sociétés du Groupe s'attache à respecter la réglementation en la matière, qui se concrétise par exemple par l'élection de représentants des salariés qui exercent leur mission dans le cadre légal (§ 11.1.3.1).

11.1.7.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et refuse toute forme de discrimination.

Afin de limiter tout risque en la matière, la gestion du personnel veille à s'appuyer sur la compétence de professionnels des Ressources Humaines internes ou externes aussi bien pour les procédures de recrutement, que pour les conditions contractuelles validées par ces professionnels.

Le Groupe est par ailleurs sensible à l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise : ouvert à l'accueil d'étudiants (stages, études...) au cours de leur cursus de formation, il soutient également les projets de Passeport Armorique pour Entreprendre, qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel. Des salariés des sociétés françaises sont également intervenus en 2015 et en 2016 dans des établissements de formation initiale afin de partager leur expérience professionnelle. Les sociétés françaises du Groupe ont accueilli au cours de l'exercice trois stagiaires dans le cadre de missions conventionnées (hors stage « découverte » de courte durée).

11.1.7.3 *Elimination du travail forcé ou obligatoire*

La mise en place des emplois se fait dans le cadre de la législation applicable, dans le respect des règles en matière de gestion des contrats de travail.

Le Groupe travaille avec des sous-traitants en Asie et fait appliquer les diligences via des contrats directs avec ses fournisseurs et tripartites avec des fournisseurs et des clients qui peuvent demander des audits sociaux sur les sites de production.

11.1.7.4 *Abolition effective du travail des enfants*

Le Groupe n'emploie pas de salarié(e) âgé(e) de moins de 18 ans.

Il est par ailleurs précisé dans les contrats de prestation avec les sous-traitants, pour ce qui concerne la production réalisée en Asie, que le travail des enfants est prohibé.

11.2 Informations environnementales

11.2.1 *Politique générale en matière environnementale*

11.2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas au sein du Groupe d'un service dédié de gestion de l'environnement. Les questions environnementales sont suivies par différentes directions (administrative, logistique, R&D).

Un reporting environnemental a été transmis à chaque filiale en 2016, pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques environnementales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

Le Groupe s'est engagé dans une démarche de progrès continu et a mis en place des actions de suivi régulier pour améliorer certains indicateurs environnementaux.

11.2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant par voie d'affichage sur les problématiques liées aux impressions, tri, éclairage et en sensibilisant les filiales aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

Il n'y a pas eu d'actions de formation au sein du Groupe en 2016 en matière de protection de l'environnement.

11.2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il est peu exposé aux risques environnementaux et des pollutions et n'a pas mis en place de moyens spécifiques.

Le site logistique de Carentoir est concerné par des problématiques transport.

Un protocole transporteur existe et rappelle les obligations à respecter au sein du site pour prévenir tout risque environnemental.

11.2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'a été comptabilisée compte tenu de la nature des activités du Groupe.

11.2.2 Pollution

11.2.2.1 *Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Le Groupe n'ayant pas de site de fabrication, il est peu exposé aux rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et n'a pas mis en œuvre de mesures spécifiques.

Le Groupe renforce l'utilisation d'eco produits dans le cadre de l'entretien et du nettoyage des locaux.

Le Groupe travaille exclusivement avec des prestataires externes n'utilisant aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces verts du site de Carentoir.

Le site logistique de Carentoir a mis en place un protocole transport qui impose aux transporteurs de respecter certaines mesures pour éviter les risques de pollution sur le site.

11.2.2.2 *La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité*

Les activités du Groupe ne sont pas source de nuisances sonores affectant le voisinage. Les tests électriques et électroniques sont effectués dans des laboratoires certifiés. Les filiales travaillent uniquement en journée. Il existe également un protocole transport pour le site logistique de Carentoir obligeant les transporteurs à respecter des conditions de bruit et sécurité.

11.2.3 Economie circulaire

11.2.3.1 *Prévention et gestion des déchets*

11.2.3.1.1 *Les mesures de préventions, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets*

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage. En matière de recyclage des emballages, le Groupe a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français et à Landbell pour les emballages des produits distribués sur le marché allemand.

A la demande de l'entreprise, un audit externe a été réalisé ces dernières années par Eco Emballages en France avec pour objectifs de définir des recommandations d'actions applicables par l'entreprise à court et moyen terme, de réduire la quantité d'emballages primaires, secondaires et tertiaires mis sur le marché.

Cet audit a également permis de définir des gains environnementaux, logistiques et financiers potentiellement réalisables en fonction des actions mises en œuvre par l'entreprise. Le Groupe poursuit son analyse et intègre ces éléments dès la phase de conception des produits.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur les marchés français (Screlec), hollandais (Stibat) et allemand (GRS).

Pour ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (ICT-Milieu) et allemand (Interseroh Dienstleistungs).

Les déchets papier, cartons et plastiques collectés sur les deux sites français sont remis à une société assurant le recyclage, avec un taux de valorisation de 100% pour le site de Carentoir en 2016. Les déchets électriques et électroniques sont remis à une société procédant à un démantèlement des produits afin d'assurer le recyclage et la valorisation de certains composants, avec un taux supérieur à 75% pour l'année 2016.

Les cartouches d'imprimante et les piles usagées sont remises à des entités spécialisées dans le recyclage et la valorisation de ces produits. Les palettes en bois cassées sont stockées et récupérées par un organisme pour réparation ou valorisation. Les données 2016 s'établissent à 60% de réparation et 40% de valorisation.

Le Groupe utilise désormais systématiquement des particules de calage biodégradables lors du reconditionnement des colis. Le site de Carentoir a mis en place une procédure de broyage du papier de bureau pour sa ré-utilisation lors des reconditionnements de colis. Les cartons reçus sont également réutilisés pour reconditionnement.

11.2.3.1.2 *Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire*

A ce jour, le Groupe n'a pris aucune mesure spécifique pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il n'existe pas de restaurants d'entreprise dans les filiales du Groupe.

11.2.3.2 Utilisation durable des ressources

11.2.3.2.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau.

Consommation de ressources :

Eau (en m3)	2016	2015	Variation
France *	312	489	-36%
Roumanie	68	64	6%

* locaux situés sur la commune de Carentoir (56910),

La baisse de la consommation en France est liée à la révision et au remplacement des installations sanitaires par du matériel contrôlant et économisant la consommation d'eau.

Pour les autres filiales du Groupe, il existe une impossibilité matérielle d'individualiser la consommation d'eau pour les bureaux en location (copropriété ou consommation d'eau incluse dans les charges).

11.2.3.2.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La matière première principalement utilisée au sein des filiales est le papier de bureau.

Les filiales françaises du Groupe utilisent désormais presque exclusivement du papier recyclé.

Le Groupe sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau. Il préconise les impressions papier recto-verso. De plus, des systèmes d'archivage électronique sont développés au sein des filiales et l'implémentation de l'échange de factures dématérialisées avec certains clients se développe.

Ceci contribue à diminuer sensiblement la consommation de papier ces dernières années. La consommation annuelle globale du Groupe est estimée à 15 kilogrammes de papier par personne.

11.2.3.2.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité, par le biais d'affichage.

Consommation de ressources par les principales sociétés du Groupe :

Electricité (en KWH)	2016	2015	Variation
Carentoir (France)	226 409	224 756	1%
Rennes (France)	48 033	49 161	-2%
Roumanie	54 145	30 105	80%
Canada	60 659	50 765	19%
Hong-Kong	19 566	18 099	8%
Italie	2 590	2 036	27%
Allemagne	3 519	3 788	-7%
Total	414 921	378 710	10%

Fuel (en litres)	2 016	2 015	Variation
Carentoir (France)	54 027	43 708	24%

La hausse de la consommation en Roumanie et au Canada s'explique par des déménagements.

Le Groupe a fait évoluer ces dernières années le système de chauffage des locaux occupés par les sociétés françaises du Groupe sur la commune de Carentoir, en mettant en place un système de régulation de température.

Des travaux d'isolement supplémentaires sur les canalisations de chauffage de l'entrepôt de Carentoir ont été effectués ces dernières années.

Dans plusieurs filiales, des détecteurs de présence permettent d'optimiser les durées d'éclairage.

Au niveau Groupe, les ordinateurs et autres matériels informatiques de bureau sont éteints en fin de journée. Le Groupe fonctionne en serveurs virtualisés. La baisse du nombre de serveurs physiques qui en découle entraîne une diminution de la consommation électrique.

Un audit externe a été effectué sur le site français de Carentoir pour établir un bilan de la situation énergétique et les pistes d'actions pour réaliser des économies d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique. Cet audit a permis de définir les axes de travail par ordre de priorité et d'identifier les actions possibles. Les principaux domaines sont la gestion de l'énergie, l'éclairage et le chauffage. Les niveaux de performance étaient jugés relativement bons sur les différentes thématiques. Le Groupe a mis en place un système de régulation de chauffage suite à cet audit.

11.2.3.2.4 L'utilisation des sols

Le Groupe utilise principalement des espaces de bureaux.

L'activité du Groupe ne présente pas de risques concernant la contamination des sols.

L'utilisation de racks grande hauteur permet d'optimiser l'utilisation de l'espace dans les entrepôts de stockage.

Un terrain non utilisé sur le site de Carentoir est valorisé par un agriculteur local.

11.2.4 Changement climatique

11.2.4.1 Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Au niveau du transport des marchandises, le Groupe optimise les taux de remplissage des camions en ayant recours à des affréteurs qui permettent le regroupement des commandes de plusieurs clients. Le recours à une plateforme logistique via un prestataire à Hong-Kong en 2013 a permis d'augmenter les livraisons directes (livraison des clients sans transiter par les entrepôts de stockage du Groupe) et de diminuer ainsi les transports routiers significativement. Le Groupe poursuit le développement de sa plateforme, diminuant ainsi le nombre de kilomètres parcourus par les produits.

Pour les fournitures de consommables, le site de Carentoir maintient sa part d'achats auprès de fournisseurs locaux afin de réduire les transports.

Le Groupe prône le développement de la visio-conférence et les salariés l'utilisent régulièrement.

La virtualisation des serveurs permet de limiter l'utilisation de climatiseurs dans les salles informatiques.

Les climatiseurs dans les espaces de bureaux représentent un faible volume.

Les bureaux dans les grandes villes sont situés proche des gares et du métro pour inciter les salariés à utiliser les transports collectifs.

Le Groupe n'a pas d'usine de production en propre et utilise principalement des bureaux dans le cadre de son activité. Les biens produits sont des matériels électroniques qui nécessitent une consommation d'électricité dans le cadre de leur utilisation.

11.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe a effectué ces dernières années des travaux d'amélioration de l'isolation des bâtiments détenus en propre pour être moins sensible aux variations de température.

Le réchauffement climatique peut entraîner des phénomènes météorologiques accentués, tels que des tempêtes qui peuvent engendrer des perturbations électriques. Le Groupe a mis en place des moyens pour être autonome dans sa production d'électricité et garantir une continuité d'activité.

Les entrepôts de stockage et les principaux sous-traitants de production du Groupe ne sont pas situés sur des zones reconnues comme étant sensibles aux risques de changement climatique.

Les conséquences sur le changement climatique n'ont pas été chiffrées.

11.2.5 Protection de la biodiversité

11.2.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Des initiatives locales existent. Sur le site de Carentoir, les espaces verts sont couverts par un paillage organique constitué d'écorces de pin. Cela évite le recours aux désherbants chimiques, maintient l'aération et la souplesse du sol, favorise la vie biologique et le travail des vers de terre, protège les insectes utiles pendant l'hiver et limite le dessèchement des sols en été.

11.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Un reporting sociétal a été transmis à l'ensemble des filiales du Groupe en 2016 pour permettre de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des thématiques sociétales comprises dans la loi Grenelle 2, sur la base d'un périmètre consolidé complet.

11.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

11.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional

La présence journalière des salariés dans les bureaux des différentes filiales a influencé les commerces locaux (restaurants, supermarchés, services de messagerie, garages, parkings...). Certaines filiales ont conclu des accords avec des hôtels locaux ou salles de sport.

En France, le Groupe privilégie les établissements régionaux pour l'attribution de la taxe d'apprentissage et travaille avec plusieurs entreprises locales (Etablissement et service d'Aide par le Travail...).

En France, le Groupe apporte son soutien sous la forme de dons au Fonds d'Initiatives du Club des Trente qui a pour objet de soutenir et financer toutes initiatives d'intérêt général en vue d'assurer l'équilibre, l'expansion et la prospérité des territoires de l'ouest de la France ; dynamiser les activités économiques de l'ouest de la France, valoriser le monde de l'entreprise auprès de tous publics, et en particulier les jeunes ; promouvoir, diffuser et défendre les valeurs d'engagement, d'initiative et de responsabilité.

Cet organisme a participé au financement des projets suivants au cours de ces dernières années :

- Passeport Armorique pour Entreprendre qui œuvre dans l'intérêt du développement régional en encourageant et facilitant l'accès au monde économique à des jeunes porteurs d'un projet professionnel. Le parrainage de ces jeunes par des chefs d'entreprise durant leurs études associé au financement de deux banques partenaires agit comme un véritable accélérateur de projets. L'objectif principal est de transmettre un héritage social et culturel entreprise à des jeunes socialement éloignés du monde entrepreneurial en leur facilitant l'accès à l'entreprise, leur donner de l'ambition et agir en tant qu'accélérateur de projets, révélateurs de talents.
- Audencia, école de Management, dont l'incubateur soutient les porteurs de projets et les jeunes créateurs d'entreprise en mettant à leur disposition un espace physique dédié et en attribuant des bourses.
- ENSMA, Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique qui crée une Junior Entreprise au sein de son établissement, destinée à réaliser des études pédagogiques au service des professionnels.
- FORDE, Fonds de Recherche sur la Doctrine de l'Entreprise qui a pour objet scientifique de présenter et rendre accessible toutes références aux ouvrages, rapports, colloques se réclamant de la Doctrine de l'Entreprise.
- AgroCampus Ouest, Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires et Horticoles, qui s'est doté d'un pré-incubateur, Agro Up, qui se positionne au tout début de la création d'entreprise en accompagnant ses étudiants porteurs de projets.
- Femmes de Bretagne, réseau collaboratif destiné à créer et développer son entreprise.

11.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe fait régulièrement des dons de matériel informatique et mobilier aux écoles locales.

En 2015, le Groupe a effectué un don de produits finis à une association œuvrant au profit des enfants malades et handicapés.

11.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

11.3.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les sociétés françaises du Groupe prennent le soin d'affecter la taxe d'apprentissage, qui contribue au financement des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage, aux établissements de son choix, afin de valoriser des structures locales ou de créer et maintenir des liens, voire susciter des coopérations avec des filières d'enseignement et des étudiants.

11.3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe privilégie les associations d'insertion locales pour certains appels d'offres de sous-traitance et de services. Le Groupe a maintenu en 2016 ses prestations avec les structures de travail adapté. Des initiatives locales existent au sein du Groupe où certains salariés s'impliquent dans des organisations sportives, des associations ayant pour but de dynamiser les activités économiques locales ou des associations caritatives.

11.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

11.3.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement. Le Groupe a maintenu en 2016 son recours à des prestataires régionaux dans le cadre du transport routier et pour l'achat des fournitures.

Les contrats avec les sous-traitants en Asie contiennent des recommandations liées à l'aspect social (travail des enfants prohibé).

Les principaux sous-traitants en Asie sont certifiés ISO 9001 et 14001.

11.3.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits.

La majorité de la production se fait en Asie.

Le Groupe travaille avec des sous-traitants depuis de nombreuses années et veille au respect des conditions sociales et environnementales au sein des usines de production. La filiale de Hong-Kong suit quotidiennement le travail au sein des usines et les équipes d'ingénieurs français sont présents de façon régulière sur place.

Le Groupe est également amené à recourir à la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing, de force de vente et confie la collecte et la valorisation de déchets à des «éco-organismes».

11.3.4 Loyauté des pratiques

11.3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

En France, le Groupe rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et explicite oralement ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

D'autre part, la sécurisation des paiements et le contrôle strict des inventaires des produits permettent de prévenir toute tentative de corruption en interne.

11.3.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de nos produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

La première préoccupation des équipes de développement est de veiller à la sécurité du consommateur.

11.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe soutient et respecte les lois et normes internationales en la matière.

12 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention visée au dernier alinéa de l'article L.225-102-1 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

13 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous donneront également lecture de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.

Lecture vous sera ensuite donnée des projets de résolutions.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration

Le 22 mars 2017

14 DOCUMENTS ET RAPPORTS ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

14.1 Tableau financier (article R.225-102 du code de commerce) de la société Guillemot Corporation S.A.

Exercice	2 016	2015	2014	2013	2012
Capital social en fin d'exercice (en milliers d'euros)	11 554	11 554	11 554	11 554	11 554
Nb actions ordinaires	15 004 736	15 004 736	15 004 736	15 004 736	15 004 736
Nb actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nb maximal d'actions à créer	593 640	1 250 140	1 250 140	1 250 140	1 692 440
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par levée d'options de souscription d'actions	593 640	1 250 140	1 250 140	1 250 140	1 692 440
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	55 867	61 438	36 572	41 251	46 138
Résultat avant impôts, participation, dotations, provisions	-972	2 782	1 382	-538	-2 008
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations, provisions	-433	1 695	1 083	-1 542	-408
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participations avant dotations et provisions	0	0,18	0,09	-0,04	-0,13
Résultat après impôts, participation, dotations et provisions	0	0,11	0,07	-0,10	-0,03
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés *	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	220	220	220	220	216
Cotisations sociales et avantages sociaux (en milliers d'euros)	86	82	91	87	78

* Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

14.2 Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Guillemot Corporation S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52
20/01/11	Augmentation de capital par levées d'options (12)	38 860	15 004 736	29 922,20	-	-	-	0,77	40 035,40	11 553 646,72

(1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.

- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A. consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédant la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le Conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le Conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le Conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.
- (12) Le Conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2011 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 38 860 options ont été levées pendant cette période.

14.3 Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (art. L.225-184 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie ni levée au cours dudit exercice. Au 31 décembre 2016, les options de souscription d'actions restantes permettaient la création potentielle maximale de 593 640 actions nouvelles, soit 3,81% de la somme des titres composant le capital et de ces actions nouvelles.

Le tableau ci-après récapitule les plans d'options de souscription d'actions, mis en place par la société Guillemot Corporation S.A. au cours d'exercices antérieurs, qui étaient encore en vigueur au 31 décembre 2016 :

Date de l'assemblée générale	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	0	6 360
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2016	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques durant l'exercice clos le 31/12/2016	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2016	383 000	210 640

Nous vous précisons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été consentie ou levée depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017.

Nous vous indiquons en outre qu'aucun plan d'options d'achat d'actions n'a été mis en place.

Fait à Rennes, le 22 mars 2017.

Le conseil d'administration

14.4 Rapport spécial sur les actions gratuites (art. L.225-197-4 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ni au cours des exercices précédents.

Nous vous précisons en outre qu'aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017.

Fait à Rennes, le 22 mars 2017.

Le conseil d'administration

14.5 Rapport sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du code de commerce, nous vous présentons aux termes du présent rapport les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la société Guillemot Corporation S.A., en raison de leur mandat.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie en cohérence avec celle des salariés du Groupe.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A. pour l'année 2017 est la suivante :

- **Une rémunération fixe** annuelle brute de :
 - 147 000 euros pour le Président Directeur Général,
 - 18 360 euros pour chacun des Directeurs Généraux Délégués.Il n'est pas prévu d'augmentation (rémunération inchangée depuis 2012).
- **Une rémunération variable annuelle cible** pour le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués représentant 20% de leur rémunération fixe et pouvant atteindre au maximum 40% de leur rémunération fixe en cas de surperformance. Ce bonus annuel reposera uniquement sur des critères quantitatifs internes qui sont les suivants :

Critères quantitatifs	% du variable	Cible	Maximum
Croissance du Chiffre d'affaires consolidé	35%	5%	10%
Ratio Résultat Opérationnel Courant consolidé sur Chiffre d'affaires consolidé	65%	3%	5%

- **Des jetons de présence :**

Chaque dirigeant ayant également la qualité d'administrateur pourra recevoir au maximum quinze mille euros par an à titre de jetons de présence, pour autant que ce montant reste dans la limite fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société (laquelle a été fixée à un montant annuel global maximum de cent cinquante mille euros à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement). Les jetons de présence se composent :

 - d'une partie fixe de dix mille euros versée pour moitié au cours du mois de janvier (rémunérant les mois de janvier à juin) et pour moitié au cours du mois de juillet (rémunérant les mois de juillet à décembre) ; et,
 - d'une partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1^{er} janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n. Cette partie variable sera versée au cours des trois premiers mois de l'année n+1. Le calcul de la partie variable s'effectuera de la manière suivante :
 - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement pour la partie variable des jetons de présence ; ou
 - Participation comprise entre 50% et 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de deux mille euros ; ou
 - Participation supérieure ou égale à 75% aux réunions du conseil d'administration : versement de cinq mille euros soit le montant maximal pouvant être attribué pour la partie variable.
- Ne sont pas prévus d'éléments de rémunération consistant en :
 - Une rémunération variable pluriannuelle ;
 - Des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
 - Des attributions gratuites d'actions ;
 - Des rémunérations exceptionnelles ;
 - Des rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction ;

- Des engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L. 225-42-1 (éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale) ;
- Des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à l'un des dirigeants mandataires sociaux, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison de son mandat, avec la société dans laquelle le mandat est exercé, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article ;
- Des avantages en nature.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L.225-100 du code de commerce.

Fait à Rennes, le 22 mars 2017.

Le conseil d'administration

14.6 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-37 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 et suivants du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition de votre conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises pour les réduire,
- de l'étendue des pouvoirs du président directeur général,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des principes et règles arrêtés, par votre conseil d'administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services administratifs et financiers sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe et dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux. Il a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 22 mars 2017.

A - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Ce code est disponible sur le site Internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance » du code Middlednext (Edition septembre 2016) dans sa séance du 26 octobre 2016.

B - COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Composition du conseil d'administration

L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de quatre-vingt ans.

Votre conseil d'administration est composé de six membres dont quatre hommes et deux femmes.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Année de première nomination	Echéance du mandat
Claude GUILLEMOT Président Directeur Général	Non	1997	2018
Michel GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Non	1997	2018
Gérard GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Non	1997	2018
Christian GUILLEMOT Directeur Général Délégué	Non	1997	2018
Marie-Hélène LAIR Administrateur	Oui	2011	2017
Maryvonne LE ROCH-NOCERA Administrateur	Oui	2014	2020

Votre conseil d'administration comprend, en la personne de Madame Marie-Hélène Lair et de Madame Maryvonne Le Roch-Nocera, deux membres indépendants au sens du code Middlednext.

Les quatre autres membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot, ne sont pas indépendants au sens du code susvisé car ils sont également dirigeants mandataires sociaux de la société et frères.

La proportion de membres de sexe masculin et de membres de sexe féminin est respectivement de 66,67% et de 33,33%. Votre conseil entend faire entrer des femmes en son sein en vue de respecter les dispositions légales récentes applicables en la matière.

La composition de votre conseil d'administration a été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Monsieur Yves Guillemot ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 5 août 2016 afin de se conformer aux dispositions de l'article L.225-94-1 du code de commerce.

Votre conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Chaque administrateur exerçant également un mandat de dirigeant (Messieurs Claude, Michel, Gérard et Christian Guillemot) n'exerce pas plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe Guillemot Corporation.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés et l'information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur, est présentée aux paragraphes 10.1 et 10.2 du Rapport de gestion.

2) Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Dans sa séance du 29 avril 2002, votre conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

Votre conseil d'administration a approuvé le projet de Règlement intérieur du conseil d'administration proposé par son président, dans sa séance du 31 octobre 2007, lequel a ensuite été modifié par le conseil d'administration dans ses séances du 12 mars 2010, 26 août 2011 et 26 octobre 2016.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes : rôle, composition, fonctionnement de votre conseil d'administration, information des membres, devoirs de ses membres (cumul des mandats, formation, confidentialité, loyauté, non-concurrence, opérations sur titres, etc...), conflits d'intérêt, comités, règles de détermination de la rémunération des membres, modalités de protection des dirigeants sociaux, plan de succession du dirigeant et des personnes clés.

Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site Internet de la société (www.guillemot.com) sous la rubrique « Autres documents et informations » dont le chemin d'accès est le suivant : Informations Financières – Année en cours.

Au mois d'octobre 2016, les administrateurs ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement de votre conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux durant l'année 2016. Tous les administrateurs se sont exprimés au moyen d'un questionnaire portant principalement sur la composition du conseil, son fonctionnement, la périodicité des réunions, les sujets traités, la qualité des débats, l'information des administrateurs et l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir de surveillance et le pouvoir exécutif. Il en est ressorti une appréciation positive de la capacité du conseil à remplir sa mission.

3) Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre conseil d'administration s'est réuni six fois. Les réunions ont toutes été présidées par votre président. Le taux de présence aux réunions s'est élevé à 76,98%. Les délibérations de votre conseil ont porté sur :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; Proposition d'affectation du résultat social ;

- Approbation du rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- Examen des conventions règlementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- Présentation du chiffre d'affaires trimestriel consolidé ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L232-2 du code de commerce et établissement des rapports sur ces documents ;
- Autorisation de conventions règlementées visée à l'article L225-38 du code de commerce : adhésion, par Messieurs Claude, Yves et Christian Guillemot, au contrat d'assurance collective obligatoire complémentaire santé souscrit par la société ;
- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- Remboursements d'avances en comptes courants d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune ;
- Garantie à donner à la filiale anglaise Guillemot Limited ;
- Lettre de soutien en faveur de la filiale anglaise Guillemot Limited ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 ;
- Démission de Monsieur Yves Guillemot de ses fonctions d'administrateur ;
- Maintien de Monsieur Yves Guillemot dans ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Nouvelle édition du code de gouvernement d'entreprise Middenext ;
- Modification du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- Auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de la préparation de ses travaux ;
- Information sur les méthodes d'évaluation des actifs incorporels.

Les administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, échanger hors la présence du Président Directeur Général après chaque réunion du conseil d'administration.

4) Convocation des administrateurs

L'article 10 des statuts prévoit que les administrateurs puissent être convoqués par tout moyen même verbalement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les convocations ont toutes été effectuées par courrier électronique.

5) Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à leur disposition avant la réunion, ou leur ont été remis en séance.

6) Rémunération des administrateurs

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il a été versé aux administrateurs la somme totale de 89 968 euros à titre de jetons de présence. La décomposition de cette somme, par administrateur, est présentée au paragraphe 10.3.1 du Rapport de gestion.

Dans sa séance du 26 août 2011, le conseil d'administration a décidé la répartition du montant fixe annuel global maximum de 150 000 euros alloué aux administrateurs par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2011 à titre de jetons de présence. La répartition des jetons de présence a été arrêtée en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Chaque administrateur pourra recevoir au maximum quinze mille (15 000,00) euros par an à titre de jetons de présence, pour autant que ce montant reste dans la limite fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société. La répartition de ces jetons est fixée selon les critères suivants :

Les jetons de présence se composent :

- d'une partie fixe de dix mille (10 000,00) euros ; et,
- d'une partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du conseil d'administration tenues entre le 1er janvier de l'année n et le 31 décembre de l'année n. Le calcul de la partie variable s'effectuera de la manière suivante :
 - Participation inférieure ou égale à 50% aux réunions du conseil d'administration : aucun versement pour la partie variable des jetons de présence ; ou
 - Participation comprise entre 50 % et 75 % aux réunions du conseil d'administration : versement de deux mille (2 000,00) euros ; ou
 - Participation supérieure ou égale à 75 % aux réunions du conseil d'administration : versement de cinq mille (5 000,00) euros soit le montant maximal pouvant être attribué pour la partie variable.

7) Comités spécialisés

Dans sa séance du 16 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé, faisant usage de l'exemption prévue à l'article L.823-20 4° du code de commerce, qu'il remplirait lui-même les fonctions du comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières puisqu'à cette date votre conseil était composé exclusivement de membres exerçant des fonctions de dirigeants et ne comprenait pas de membre indépendant.

En novembre 2011 et mai 2014, deux nouveaux administrateurs ont été nommés lesquels présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et sont indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise Middledent.

Durant l'exercice 2016, le Président Directeur Général a présidé les réunions du conseil d'administration réunies sous la forme de comité d'audit dans le but de privilégier et favoriser des échanges directs et immédiats lors de ces réunions.

A ce jour, aucun comité n'a été mis en place par le conseil d'administration, la majorité de ses membres n'estimant pas nécessaire de mettre en place de comité pour le moment.

8) Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

9) Relations avec les actionnaires

Aucun actionnaire significatif de la société n'ayant, à ce jour, formulé le souhait de rencontrer le président directeur général hors assemblée générale, ce dernier n'a pas organisé au cours de l'exercice 2016 de moments d'échange avec les actionnaires significatifs ; étant rappelé que les actionnaires significatifs connus de la société sont également les dirigeants mandataires sociaux de la société (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) et qu'ils détiennent ensemble, directement et indirectement, 73,19% du capital et 76,04% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

C - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées mis à jour en juillet 2010.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

1) Objectifs des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités. Le champ du contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

2) Organisation générale du contrôle interne

a) Périmètre du contrôle interne

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

b) Acteurs chargés du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

◆ **Le Conseil d'Administration** détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

◆ **Le Président Directeur Général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

◆ **Les Services Administratifs et Financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

Le Service Contrôle de Gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Le Service Trésorerie

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

c) Mise en œuvre du contrôle interne et gestion des risques

◆ Gestion des risques

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers.

La nature des principaux facteurs de risques, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont exposés dans le paragraphe 8 Facteurs de risques du présent rapport de gestion.

Les principaux domaines sont :

- Les risques liés à l'activité
- Les risques industriels et environnementaux
- Les risques de marché
- Les risques de liquidité
- Les risques d'approvisionnement et de prix
- Les risques juridiques

Les contrôles mis en place constituent un cadre de fonctionnement interne au Groupe et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation.

◆ Procédures de contrôle de gestion

Business plan

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière et le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion et la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale et l'organisation de deux réunions annuelles en présence des responsables opérationnels permet de suivre les évolutions.

Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

Rapprochement avec les données comptables

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

Prévisions financières

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les

immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,

- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

◆ Procédures de contrôle des engagements

Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique.

Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés.

Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance-Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

◆ Procédure de contrôle des actifs

Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

Les stocks

Le Groupe a développé un outil informatique permettant un suivi optimal des stocks et a mis en place une procédure d'inventaire permanent pour son site de Carentoir. Les entrepôts de stockage externes font également l'objet d'un suivi quotidien.

◆ Procédure de contrôle de la trésorerie

Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. La société mère a mis en place la signature électronique sous le protocole EBICS TS en 2016.

Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Devant la recrudescence des tentatives d'escroquerie aux ordres de virement, le Groupe a renforcé ses procédures de contrôle, et alerte régulièrement les services comptables et les équipes opérationnelles.

Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros et en dollars.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre en partie les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale.

◆ **Procédure de production et de contrôle de l'information financière**

Constatation du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant du contrôle de gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

Procédures d'arrêtés des comptes

L'arrêtés des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêtés, à laquelle participe la Direction générale, permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,

- une réunion de synthèse, après l'arrêtés, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

Communication financière

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, la direction financière, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services administratifs et financiers concernés, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière règlementée est transmise à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Les communiqués de presse sont mis en ligne sur le site internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

d) Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution aux services administratifs et financiers et en contrôle l'exécution.

e) Conclusion

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Les projets réalisés en 2016 visant à améliorer la fiabilité et la maîtrise des activités du Groupe sont les suivants :

- Mise en place des communications bancaires sécurisées EBICS TS
- Refonte des outils de suivi des budgets
- Evolution de l'architecture réseau avec remplacement de serveurs physiques
- Migration sous Windows 10 des postes de travail
- Renforcement de la sécurité du site de vente en ligne

Les projets 2017 sont les suivants :

- Poursuite de l'évolution de l'architecture réseau
- Réinstallation de la salle de serveur standby sur le site de Carentoir
- Migration de serveurs Windows
- Intégration de la filiale située à Hong Kong dans le réseau informatique du Groupe

Le Groupe porte la plus grande attention à la continuité de son activité et des restaurations système sont testées tous les ans.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

D - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

A ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoir particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

E - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts dont des extraits sont reproduits ci-après :

« Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

« Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du code de commerce).

F - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1) Administrateurs

Les principes et règles sont détaillés au paragraphe B- 6) du présent rapport.

2) Dirigeants mandataires sociaux

Les principes et règles sont détaillés au paragraphe 14.5 du rapport de gestion.

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est présenté au paragraphe 10.3.1 du Rapport de gestion.

En outre, sont présentées au paragraphe 10.3.1 du Rapport de gestion les informations relatives :

- au cumul du contrat de travail et mandat social,
- aux indemnités de départ, et
- aux régimes de retraite supplémentaires.

G - INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 du code de commerce

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévus à l'article L.225-100-3 du code de commerce, sont présentés au paragraphe 9.3.4 du Rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 22 mars 2017

Le Président du conseil d'administration

➤ COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016

Toutes les données sont en milliers d'euros.

1 BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	31.12.16	31.12.15
(en milliers d'euros)			
Ecarts d'acquisition	5.7.1	0	888
Immobilisations incorporelles	5.7.2	7 781	7 081
Immobilisations corporelles	5.7.3	2 683	2 682
Actifs financiers	5.7.4	457	459
Actifs d'impôts	5.7.9	380	0
Impôts différés actifs	5.8.7	0	0
Actifs non courants		11 301	11 110
Stocks	5.7.5	10 369	17 336
Clients	5.7.6	21 703	14 876
Autres créances	5.7.7	1 497	1 445
Actifs financiers	5.7.4	15 003	12 250
Actifs d'impôts exigibles	5.7.9	50	329
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7.8	2 164	6 372
Actifs courants		50 786	52 608
Total Actif		62 087	63 718
PASSIF			
(en milliers d'euros)			
Capital (1)		11 554	11 554
Primes (1)		10 472	10 472
Réserves et résultat consolidé (2)		5 634	2 803
Ecarts de conversion		705	419
Capitaux propres groupe	5.7.10	28 365	25 248
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres de l'ensemble		28 365	25 248
Engagements envers le personnel	5.7.12	847	589
Emprunts	5.7.13	1 672	4 182
Autres dettes	5.7.14	972	972
Impôts différés passifs	5.8.7	1 018	715
Passifs non courants		4 509	6 458
Fournisseurs		13 395	18 337
Emprunts à court terme	5.7.13	8 643	6 870
Dettes fiscales		224	273
Autres dettes	5.7.14	6 175	6 195
Provisions	5.7.11	776	337
Passifs courants		29 213	32 012
Total Passif		62 087	63 718

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice +3 059 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

- Compte de résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.16	31.12.15
Chiffre d'affaires net	5.6	64 226	65 799
Achats	5.8.1	-27 002	-42 790
Charges externes	5.8.1	-14 488	-14 547
Charges de personnel	5.8.1	-8 276	-7 137
Impôts et taxes		-264	-314
Dotations aux amortissements	5.8.2	-2 641	-2 557
Dotations aux provisions	5.8.2	-1 361	-1 528
Variation des stocks	5.8.3	-6 411	10 667
Autres produits d'exploitation	5.8.4	168	141
Autres charges d'exploitation	5.8.4	-3 342	-5 286
Résultat opérationnel courant		609	2 448
Autres produits opérationnels	5.8.5	1 000	483
Autres charges opérationnelles	5.8.5	-887	0
Résultat opérationnel		722	2 931
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1	0
Coût de l'endettement financier brut		264	199
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	-263	-199
Autres produits financiers	5.8.6	3 297	5 291
Autres charges financières	5.8.6	-321	-163
Charge d'impôt	5.8.7	-376	-817
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 059	7 043
dont résultat net des activités arrêtées	5.8.8	0	0
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		3 059	7 043
Résultat de base par action	5.8.9	0,21	0,48
Résultat dilué par action	5.8.9	0,20	0,45

- Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Résultat net part du groupe	3 059	7 043
Eléments recyclables en résultat		
Ecart de conversion	286	-129
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Eléments non recyclables en résultat		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-192	8
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	94	-121
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part du groupe	3 153	6 922
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part des minoritaires	0	0

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

3 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 01.01.15		11 554	10 472	-3 341	-931	547	18 301
Résultat global au 31.12.15	5.8				7 043	-128	6 915
Affectation résultat 31.12.14				-931	931		0
Stock options	5.7.10						0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			1			1
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			25			25
Autres	5.7.12			6			6
Situation au 31.12.15		11 554	10 472	-4 240	7 043	419	25 248
Situation au 01.01.16		11 554	10 472	-4 240	7 043	419	25 248
Résultat global au 31.12.16	5.8				3 059	286	3 345
Affectation résultat 31.12.15				7 043	-7 043		0
Stock options	5.7.10						0
Titres de l'entreprise consolidante	5.7.10			-49			-49
Plus et moins-values sur titres propres	5.7.10			15			15
Autres	5.7.12			-194			-194
Situation au 31.12.16		11 554	10 472	2 575	3 059	705	28 365

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.16	31.12.15
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées		3 059	7 043
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	5.8.2	4 184	3 425
- Reprises des amortissements et provisions		-1 000	-34
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.8.6	-3 165	-5 292
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.7.10	0	0
-/+ Plus et moins-values de cession	5.7.4	-131	3
Crédit Impôt Recherche sur exercices antérieurs enregistré en résultat	5.8.5	0	-483
Crédit Impôt Recherche sur exercices antérieurs encaissé sur la période	5.8.5	0	483
Variation des impôts différés	5.8.7	303	715
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net		3 250	5 860
Coût de l'endettement financier net	5.8.6	263	199
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		3 513	6 059
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		91	-131
Stocks	5.7.5	6 966	-9 902
Clients	5.7.6	-6 827	-1 376
Fournisseurs		-4 943	8 418
Autres		63	1 114
Variation du besoin en fonds de roulement		-4 741	-1 746
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		-1 400	3 983
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.7.2	-1 442	-1 979
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.7.3	-804	-857
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.7.3	2	6
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.7.4	-33	-6
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.7.4	547	0
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 730	-2 836
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.7.10	0	0
Dividendes versées aux minoritaires		0	-1
Emprunts	5.7.13	0	6 500
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.7.14	-424	-271
Remboursement des emprunts	5.7.13	-3 501	-2 157
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
Total des flux liés aux opérations de financement		-3 925	4 071
Incidence des écarts de conversion		75	-33
Variation de trésorerie		-6 980	5 185
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	3 027	-2 158
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.7.8 et 5.7.13	-3 953	3 027

Les notes annexes présentées au point 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1 Informations générales

Les états financiers ont été arrêtés le 22 mars 2017 par le conseil d'administration.

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans 11 pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, la Chine - Hong-Kong et la Roumanie et diffuse ses produits dans plus de 85 pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé Place du Granier, BP 97143, 35 571 Chantepie Cedex.

5.2 Evènements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe en 2016 s'établit à 64,2 millions d'euros en baisse de 2%, avec des ventes Hercules en croissance de 5% et un chiffre d'affaires Thrustmaster en léger retrait sur les neuf premiers mois mais qui renoue avec la croissance au quatrième trimestre. Thrustmaster n'a pas pu compter sur la sortie de son volant haut de gamme sous licence Gran Turismo qui a dû être reporté à 2017 en raison du décalage du jeu du même nom.

Principaux faits marquants 2016 :

- Livraison du « 500 000ième » exemplaire du logiciel DJing Hercules DJUCED®, créé pour les contrôleurs de la marque,
- Mise en place en cours d'année de nouveaux réseaux de distribution pour Hercules aux Etats-Unis et au Canada afin de pénétrer le réseau Musique,
- Progression globale des ventes de 24% en Amérique du Nord,
- Signature d'un partenariat majeur avec la première chaîne de magasins de jeux vidéo au Royaume-Uni,
- Ouverture de nouveaux distributeurs notamment en Chine, au Japon, dans les pays nordiques et Pays de l'Est,
- Positionnement de Thrustmaster sur le marché du « eSport », et utilisation en exclusivité des volants Thrustmaster à la compétition « *Formula-e Vegas eRace* » à Las Vegas.
- Lancement au quatrième trimestre du tout nouveau volant, TS-PC RACER, qui permet à Thrustmaster de se positionner sur le marché des volants haut de gamme sur PC.
- Report à 2017 du jeu très attendu Gran Turismo Sport qui a entraîné le décalage du lancement du nouveau volant Thrustmaster pour console PlayStation®4 sous cette même licence.
- Mise sur le marché d'une nouvelle gamme d'accessoires de simulation de vol dans le cadre de la célébration des 25 ans de Thrustmaster dans ce domaine,
- Obtention en janvier 2017 (pour la quatrième année consécutive) d'un prix de l'Innovation « *CES Innovation Awards Honoree* », attribué cette année à l'ensemble T.16000M FCS Flight Pack, pour ses avancées technologiques qui assurent une précision extrême aux pilotes.

Le résultat opérationnel courant ressort à +0,6 million d'euros pour l'exercice 2016 contre un résultat de +2,4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat opérationnel s'établit à +0,7 million d'euros et prend en compte un Autre produit opérationnel de 1 million d'euros lié à une reprise de dépréciation sur la marque Thrustmaster, et une Autre charge opérationnelle de 0,9 million d'euros provenant d'une dépréciation sur les Ecart d'acquisition rattachée à l'activité Hercules.

Le résultat net consolidé s'établit à +3,1 millions d'euros contre +7 millions d'euros l'an dernier. Ce résultat comprend un produit financier de 3,2 millions d'euros lié à un gain de réévaluation du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par le Groupe. Les capitaux propres totalisent 28,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'endettement net s'établit en hausse à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 (hors portefeuille de valeurs mobilières de placement de 15 millions d'euros) contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.3 Référentiel

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2016 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

5.4 Principales méthodes comptables

5.4.1 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire en 2016 :

- IAS 1 – Amendement lié au projet « Disclosure Initiative »
- IAS 16 & IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables
- IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- IAS 27 – Mise en équivalence dans les comptes individuels
- IFRS 11 – Acquisitions d'intérêts dans les coentreprises qualifiées de joint operations
- IAS 28 & IFRS10 & IFRS 12 – Application de l'exception de consolidation pour les sociétés d'investissement
- IAS 16 & IAS 41 – Actifs biologiques producteurs

Amélioration des IFRS cycle 2010-2012

- IFRS 2 – Définition des « vesting conditions »
- IFRS 3 – Ajustement éventuel du prix
- IFRS 8 – Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs
- IAS 16 & IAS 38 – Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé
- IAS 24 – Notion de services de direction « Key management personnel services »

Amélioration des IFRS cycle 2012-2014

- IFRS 5 – Cession d'un actif ou groupe d'actifs
- IFRS 7 – Mandat de gestion et Informations sur les compensations d'actifs et de passifs financiers
- IAS 19 – Taux d'actualisation des hypothèses actuarielles
- IAS 34 – Précision de l'expression « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les nouveaux textes applicables par anticipation en 2016 sont :

- IAS 12 – Traitement des impôts différés actifs sur pertes latentes
- IAS 7 – Information supplémentaire à fournir sur la variation des dettes financières au bilan (notamment mouvement non cash)
- IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 9 – Instruments financiers

Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

L'impact sur les états financiers est à l'étude mais il est probable qu'il soit faible.

5.4.2 Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation, au sens de la norme IFRS 10, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes annuels le 31 décembre. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations. Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupes sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés. Le mode de calcul du Résultat Opérationnel Courant est conforme à la recommandation ANC 2013.R.03.

5.4.3 Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que les conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, généralement comprise entre 3 et 5 ans.

Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'un actif (identifiable, contrôlé et porteur d'avantages économiques futurs), et amortis en linéaire selon la durée des contrats.

5.4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée d'utilité attendue par référence aux modes et aux durées d'utilisations suivantes :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 1 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

5.4.5 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières indiquant un indice de perte de valeur, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques et goodwill détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle par activité.

5.4.6 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon une méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Il n'y a pas de contrats de location financement en cours au 31 décembre 2016.

Les contrats de location dans lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple (nets de toute mesure incitative de la part du bailleur) sont constatés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat.

5.4.7 Actifs financiers

Le référentiel IFRS définit quatre catégories d'actifs financiers que sont les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente.

Les titres en portefeuille sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, augmenté, dans le cas des actifs autres que ceux classés parmi les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette réévaluée et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les actions propres à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 728 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (Méthode FIFO).

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

5.4.8 Actifs d'impôts exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

5.4.9 Stocks et encours

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Les tests d'obsolescence sont réalisés chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits.

5.4.10 Avances et acomptes versés

Ce poste regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

5.4.11 Clients

Les clients ont été évalués initialement à leur juste valeur. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

5.4.12 Autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

5.4.13 Impôts différés

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération raisonnables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus, en compte de résultat ou parmi les autres éléments du résultat global, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à concurrence des impôts différés passifs, en tenant compte des règles fiscales en vigueur liées notamment au plafonnement de l'utilisation des reports déficitaires. Ils sont compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

5.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt (placements très liquides de maturité inférieure à trois mois, qui ne représentent pas de risque significatif de perte de valeur).

5.4.15 Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux autres éléments du résultat global.

5.4.16 Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

5.4.17 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale ainsi que les provisions pour garantie et retours de produits.

5.4.18 Avantages au personnel

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

5.4.19 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

5.4.20 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

5.4.21 Comptabilisation des produits

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les ventes de produits sont enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages. Tous les produits vendus par le Groupe disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas, les produits font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée via une provision correspondant à la meilleure estimation des coûts liés aux retours probables (annulation de la marge seule ou de la totalité du chiffre d'affaires si les produits retournés sont invendables, augmentée des coûts estimés de réparation et autres coûts liés aux retours). Cette estimation est basée sur une analyse réalisée par le Groupe qui tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par le Groupe de retours de marchandises invendues. En pratique, si de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est comptabilisée en provision pour risques et charges.

5.4.22 Subventions publiques

Les subventions de l'exercice sont présentées dans le compte de résultat en déduction des charges auxquelles elles sont liées. Les éventuelles créances sur l'organisme public ayant octroyé la subvention sont classées en autres créances.

5.4.23 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.4.24 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

5.4.25 Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des créances clients et des stocks, ainsi que les produits et les provisions.

5.5 Périmètre de consolidation

5.5.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle/d'intérêt	Méthode
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Innovation Labs SAS	752 485 334	France	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd (b)		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(a)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd		Chine	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Spain SL		Espagne	100,00%	Intégration Globale

(a) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%. (b) La filiale Guillemot Ltd bénéficie de l'exemption d'audit statutaire

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

5.5.2 Variation du périmètre

Néant.

5.6 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente les formats d'information sectorielle sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union Européenne, Amérique du Nord et Autres.

5.6.1 Information sectorielle par activité

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Djing et musique numérique, enceintes multimédia, enceintes sans fil pour smartphones et tablettes, et webcams.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks et casques gaming.

- Chiffre d'affaires par activité (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.16	31.12.15
Hercules	11,0	10,5
Périphériques numériques	9,5	9,3
OEM *	1,5	1,2
Thrustmaster	53,2	55,3
Gammes d'accessoires de jeux	53,2	55,1
OEM *	0,0	0,2
TOTAL	64,2	65,8

* Accessoires développés pour compléter des produits de sociétés tierces (Original Equipment Manufacturer)

- Compte de résultat par activité (en milliers d'euros)

	31.12.16			31.12.15		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	64 226	10 999	53 227	65 799	10 540	55 259
Dotations aux amortissements	2 641	1 171	1 470	2 556	1 296	1 260
Dotations aux provisions	1 361	626	735	1 528	1 057	471
Résultat opérationnel courant	609	-2 719	3 328	2 448	-2 773	5 221
Résultat opérationnel	722	-3 607	4 329	2 931	-2 447	5 378

- Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.16			31.12.15		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Ecarts d'acquisition	0	-	-	888	888	-
Immobilisations incorporelles	7 781	2 833	4 948	7 081	3 330	3 751
Immobilisations corporelles	2 683	1 184	1 499	2 682	1 243	1 439
Stocks	10 369	2 804	7 565	17 336	4 852	12 484
Clients	21 703	3 472	18 231	14 876	2 821	12 055
Actifs non affectés	19 551	-	-	20 855	-	-
TOTAL ACTIF	62 087	10 293	32 243	63 718	13 134	29 729
Capitaux propres	28 365	-	-	25 248	-	-
Provisions	1 623	562	1 061	926	382	544
Fournisseurs	13 395	3 482	9 913	18 337	4 933	13 404
Passifs non affectés	18 704	-	-	19 207	-	-
TOTAL PASSIF	62 087	4 044	10 974	63 718	5 315	13 948

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie.

Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

5.6.2 Information sectorielle par zone géographique

- Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.16	31.12.15
Union Européenne	36,7	42,7
Amérique du Nord	20,1	16,2
Autres	7,4	6,9
TOTAL	64,2	65,8

- Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.16				31.12.15			
	Total	UE	Amérique du Nord	Autres	Total	UE	Amérique du Nord	Autres
Ecarts d'acquisition	0	-	-	-	888	888	-	-
Immobilisations corporelles	2 683	2 506	145	32	2 682	2 588	57	37
Actifs financiers	15 460	15 391	29	40	12 709	12 667	3	39
Stocks	10 369	5 099	1 398	3 872	17 336	8 101	2 063	7 172
Clients	21 703	13 456	6 294	1 953	14 876	9 906	2 937	2 033
Autres créances	1 497	1 326	156	15	1 445	1 289	142	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 164	1 482	518	164	6 372	5 055	1 120	197
Actifs d'impôts exigibles	430	254	176	-	329	329	-	-
Actifs non affectés	7 781	-	-	-	7 081	-	-	-
TOTAL ACTIF	62 087	39 514	8 716	6 076	63 718	40 823	6 322	9 492

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

5.7 Notes sur le bilan

5.7.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.15	Variation	Brut au 31.12.16
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
Total	25 027	0	25 027

Dépréciations des écarts d'acquisition	Provisions au 31.12.15	Perte de valeur complémentaire du 01.01.16 au 31.12.16	Provisions au 31.12.16
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	411	888	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
Total	24 139	888	25 027

Valeur nette	Total	888	0	0
---------------------	--------------	------------	----------	----------

L'application du test de valeur sur l'écart d'acquisition provenant de la filiale Hercules Thrustmaster SAS (montant net de 888 milliers d'euros) et qui concerne le Goodwill Hercules, a fait ressortir une perte de valeur et a entraîné la constatation d'une dépréciation de 888 milliers d'euros comptabilisée en Autres charges opérationnelles au 31 décembre 2016.

La valeur recouvrable a été déterminée sur la base des valeurs d'utilité.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires négatif pour les 2 années à venir puis taux de 5% pour les 3 années suivantes.
- Projections sur 5 ans (hausse annuelle de 10% du chiffre d'affaires pour les 2 années à venir, puis hausse de 25% sur les 3 années suivantes).
- Taux de croissance à long terme de 2%.
- Taux d'actualisation de 12%.

La valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules totalise un montant de 7,7 millions d'euros avant dépréciation.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules totalise un montant de 6,9 millions d'euros.

L'activité Hercules affiche une baisse importante de son chiffre d'affaires depuis 3 ans suite à l'arrêt successif des gammes de produits Wifi, CPL, webcams et plus récemment des enceintes multimedia.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio est en cours mais nécessite des investissements R&D et marketing importants, qui ont un impact sur la rentabilité à court terme. Par rapport aux hypothèses retenues l'année dernière pour le test de dépréciation, l'absence de rentabilité à court terme, due au niveau de chiffre d'affaires attendu, impacte la valeur recouvrable de l'actif et entraîne la constatation d'une dépréciation de 888 milliers d'euros.

L'émergence des smartphones et des usages nomades de la musique est un mouvement de fond auquel Hercules s'est préparé ces dernières années en déployant sa Recherche et Développement sur ces nouveaux marchés. Ces efforts ont déjà permis à la marque d'obtenir 5 prix de l'innovation au prestigieux salon CES de Las Vegas lors des 3 dernières éditions. Ces récompenses mondiales très convoitées au sein de l'industrie IT témoignent de la capacité de la marque Hercules à créer des solutions toujours plus uniques et novatrices.

Le recentrage de l'activité sur les produits audio conforte le Groupe dans ses hypothèses de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires Hercules sur les 5 années à venir.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur constatées sur le Goodwill lors des exercices précédents ne seront pas reprises ultérieurement.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation : Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -0,5 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

Test de sensibilité sur le ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires : Une baisse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires sur la période 2019-2021 a un impact de -1,7 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules.

5.7.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.15	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.16
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	4 654		1 232	63	-2	5 821
Frais de développement en cours	1 473		1 417	1 308	-4	1 578
Licences	2 418		271	169		2 520
Concessions, brevets	875		20		14	909
Autres immobilisations incorporelles	950		4		26	980
TOTAL	21 212	0	2 944	1 540	34	22 650

Concernant les Frais de développement, les projets respectant les 6 critères d'éligibilité définis par la norme IAS 38 sont immobilisés. Le passage d'immobilisation en cours à immobilisation en frais de développement s'effectue au moment de la mise en production de l'actif (Montant de 1 232 milliers d'euros sur l'exercice). Les Frais de développement immobilisés sur la période totalisent 84 milliers d'euros en valeur nette. Le montant des mises au rebut s'élève pour l'exercice à 150 milliers d'euros et concernent principalement des projets de développement ne respectant plus les conditions d'activation. Les sociétés du Groupe Guillemot Corporation qui produisent des Frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche&Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Limited. Les coûts activés concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster.

L'augmentation des Frais de développement en cours sur l'exercice totalise 1 417 milliers d'euros. Ces investissements sont financés sur fonds propres et en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique de ces Frais de développement en cours est la suivante pour 2016 : France 669 milliers d'euros, étranger 748 milliers d'euros.

Le poste Licences comprend les montants garantis à payer sur la durée de vie des contrats.

Amortissements et provisions	31.12.15	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.16
Marques	8110			1000		7 110
Frais de Développement	2 560		1 257	69		3 748
Licences	1 704		628	169		2 163
Concessions, brevets	811		48		13	872
Autres immobilisations incorporelles	946		4		25	975
TOTAL	14 131	0	1 937	1 238	38	14 868

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

La marque Hercules est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Hercules. Cette Unité Génératrice de Trésorerie a fait l'objet d'un test d'impairment au 31 décembre 2016 avec les hypothèses décrites en note 5.7.1.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster. Le test de dépréciation sur l'UGT Thrustmaster a entraîné la constatation d'une reprise de provision d'un million d'euros sur la marque Thrustmaster au 31 décembre 2016, comptabilisée au poste Autres produits opérationnels.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 2 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules une valeur nette au bilan de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale. Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés pour l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster sont les suivantes :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 5%
- Projections appliquées à un business plan sur 5 ans avec un chiffre d'affaires en croissance 10% en 2017, stable en 2018, en baisse de 10% en 2019 et stable pour les 2 années suivantes, prenant en compte la cyclicité de l'activité liée aux sorties des consoles de jeux.
- Taux d'actualisation de 12%.

La valeur comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster totalise un montant de 21,3 millions d'euros avant reprise de dépréciation.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster totalise un montant de 22,3 millions d'euros.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse.

Thrustmaster a acquis une reconnaissance mondiale et est désormais incontournable sur le marché des volants pour PC et consoles, dont la base installée continue de grandir. Le Groupe vient de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ces deux dernières années.

Par rapport aux hypothèses retenues l'année dernière pour le test de dépréciation, la confirmation des perspectives d'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité impactent la valeur recouvrable de l'actif et entraînent la constatation d'une reprise de dépréciation de 1 000 milliers d'euros.

L'impact potentiel maximal sur le compte de résultat du Groupe serait de + 7 110 milliers d'euros en cas de reprise totale de la dépréciation sur la marque Thrustmaster dans les années à venir.

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Une hausse de 1% du taux d'actualisation a un impact de -1,6 million d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du taux d'actualisation a un impact de + 2,1 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster

Test de sensibilité sur le ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires :

Une hausse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires a un impact de +4,6 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

Une baisse de 1% du ratio Cash Flow / Chiffre d'Affaires a un impact de -4,4 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie Thrustmaster.

5.7.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.15	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31.12.16
Terrains	399					399
Constructions	5 379		114			5 493
Installations techniques	4 341		573	22	12	4 904
Autres immos corporelles	1 007		115	11	6	1 117
Immobilisations en cours	496		516	533		479
TOTAL	11 622	0	1 318	566	18	12 392

Les constructions sont des bâtiments situés à Carentoir (France).

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 514 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques sur l'exercice. Les immobilisations corporelles en cours concernent essentiellement des moules et outillages permettant la production des nouveaux produits. Le Groupe a procédé à la mise au rebut de matériel obsolète pour un montant de 42 milliers d'euros (Valeur brute).

Le montant total des investissements en immobilisations corporelles sur l'exercice totalise 804 milliers d'euros.

Ces investissements sont financés sur fonds propres et en ayant recours à des emprunts bancaires et autorisations de découverts (cf note 5.7.13).

La distribution géographique de ces investissements est la suivante pour 2016 : France 136 milliers d'euros, étranger 668 milliers d'euros.

Les propriétés immobilières louées par le Groupe ne concernent que des bureaux.

Les principaux pays concernés sont la France et le Canada.

Les engagements locatifs liés totalisent 797 milliers d'euros au 31 décembre 2016, dont 239 milliers d'euros pour la France et 374 milliers d'euros pour le Canada.

Le coût annuel des locations totalise moins de 500 milliers d'euros.

Amortissements	31.12.15	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.16
Constructions	4 592		205			4 797
Installations techniques	3 475		517	22	12	3 982
Autres immos corporelles	873		62	9	5	931
TOTAL	8 940	0	784	31	17	9 710

5.7.4 Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.15	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.16
Autres titres immobilisés	152			33		119
Autres immobilisations financières	307		33	3	1	338
TOTAL	459	0	33	36	1	457

Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur.

Les moyens affectés au compte de liquidité sont de 300 milliers d'euros en espèces depuis l'origine.

Les mouvements sur les Autres immobilisations financières concernent des dépôts de garanties.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment.

	Net 31.12.15	Cession 31.12.16	Acquisition 31.12.16	Ecart de conversion 31.12.16	Gain/perte financier 31.12.16	Net 31.12.16
Actions Ubisoft Entertainment						
Nombre	443 874					443 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	11 837				3 166	15 003
Actions Gameloft						
Nombre	68 023	-68 023				0
Juste Valeur (en milliers d'euros)	413	-544			131	0
Instruments dérivés sur opérations de change						
	0					0
Total valeur	12 250	-544	0	0	3 297	15 003

Les actions Ubisoft Entertainment (cotées sur un marché actif) sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IAS 39. Ces actions ont été classées dans la catégorie d'actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat lors du passage aux normes IFRS.

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient 443 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,39 % du capital. Le cours retenu au 31 décembre 2015 était de 26,67 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. Le cours retenu au 31 décembre 2016 pour la valorisation de l'action à sa juste valeur est de 33,80 euros pour l'action Ubisoft Entertainment. Le gain de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2016 s'élève à 3 166 milliers d'euros pour les titres Ubisoft Entertainment.

Les actions Gameloft ont été cédées sur le premier semestre au cours de 8 euros entraînant la constatation d'un gain net de cession de 131 milliers d'euros.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier. Il n'existe pas de contrats de ce type au 31 décembre 2016.

5.7.5 Stocks

Stocks	Brut 31.12.15	Variation de stock (Résultat)	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Brut 31.12.16
Matières premières	1 572	-94	0	0	1 478
Produits finis	17 063	-7 100	0	201	10 164
TOTAL	18 635	-7 194	0	201	11 642

Dépréciations	31.12.15	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31.12.16
Matières premières	151	128	31	0	0	248
Produits finis	1 148	574	715	0	18	1 025
TOTAL	1 299	702	746	0	18	1 273

Total Stock net	17 336					10 369
------------------------	---------------	--	--	--	--	---------------

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation.

La baisse du stock sur l'exercice est liée au fort dynamisme des ventes sur la fin d'année et à la volonté du Groupe de maîtriser son niveau de stock au 31 décembre 2016.

L'augmentation des dépréciations de 702 milliers d'euros concerne pour moitié des produits de la gamme Hercules.

5.7.6 Clients

Créances clients	Brut 31.12.15	Mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Brut 31.12.16
Clients	15 166	6 491		291		21 948

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2016. Le poste clients a une valeur nette de 21 703 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 14 876 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Cette variation est liée à la hausse de l'activité sur la fin de l'année et au développement sur l'exercice des ventes au départ de la plateforme basée à Hong Kong.

Dépréciations	31.12.15	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Reclassement	31.12.16
Clients	290	21	68		2	0
						245

5.7.7 Autres créances

	31.12.16	31.12.15
Avances et acomptes versés	632	576
Créances de TVA	436	392
Fournisseurs débiteurs	6	25
Autres	199	145
Charges constatées d'avance	224	307
TOTAL	1 497	1 445

5.7.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.16	31.12.15
Trésorerie	2 164	6 372
Equivalents de trésorerie	0	0
TOTAL	2 164	6 372

5.7.9 Actifs d'impôts exigibles

Le montant figurant au bilan totalise 430 milliers d'euros et concerne des acomptes d'impôts de sociétés exigibles, les créances de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi en France pour 112 milliers d'euros et les créances de Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation en France et Canada pour 269 milliers d'euros.

5.7.10 Capitaux propres

Le capital est composé de 15 004 736 actions de 0,77 euro de nominal.

La société Guillemot Corporation SA détient 282 507 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 728 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2016, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,88 %.

Nombre potentiel maximal d'actions à créer :

Par levée d'options 480 000

Principales caractéristiques des plans de stock-options:

	9ème plan	10ème plan
Date du conseil	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	18.02.12 au 18.02.18	18.02.10 au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	-	6 360
Dont au cours de l'exercice 2016	-	-
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-
Options de souscription d'actions restantes	383 000	210 640
Options potentiellement exerçables au 31.12.16	334 000	146 000

Les huit premiers plans de stock-options sont devenus caduques.

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stocks options ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes. Il n'y a pas eu de comptabilisation de charge sur l'exercice 2016, l'ensemble des plans étant amorti.

5.7.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	31.12.15	Augmentations	Diminutions		Ecart de conversion	31.12.16
			Utilisées	Non utilisées		
Retours produits	233	413			15	661
Autres	104	11				115
TOTAL	337	424	0	0	15	776

La hausse de la provision pour retours produits est liée notamment à la croissance des ventes en Amérique du Nord et à la mise à jour des hypothèses concernant les estimations de retours.

Le poste Autres comprend principalement des montants liés à des litiges fournisseurs.

5.7.12 Engagements envers le personnel

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2016
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales.
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Table de mortalité TG05.
- Salaire de référence année 2016, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 2% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2016, le montant de la provision comptabilisée est de 847 milliers d'euros contre 589 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la totalité des écarts actuariels est comptabilisée en OCI (Other Comprehensive Income) et non plus en résultat. L'impact sur les capitaux propres du Groupe sur l'exercice 2016 est de - 194 milliers d'euros.

5.7.13 Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.16	Courant à - 1 an			Non courant + 1 an	31.12.15
		0-3 mois	3-6 mois	12 mois		
Emprunts auprès des organismes de crédits	4 182	627	627	1 257	1 672	7 682
Découverts bancaires et avances en devises	6 117	6 117				3 345
Divers	16	16				25
TOTAL	10 315	6 760	627	1 257	1 672	11 052

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 1 333 milliers d'euros et à taux variable pour 2 849 milliers d'euros. Au 31 décembre 2016, il existe un emprunt de 875 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant à respecter est le suivant :

Endettement ajusté / Capitaux propres ≤ 1 (Sur la base des comptes sociaux de Guillemot Corporation SA). Ce covenant est respecté au 31 décembre 2016.

Les découverts bancaires totalisent 1 796 milliers d'euros (taux variable) et les avances en devises 4 321 milliers d'euros (taux fixe).

Sur la période, le Groupe a remboursé pour 3 501 milliers d'euros d'emprunts bancaires et n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de dettes en devise autre que l'Euro.

Endettement net	31.12.16	31.12.15	31.12.14
Dettes financières	10 315	11 052	7 316
Comptes courants d'actionnaires	972	1 396	1 666
Disponibilités	2 164	6 372	1 790
Endettement net	9 123	6 076	7 192

Le Groupe a un endettement net de 9 123 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 15 003 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2016).

5.7.14 Autres dettes

	31.12.16		31.12.15
	Courant	Non courant	
Dettes sociales	1 783		1 713
Comptes courants		972	1 396
Autres	4 392		4 058
TOTAL	6 175	972	7 167

Les autres dettes comprennent 972 milliers d'euros de comptes courants créditeurs apportés par les actionnaires fondateurs. Cela concerne des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

Le poste Autres contient les charges à payer liées aux licences, aux remises de fin d'année, les avances et acomptes reçus sur commandes et les produits constatés d'avance.

En 2002 et 2003, les actionnaires fondateurs de Guillemot Corporation ont abandonné des comptes courants pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune, qui prévoyaient un remboursement lorsque la société-mère serait bénéficiaire.

Sur ces 7,7 millions d'euros, 6 729 milliers d'euros ont déjà été remboursés en application des termes définis dans les conventions de compte courant et qui prévoyaient un remboursement en fonction du résultat net de la société-mère Guillemot Corporation SA.

Le solde de 972 milliers d'euros (classé en non courant) sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel de la société-mère Guillemot Corporation SA. Cette dette n'a pas été actualisée au 31 décembre 2016.

5.8 Notes sur le compte de résultat

5.8.1 Achats, charges externes et charges de personnel

Achats

Les achats concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et de produits finis et totalisent 27 002 milliers d'euros sur l'exercice 2016.

Charges externes

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.16	31.12.15
Achats de sous traitance	462	640
Achats non stockés, matériel et fournitures	177	167
Autres charges externes	13 849	13 740
TOTAL	14 488	14 547

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport sur ventes, de publicité, de marketing et des frais de Recherche et Développement externes non immobilisés.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 8 276 milliers d'euros en 2016 contre 7 137 milliers d'euros en 2015. Un montant de 112 milliers d'euros correspondant au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été comptabilisé en moins des charges de personnel en 2016 dans les filiales françaises du Groupe, contre 95 milliers d'euros en 2015.

Un montant de 179 milliers d'euros correspondant à du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Impôt Innovation a été comptabilisé en moins des charges de personnel en 2016 dans la filiale française et canadienne de R&D du Groupe.

5.8.2 Dotations aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.16	31.12.15
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1 877	1 714
Amortissements sur immobilisations corporelles	764	843
TOTAL	2 641	2 557

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles concernent principalement les montants garantis liés à des contrats de licences (628 milliers d'euros) et les frais de Recherche et Développement immobilisés (1 201 milliers d'euros).

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 205 milliers d'euros et les installations techniques pour 495 milliers d'euros.

Les dépréciations se décomposent ainsi :

	31.12.16	31.12.15
Dépréciations sur actif circulant	21	107
Dépréciations pour risques et charges	488	202
Dépréciations du stock	698	568
Autres dépréciations	154	651
TOTAL	1 361	1 528

Les dépréciations du stock concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. Les autres dépréciations contiennent des dépréciations sur des projets de R&D immobilisés qui ne respectent plus les critères d'activation.

Les dépréciations pour risques et charges concernent principalement les retours produits.

5.8.3 Variation des stocks

La variation des stocks comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

5.8.4 Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.16	31.12.15
Produits		
Reprises sur autres actifs circulants	67	14
Autres produits d'exploitation	99	121
Prix de cession des immobilisations	2	6
Total produits	168	141
Charges		
Licences	-3 201	-5 126
VNC immobilisations cédées	-2	-6
Autres charges d'exploitation	-138	-154
Total charges	-3 341	-5 286
TOTAL	-3 173	-5 145

La baisse du poste Licences s'explique par des renégociations à la baisse de certains contrats et du fait de la tombée dans le domaine public de certaines technologies utilisées par le Groupe. Les montants principaux concernent des partenariats en cours liés aux consoles Xbox One® de Microsoft® et Playstation®4 de Sony®.

5.8.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges opérationnelles concernent une dépréciation de 888 milliers d'euros sur les écarts d'acquisition rattachés à l'activité Hercules. (cf test de dépréciation en 5.7.1)

Les autres produits opérationnels concernent une reprise de dépréciation de 1 000 milliers d'euros sur la marque Thrustmaster (cf test de dépréciation en 5.7.2).

5.8.6 Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de 263 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.16	31.12.15
Différences de change	-	-
Gain/perte latent actions Gameloft	-	185
Gain sur cessions d'actions Gameloft	132	-
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	3 165	5 106
Gain/perte latent BSA Ubisoft Entertainment	-	-
Total autres produits financiers	3 297	5 291
Différences de change	321	163
Gain/perte latent actions Gameloft	-	-
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	-	-
Total autres charges financières	321	163

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +286 milliers d'euros.

Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2016, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 9,1 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 15 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2016. Il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité au 31 décembre 2016.

Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2017, une baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2016) aurait un impact de – 1,5 millions d'euros sur le résultat financier.

Au 17 mars 2017, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 37,45 euros, soit une hausse de 10,8%, par rapport au 31 décembre 2016, ce qui entraînerait la constatation d'un gain de réévaluation de 1 620 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2016 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 46 milliers d'euros.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2016 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	11 302	2 120
Passif	13 505	38
Position nette avant gestion	-2 203	2 082
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-2 203	2 082

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2016 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 209 milliers d'euros.

Une baisse de 10% de la livre Sterling sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2016 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 222 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise.

A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Il n'y a pas de contrats de couverture en cours au 31 décembre 2016.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export et aux Etats-Unis observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

5.8.7 **Charge d'impôt**

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

	31.12.16	31.12.15
Impôts différés	303	715
Impôts courants	73	102
TOTAL	376	817

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables. Il correspond ici à l'impôt différé lié au gain latent sur le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment détenu par Guillemot Corporation SA, et ce en tenant compte des règles fiscales en vigueur liées notamment au plafonnement de l'utilisation des reports déficitaires. Le taux d'impôt retenu de 28% pour le calcul des impôts différés tient compte des nouvelles modalités prévues par la loi de finances 2017 en France, amenant progressivement le taux d'impôt des sociétés à 28% à moyen terme. Le Groupe ne prévoit pas de céder les titres Ubisoft à court terme.

Au vu des résultats déficitaires observés sur les exercices antérieurs, le solde des reports déficitaires de 62 986 milliers d'euros (cf. tableau ci-après) n'a pas engendré la constatation d'impôt différé actif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

Preuve d'impôt :

(En milliers d'euros)	31.12.16
Résultat avant impôt	3 435
Produits et charges non soumises à l'IS	411
Impôt théorique (33,33%)	1 008
IS / Différences fiscales temporaires et permanentes	130
IS / Déficit antérieurs reportables	-1 386
IS / Déficit de l'année non activés	692
IS théorique	444
Différences de taux	-75
Divers	7
TOTAL	376

Détail des reports déficitaires :

(en milliers d'euros)	31.12.16
Guillemot Corporation SA (France)	58 654
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 046
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 467
Guillemot Inc (Canada)	1 293
Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong)	193
Guillemot Ltd (Angleterre)	333
TOTAL	62 986

5.8.8 Activités arrêtées

Le Groupe n'a pas arrêté d'activités au cours de ces dernières années.

5.8.9 Résultat par action

Résultat de base par action	31.12.16	31.12.15
Résultat	3 059	7 043
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	15 005	15 005
Nbre d'Actions propres (milliers)	-282	-235
Total actions (milliers)	14 723	14 770
Résultat de base par action	0,21	0,48

Résultat dilué par action	31.12.16	31.12.15
Résultat	3 059	7 043
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	15 005	15 005
Nbre d'Actions propres (milliers)	-282	-235
Total actions (milliers)	14 723	14 770
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	480	965
Par exercice de droits de souscription	0	0
Total actions (milliers)	15 203	15 735
Résultat dilué par action	0,20	0,45

5.8.10 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

5.8.11 Engagements hors bilan

Engagements locatifs : 797 milliers d'euros
Crédits documentaires : 1 068 milliers d'euros

5.8.12 Rémunération des mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société-mère ainsi que ses filiales aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 220 milliers d'euros au cours de l'exercice.

Le montant des jetons de présence versés par la société-mère aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 90 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut la somme de 27 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

5.8.13 Effectifs

Au 31 décembre 2016, le Groupe compte 162 salariés à travers le monde dont 74 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 77 % des effectifs et ceux des autres continents 23 %.

5.8.14 Eléments concernant les entreprises liées

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers SE (19,99%), la famille Guillemot (53,29%), Guillemot Corporation SA (1,88%) et le public (24,84%).

Les parties liées sont la société Guillemot Brothers SE et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf. périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.1) et le groupe Ubisoft Entertainment, entité sur laquelle les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié au cours des exercices précédents d'abandons de compte courant d'un montant total de 7,7 millions d'euros de la part des fondateurs de la société-mère du Groupe et de la société Guillemot Brothers SE.

Il demeure au bilan un montant de 972 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires qui seront à rembourser sur les années futures sans que le remboursement ne dépasse 20% du résultat net annuel de la société-mère.

Principaux agrégats concernant le groupe Ubisoft Entertainment :

	31.12.16
(En milliers d'euros)	Ubisoft Entertainment
Solde client	10
Solde fournisseur	128
Revenus	1 627
Charges	357

6 EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

7 DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

GUILLEMOT CORPORATION SA	31.12.16	31.12.15
(En milliers d'euros)		
Chiffre d'affaires	55 867	61 438
Résultat d'exploitation	-2 846	939
Résultat avant Impôt	-433	1 695
Résultat net	-433	1 695

8 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Exercice 2016	PricewaterhouseCoopers Audit		MB Audit	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
Certification des comptes	59 200	88%	48 800	100%
Services Autres	8 000	12%	0	0%
TOTAL	67 200	100%	48 800	100%

9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guillemot Corporation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

La note 5.4.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes comptables relatives aux frais de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe 5.4.3 et 5.7.2 « Immobilisations incorporelles » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéterminée (marques Hercules et Thrustmaster) selon les modalités décrites dans les notes 5.4.3 « Immobilisations incorporelles » et 5.4.5 « Dépréciation d'actifs non financiers » ainsi que dans les notes 5.7.1 « Ecarts d'acquisition » et 5.7.2 « Immobilisations incorporelles ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

➤ COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

Toutes les données sont en milliers d'euros.

1 BILAN SOCIAL

ACTIF	Brut	Amort/Dépr	Net	Net
(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.16	31.12.16	31.12.15
Immobilisations incorporelles	19 720	12 193	7 527	6 462
Immobilisations corporelles	8 188	6 045	2 143	2 200
Immobilisations financières	43 450	37 689	5 761	3 823
Actif immobilisé	71 358	55 927	15 431	12 485
Stocks et Encours	9 966	1 019	8 947	15 291
Avances et acomptes versés	918	0	918	534
Clients et comptes rattachés	16 412	245	16 167	13 595
Autres créances	3 360	706	2 654	3 848
Valeurs mobilières de placement	7 017	51	6 966	7 120
Disponibilités	1 178	0	1 178	4 702
Actif circulant	38 851	2 021	36 830	45 089
Comptes de régularisation	482		482	395
TOTAL ACTIF	110 691	57 948	52 743	57 968

PASSIF	31.12.16	31.12.15
(en milliers d'euros)		
Capital	11 554	11 554
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 555	10 555
Réserves	1 337	1 337
Report à nouveau	-2 158	-3 853
Résultat de l'exercice	-433	1 695
Capitaux propres	20 855	21 288
Provisions	765	231
Dettes financières	10 229	11 008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 224	18 550
Dettes fiscales et sociales	74	180
Dettes sur immobilisations	816	854
Autres dettes	3 832	4 723
Total des dettes	30 175	35 315
Comptes de régularisation	948	1 134
TOTAL PASSIF	52 743	57 968

2 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Chiffre d'affaires	55 867	61 438
Production stockée	-6 417	8 487
Production immobilisée	1 477	1 995
Autres produits d'exploitation	1 369	1 061
Total produits d'exploitation	52 296	72 981
Achats	26 982	42 843
Variations de stocks	94	-357
Charges externes	20 798	20 847
Impôts et taxes	66	139
Charges de personnel	306	302
Autres charges	4 013	5 641
Dotations aux amortissements,	1 911	1 939
Dépréciations et provisions	972	688
Total charges d'exploitation	55 142	72 042
Résultat d'exploitation	-2 846	939
Produits financiers de participations	0	238
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	384	27
Autres intérêts et produits assimilés	63	91
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 235	1 955
Différences positives de change	1 248	2 582
Total produits financiers	3 930	4 893
Dotations financières aux amortissements et provisions	398	297
Intérêts et charges assimilées	293	263
Différences négatives de change	1 645	2 452
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	2
Total charges financières	2 351	3 014
Résultat financier	1 579	1 879
Résultat courant	-1 267	2 818
Résultat exceptionnel	834	-1 123
Résultat avant impôts	-433	1 695
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net de l'exercice	-433	1 695

3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Production de l'exercice	50 927	71 920
Valeur ajoutée	3 053	8 587
Excédent brut d'exploitation	2 681	8 146
Résultat d'exploitation	-2 846	939

4 TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux d'exploitation (en milliers d'euros)	31.12.16	31.12.15
Bénéfice net	-433	1 695
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (1)	3 434	3 608
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions (1)	-3 985	-2 223
Plus et moins values de cession		3
Marge brute d'autofinancement	-984	3 083
Variation des besoins d'exploitation	477	-531
Variation des besoins hors exploitation	-278	377
Variation du besoin en fonds de roulement	199	-154
Flux liés aux investissements		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 477	-1 941
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-606	-761
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	34	-26
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	0	0
Trésorerie nette fusion	0	0
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale	-70	0
Total des flux liés aux opérations d'investissement	-2 119	-2 728
Flux des opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	0	0
Emprunts	0	6 500
Remboursement d'emprunts	-3 501	-2 157
Remboursement des comptes courants des actionnaires		0
Total des flux liés aux opérations de financement	-3 501	4 343
Variation de trésorerie	-6 405	4 544
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice (2)	8 562	4 016
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	2 157	8 562

(1) A l'exclusion des dotations et reprises relatives à des provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

(2) Incluant les valeurs mobilières de placement pour leurs montants nets.

5 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le total du bilan est de 52 743 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de -433 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

5.1 Evènements significatifs de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel de la société en 2016 Guillemot Corporation s'établit à 55 867 milliers d'euros avec des ventes Hercules en croissance de 4% et un chiffre d'affaires Thrustmaster en baisse de 12% sur l'exercice. Thrustmaster n'a pas pu compter sur la sortie de son volant haut de gamme sous licence Gran Turismo qui a dû être reporté à 2017 en raison du décalage du jeu du même nom.

Principaux faits marquants 2016 :

- Livraison du « 500 000ième » exemplaire du logiciel DJing Hercules DJUCED®, créé pour les contrôleurs de la marque,
- Signature d'un partenariat majeur avec la première chaîne de magasins de jeux vidéo au Royaume-Uni,
- Ouverture de nouveaux distributeurs notamment en Chine, au Japon, dans les pays nordiques et Pays de l'Est,

- Positionnement de Thrustmaster sur le marché du « eSport », et utilisation en exclusivité des volants Thrustmaster à la compétition « *Formula-e Vegas eRace* » à Las Vegas.
- Lancement au quatrième trimestre du tout nouveau volant, TS-PC RACER, qui permet à Thrustmaster de se positionner sur le marché des volants haut de gamme sur PC.
- Report à 2017 du jeu très attendu Gran Turismo Sport qui a entraîné le décalage du lancement du nouveau volant Thrustmaster pour console PlayStation®4 sous cette même licence.
- Mise sur le marché d'une nouvelle gamme d'accessoires de simulation de vol dans le cadre de la célébration des 25 ans de Thrustmaster dans ce domaine,
- Obtention en janvier 2017 (pour la quatrième année consécutive) d'un prix de l'Innovation « *CES Innovation Awards Honoree* », attribué cette année à l'ensemble T.16000M FCS Flight Pack, pour ses avancées technologiques qui assurent une précision extrême aux pilotes.

Le résultat d'exploitation ressort à -2 846 milliers d'euros contre un résultat de 939 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat financier s'élève à 1 579 milliers d'euros contre 1 879 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ce résultat comprend notamment des reprises de provisions pour 2 235 milliers d'euros et un gain net financier de 354 milliers d'euros suite à la cession de 68 023 actions Gameloft SE.

Le résultat exceptionnel s'établit à 834 milliers d'euros et prend en compte un produit de 1 000 milliers d'euros lié à une reprise de provision sur la marque Thrustmaster et des charges exceptionnelles de 166 milliers d'euros liées à des amortissements exceptionnelles sur des frais de développement et matériels.

Le résultat net s'établit à -433 milliers d'euros contre 1 695 milliers d'euros à période comparable.

L'endettement net s'élève à 3 135 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre un montant de 652 milliers d'euros 31 décembre 2015.

5.2 Principes comptables

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG). Les tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ont été réalisés selon les prescriptions des articles 214-16 à 214-19 du PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3 Règles et méthodes comptables

5.3.1 Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement.

La valeur actuelle du fonds commercial est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds commercial fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

La valeur actuelle des marques s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité par l'entreprise. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter le règlement CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'amortissement des frais de développement, retenu en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

5.3.2 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 10 à 20 ans
- Agencements : linéaire 1 à 20 ans
- Installations techniques : linéaire 1 à 10 ans

5.3.3 Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation sera pratiquée.

5.3.4 Stocks et encours

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur coût de revient se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

5.3.5 Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs. Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et amortis au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

5.3.6 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

5.3.7 Avances en comptes courants

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

5.3.8 Conversion des dettes et des créances en devises

Les créances et dettes en devises étrangères, non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme, sont converties aux taux de clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes. Le gain ou la perte de change résultant des contrats de vente et d'achat attachés à des créances et des dettes sont inclus dans le résultat financier.

5.3.9 Valeurs mobilières de placement

Les titres de la société acquis sur le marché par elle-même sont classés sous cette rubrique en fonction de l'objectif de rachat.

Les titres sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

5.3.10 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires. Les comptes bancaires en devises étrangères sont convertis au taux de clôture et les écarts de conversion sont compris dans le résultat financier.

5.3.11 Provisions

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour pertes de change relatives à la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère.

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sont également présentées sous cette rubrique les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale ainsi que les provisions pour garantie et retours de produits.

5.3.12 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.3.13 Comptabilisation des produits

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les ventes de produits sont enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages. Tous les produits vendus par la société disposent d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Dans certains cas les produits font l'objet d'un rachat de garantie via une remise accordée au client. Pour les autres cas, l'obligation de garantie est comptabilisée via une provision correspondant à la meilleure estimation des coûts liés aux retours probables (annulation de la marge seule ou de la totalité du chiffre d'affaires si les produits retournés sont invendables, augmentée des coûts estimés de réparation et autres coûts liés aux retours). Cette estimation est basée sur une analyse réalisée par la société qui tient compte notamment du niveau des ventes, de l'observation des délais moyens de retour des produits non conformes et du jugement de la direction.

Par ailleurs, les conditions générales de vente ne prévoient pas d'accord par la société de retours de marchandises invendues. En pratique, si de tels accords existent, l'accord de reprise est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires sur la base des retours accordés. Dans le cas où la direction anticipe des retours supplémentaires liés à des ventes passées, l'obligation de reprise est comptabilisée en provision pour risques et charges.

5.3.14 Information Sectorielle

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : Union européenne, Amérique du Nord et Autres.

5.4 Notes sur le bilan

5.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Frais de recherche et de développement	4 851	1 232	20	6 063
Marques et fonds commercial	11 782	0	0	11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	237	0	0	237
Immobilisations incorporelles en cours	1 523	1 477	1 362	1 638
TOTAL	18 393	2 709	1 382	19 720

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules.

Les frais de développement se composent de l'ensemble des travaux effectués par des équipes de recherche et développement, en vue de fournir les éléments techniques nécessaires à la production. Il peut s'agir de frais de personnel, de frais externes tels que des frais de design, de maquettes et prototypes, d'échantillons et de frais d'essais en ateliers. Ces frais sont enregistrés dans le compte 617 « Etudes et Recherche ».

Les frais de développement des projets sont portés à l'actif si les six critères d'éligibilité définis par le CRC 2004-06 sont simultanément remplis. Les charges correspondantes sont débitées au compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » par le crédit du compte 72 « Production immobilisée ».

Le passage d'« Immobilisation en cours » à immobilisation en « Frais de développement » s'effectue au moment de la mise en production de l'actif. Le montant des frais transférés au compte « Frais de développement » s'élève à 1 232 milliers d'euros.

Les filiales de la société Guillemot Corporation qui produisent des frais de développement sont Hercules Thrustmaster SAS, Guillemot Recherche & Développement Inc, Guillemot Romania Srl et Guillemot Corporation (HK) Ltd. Les coûts activés concernent l'ensemble des gammes de produits des marques Hercules et Thrustmaster. Les frais de développement immobilisés sur la période totalisent 1 477 milliers d'euros.

La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les six conditions d'activation. Le montant des mises au rebut s'élève, pour l'exercice, à 150 milliers d'euros en valeurs brutes dont 130 milliers d'euros de frais enregistrés en immobilisations incorporelles en cours et 20 milliers d'euros de frais figurant au poste frais de développement.

Amortissements et dépréciations	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Frais de recherche et de développement	2 669	1 257	20	3 906
Marques et fonds commercial	9 051	0	1 000	8 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	210	26	0	236
TOTAL	11 930	1 283	1 020	12 193

L'amortissement des frais de développement, en fonction de la durée d'utilisation de l'actif considéré, s'étale sur une durée de 1 à 5 ans.

Les tests de dépréciation pratiqués sur le secteur d'activité de la marque Thrustmaster ont fait ressortir une reprise de provision de 1 000 milliers d'euros.

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 2 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules, une valeur nette au bilan de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

5.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Terrains	219	0	0	219
Constructions et agencements	3 029	74	0	3 103
Installations techniques, matériels...	3 877	531	22	4 386
Immobilisations corporelles en cours	498	516	534	480
TOTAL	7 623	1 121	556	8 188

Amortissements	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Terrains	0	0	0	0
Constructions et agencements	2 387	135	0	2 522
Installations techniques, matériels...	3 037	508	22	3 523
TOTAL	5 424	643	22	6 045

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 514 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

La société a procédé à la mise au rebut de matériels pour un montant de 42 milliers d'euros en valeurs brutes.

5.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Titres de participation	42 623	0	0	42 623
Autres immobilisations financières	858	0	35	823
Dépôts et cautionnements	4	0	0	4
TOTAL	43 485	0	35	43 450

Les mouvements sur les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur et un dépôt de garantie relatif à la collecte et au recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques en Allemagne. Le solde en espèces du compte de liquidité s'élève à 118 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le montant du dépôt de garantie lié au traitement de déchets totalise 228 milliers d'euros.

Les autres immobilisations financières comprennent également 132 619 titres auto-détenus pour une valeur de 477 milliers d'euros.

Autres immobilisations financières	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Actions propres		Dotations	Reprises	
Nombre titres	132 619	0	0	132 619
Valeur brute	477	0	0	477
Dépréciation	268	32	0	300
Net	209	-32	0	177

Au 31 décembre 2016, les titres Guillemot Corporation sont valorisés au cours moyen de décembre de 1,34 euros.

La valeur moyenne d'achat des titres propres est de 3,60 euros.

Les titres de participation concernent les titres des filiales de la société Guillemot Corporation.

Titres de participation	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Titres des filiales		Dotations	Reprises	
Valeur brute	42 623	0	0	42 623
Dépréciation	39 394	8	2 013	37 389
Net	3 229	8	2 013	5 234

Les titres de participation des filiales de la société ont été dépréciés pour 37 389 milliers d'euros :

La dépréciation des titres de participation des filiales se répartit comme suit :

Sociétés dépréciées à 100% :

- Guillemot GmbH (Allemagne)	15 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	12 211 milliers d'euros

Autres sociétés (dépréciées à hauteur de la situation nette) :

- Guillemot SA (Belgique)	163 milliers d'euros
- Guillemot Srl (Italie)	4 874 milliers d'euros
- Guillemot Inc (Canada)	20 061 milliers d'euros
- Guillemot Electronic Technology Co, Ltd (Shanghai)	37 milliers d'euros
- Guillemot Innovation Labs SAS (France)	28 milliers d'euros

Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Informations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers		Montant des prêts et avances consentis en Euros	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés par Guillemot Corporation SA	Observations: dépréciations pratiquées sur les prêts et avances
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette				
Hercules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	279	90	99,42%	4 919	-1 011	288	288	-	-	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	222	366	99,96%	2 938	97	222	222	-	-	-	-
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Surrey	9 988	-10 018	99,99%	173	15	12 211	0	70	-	-	30
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Wemmel	175	78	99,93%	0	34	416	253	-	-	-	-
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Obermichelbach	511	-1 187	99,75%	590	17	15	0	908	-	-	676
Guillemot Corporation (H-K) Limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	450	99,50%	1 495	68	23	23	-	-	-	-
Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 171	471	99,99%	966	103	1 257	1 257	-	-	-	-
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	Sausalito	95	109	99,99%	0	-2	8	8	-	-	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	33 930	-29 963	74,89%	19 418	2 471	23 032	2 971	1 897	-	-	-
Guillemot SRL (Italie)	EUR	Milan	10	39	100,00%	344	9	4 923	49	-	-	-	-
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	16	190	100,00%	702	36	20	20	-	-	-	-
Guillemot Spain SL (Espagne)	EUR	Madrid	3	92	100,00%	338	20	3	3	-	-	-	-
Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd	RMB	Shanghai	68	-35	100,00%	226	6	70	33	305	-	-	-
Guillemot Innovation Labs (France)	EUR	Carentoir	135	-28	100,00%	0	-7	135	107	-	-	-	-

5.4.4 Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

Stocks	Variation de stock		Brut
	Brut	(résultat)	
	31.12.15		31.12.16
Emballages stockés	20	3	23
Produits finis	14 905	-6 417	8 488
Matières premières et encours	1 552	-97	1 455
TOTAL	16 477	-6 511	9 966

Dépréciation

	31.12.15	Augmentation	Diminution	31.12.16
Emballages stockés	0	0	0	0
Produits finis	1 035	451	715	771
Matières premières et encours	151	128	31	248
TOTAL	1 186	579	746	1 019

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation.

La baisse du stock sur l'exercice est liée au fort dynamisme des ventes sur la fin d'année et à la volonté de la société de maîtriser son niveau de stock au 31 décembre 2016.

L'augmentation des dépréciations de 579 milliers d'euros concerne pour 62% des produits de la gamme Hercules.

5.4.5 Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 918 milliers d'euros à la clôture de l'exercice dont 305 milliers d'euros concernent la filiale Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd suite à sa création en septembre 2015.

5.4.6 Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	Brut	Dépréciation	Net	Net
	31.12.16	31.12.16	31.12.16	31.12.15
Clients	16 412	245	16 167	13 595
TOTAL	16 412	245	16 167	13 595

Les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2016. Le poste clients a une valeur nette de 16 167 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 13 595 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Cette variation est liée à la hausse de l'activité sur la fin de l'année et au développement sur l'exercice des ventes au départ de la plateforme basée à Hong Kong.

5.4.7 Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	Au 31.12.16		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Fournisseurs débiteurs	179	179	0
Clients et comptes assimilés	16 412	16 412	0
Etat (crédit de TVA, divers)	306	306	0
Groupe et associés	2 875	0	2 875
Charges constatées d'avance	136	136	0
TOTAL	19 908	17 033	2 875

Les avances en comptes courants d'un montant de 2 875 milliers d'euros concernent les filiales Guillemot GmbH (Allemagne) pour 908 milliers d'euros, Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 70 milliers d'euros, Guillemot Inc (Canada) pour 1 897 milliers d'euros. Les créances envers l'état comprennent principalement des créances de TVA. Le poste « Fournisseurs débiteurs » comprend 115 milliers d'euros d'avoirs à recevoir dont 96 milliers d'euros concernent la filiale Guillemot Administration et Logistique Sarl.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES	Au 31.12.16		
	Montant brut	A - 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts auprès des organismes de crédit	4 185	2 514	1 671
Emprunt obligataire	0	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	56	0
Découverts bancaires et avances en devises	5 988	5 988	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 224	15 224	0
Dettes fiscales et sociales	74	74	0
Autres dettes	2 731	2 731	0
Dettes sur immobilisations	816	816	0
Groupe et associés	1 101	0	1 101
TOTAL	30 175	27 403	2 772
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0		
Diminution des emprunts par remboursement	3 501		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 1 333 milliers euros et à taux variable pour 2 852 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2016, il existe un emprunt de 875 milliers d'euros couvert par des clauses d'exigibilité. Le covenant à respecter est le suivant : endettement ajusté / capitaux propres \leq 1. Le covenant est respecté au 31/12/2016. Le montant des concours bancaires courants inclut 4 321 milliers d'euros d'avances en devises (taux fixes) et 1 667 milliers d'euros de découverts bancaires (taux variables).

Sur la période, la société a remboursé pour 3 501 milliers d'euros d'emprunts bancaires et n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'emprunts bancaires en devises autres que l'Euro.

Les dettes bancaires à moyen terme pour 56 milliers d'euros correspondent à des dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

En 2002, les actionnaires fondateurs ont abandonné des dettes en comptes courants pour un montant total de 6 500 milliers d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune qui prévoyaient un remboursement lorsque la société mère serait bénéficiaire. Sur ces 6 500 milliers d'euros, 5 528 milliers d'euros ont déjà été remboursés. La société Guillemot Corporation SA n'a pas réintégré au bilan de dettes en comptes courants pour l'exercice 2016.

Les avances en compte courant consenties par les filiales Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada) et Guillemot Innovation Labs SAS (France) s'élèvent respectivement à 986 et 115 milliers d'euros.

	31.12.16	31.12.15
Dettes financières		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	10 173	10 953
Emprunts et dettes financières	56	56
Avances en compte courant	1 101	1 465
	11 330	12 474
Disponibilités		
VMP nettes	7 017	7 120
Disponibilités	1 178	4 702
	8 195	11 822
Endettement Net	3 135	652

La société présente un endettement net de 3 135 milliers d'euros.

5.4.8 Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique comprend 149 888 titres propres pour une valeur de 250 milliers d'euros. La société détient, par ailleurs, 443 874 titres Ubisoft Entertainment SA, représentant 0,39% du capital, pour une valeur d'achat de 6 767 milliers d'euros.

	Brut	Dépréciation	Net	Net
	31.12.16	31.12.16	31.12.16	31.12.15
Valeurs mobilières de placement	6 767	0	6 767	6 919
Actions propres	250	51	199	201
TOTAL	7 017	51	6 966	7 120

La société a cédé, au cours de l'exercice, 68 023 actions Gameloft SE, entraînant un gain financier de 354 milliers d'euros

Au 31 décembre 2016, les actions propres, valorisées au cours moyen de décembre de 1,34 euros, font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 51 milliers d'euros. La valeur d'inventaire des titres Ubisoft Entertainment SA s'élève à 14 398 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

5.4.9 Disponibilités

	31.12.16	31.12.15
Disponibilités	1 178	4 702
Concours bancaires	-5 988	-3 260
Situation bancaire nette	-4 810	1 442

5.4.10 Comptes de régularisation

Actif :

	31.12.16	31.12.15
Charges constatées d'avance	136	211
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecart de conversion actif	346	184
TOTAL	482	395

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation, au cours de clôture, de dettes en monnaie étrangère. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

Passif :

	31.12.16	31.12.15
Produits constatés d'avance	722	1 014
Ecart de conversion passif	226	120
TOTAL	948	1 134

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des produits non livrés au 31 décembre 2016.

Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation de créances en monnaie étrangère.

5.4.11 Produits à recevoir

	31.12.16	31.12.15
Fournisseurs - avoirs à recevoir	115	25
Clients - Facture à établir	390	133
TOTAL	505	158

5.4.12 Charges à payer

	31.12.16	31.12.15
Intérêts sur emprunts et dettes financières	4	27
Fournisseurs - factures non parvenues	8 734	7 255
Clients - avoirs à établir	1 379	1 141
Dettes fiscales et sociales	16	39
Charges à payer	1290	1963
TOTAL	11 423	10 425

5.4.13 Éléments concernant les entreprises liées

Titres de participation 42 623 milliers d'euros

Actif circulant Brut

Clients et comptes rattachés 3 358 milliers d'euros
Avances et acomptes versés 305 milliers d'euros
Avances sur comptes courants 2 875 milliers d'euros

Dettes Brutes

Fournisseurs et comptes rattachés 3 887 milliers d'euros
Avances sur comptes courants 1 101 milliers d'euros

Produits financiers 61 milliers d'euros
Charges financières 16 milliers d'euros

5.4.14 Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions	Augmentation		Diminution		Au 31.12.16
	Au 31.12.15		Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	184	346	184	0	346
Pour charges	47	372	0	0	419
Total	231	718	184	0	765

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. La hausse de la provision pour charge concerne des retours produits et est liée notamment à la mise à jour des hypothèses concernant les estimations de retours.

Dépréciations	Au 31.12.15	Augmentation	Diminution	Au 31.12.16
sur immobilisations financières	39 394	8	2 013	37 389
sur autres immobilisations financières	268	32	0	300
sur stocks	1 186	579	746	1 019
sur clients et comptes rattachés	229	21	5	245
sur immobilisations incorporelles	9 051	0	1 000	8 051
Autres provisions pour dépréciation	781	12	37	756
Total	50 909	652	3 801	47 760

Les dépréciations du stock concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. Les actions propres, sont dépréciées, à la clôture de l'exercice, pour un montant de 350 milliers euros.

La société a déprécié les comptes attachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette (les titres de participation pour 37 389 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 706 milliers d'euros).

Les dépréciations sur les créances clients hors groupe s'élèvent à 245 milliers d'euros et concernent des créances douteuses. La reprise de provision de 1 000 milliers d'euros concerne la marque Thrustmaster.

5.4.15 Capital social

Au 31/12/15	15 004 736	0,77	11 553 646,72
Levées d'options de souscription d'actions	0	0,77	0,00
Au 31/12/16	15 004 736	0,77	11 553 646,72

Le capital est composé de 15 004 736 actions de 0,77 euro de nominal.
La fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,88%.

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde avant		Après		Augmen- tation de capital	Résultat de l'exercice du 31.12.16	Solde au 31.12.16
	affectation du résultat de l'exercice du 31.12.15	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.15	affectation du résultat de l'exercice du 31.12.15	Résultat de l'exercice du 31.12.15			
Capital	11 554	0	11 554	0		11 554	
Prime d'émission et de conversion	10 436	0	10 436	0		10 436	
Prime de fusion	119	0	119	0		119	
Réserve légale	275	0	275	0		275	
Autres réserves	1 062	0	1 062	0		1 062	
Report à nouveau débiteur	-3 853	1 695	-2 158	0		-2 158	
Résultat	1 695	-1 695	0	0	-433	-433	
TOTAL	21 288	0	21 288	0	-433	20 855	

Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options : 593 640

Plans de stock options en cours:

Date du conseil	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	du 18.02.12 au 18.02.18	du 18.02.10 au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	0	6 360
-dont au cours de l'exercice 2016	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription d'actions restantes	383 000	210 640

45 560 options ont été exercées depuis l'origine.

5.4.16 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

5.5 Notes sur le compte de résultat

5.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : Djing et musique numérique, enceintes multimédia, enceintes sans fil pour smartphones et tablettes, et webcams.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks et casques gaming.

Par zone géographique	31.12.16	31.12.15
(en milliers d'euros)		
Union Européenne	36 833	42 824
Amérique du Nord	11 178	11 878
Autres	7 856	6 736
TOTAL	55 867	61 438

Par secteur d'activité	31.12.16	31.12.15
(en milliers d'euros)		
Thrustmaster	45 100	51 039
Hercules	10 767	10 399
TOTAL	55 867	61 438

5.5.2 Production stockée

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.16	31.12.15
Production stockée	-6 417	8 487
Total	-6 417	8 487

5.5.3 Production immobilisée

La production immobilisée se présente comme suit :

	31.12.16	31.12.15
Production immobilisée	1 477	1 995
Total	1 477	1 995

Les frais liés aux projets respectant les conditions d'activation sont immobilisés. Le passage du compte de charges au compte « Immobilisations incorporelles en cours » à compter de la date à laquelle les critères d'activation ont été remplis, constitue un produit d'exploitation qui s'élève à 1 477 milliers d'euros pour l'exercice.

5.5.4 Autres produits d'exploitation

	31.12.16	31.12.15
Reprises sur dépréciations	751	532
Transferts de charges	367	237
Autres produits	251	292
Total	1 369	1 061

Les reprises de dépréciations concernent principalement les stocks pour 746 milliers d'euros. Les transferts de charges de 367 milliers d'euros correspondent à des refacturations de frais pour le compte de tiers, des filiales (318 milliers d'euros) et à des indemnités d'assurances reçues.

Les autres produits concernent principalement des revenus des immeubles dans le cadre de contrats de location.

5.5.5 Achats consommés

	31.12.16	31.12.15
Achats de Marchandises	0	0
Achats de Matières premières	26 982	42 843
Variations de stocks	94	-357
Total	27 076	42 486

5.5.6 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.16	31.12.15
Autres achats et charges externes	20 798	20 847
Autres charges	4 013	5 641
Total	24 811	26 488

Les prestations de transport s'élèvent à 1 277 milliers d'euros.

Les prestations de sous-traitance de filiales représentent 10 890 milliers d'euros, les dépenses de marketing et publicitaires, 4 101 milliers d'euros.

Les frais liés aux projets, remplissant les 6 conditions d'activation totalisent 1 477 milliers d'euros pour l'exercice. Les frais de développement qui ne respectent pas les critères d'activation sont définitivement enregistrés en charges et s'élèvent à 2 260 milliers d'euros pour 2016.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 3 939 milliers d'euros contre 5 527 au 31 décembre 2015. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés. La diminution du poste Licences est liée aux renégociations à la baisse de certains contrats et à la tombée dans le domaine public de certaines technologies utilisées par la société. Les montants principaux concernent des partenariats en cours liés aux consoles Xbox One® de Microsoft® et Playstation®4 de Sony®.

Le montant comptabilisé des jetons de présence des membres du conseil d'administration s'élève à 88 milliers d'euros.

5.5.7 Charges de personnel

	31.12.16	31.12.15
Salaires et traitements	220	220
Charges sociales	86	82
Total	306	302

L'effectif au 31 décembre 2016 étant uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants, le montant de la rémunération brute totale versée, au titre de leur fonction de dirigeant s'élève à 220 milliers d'euros.

5.5.8 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.16	31.12.15
Amortissements sur immobilisations incorporelles	1 276	1 201
Amortissements sur immobilisations corporelles	635	738
Dépréciations des actifs circulants	600	688
Provisions pour risques et charges	372	0
Total	2 883	2 627

Les amortissements sur immobilisations incorporelles concernent principalement les frais de développement activés à compter de la date de production du bien, ils totalisent 1 257 milliers d'euros sur l'exercice.

Les amortissements sur immobilisations corporelles correspondent principalement aux amortissements des constructions pour 135 milliers d'euros et des moules utilisés par la production pour un montant de 497 milliers d'euros.

Les dépréciations du stock pour 579 milliers d'euros concernent autant les produits de la gamme Hercules que Thrustmaster. La dotation sur les créances s'élève à 21 milliers d'euros.

Les dépréciations pour risques et charges concernent des retours produits.

5.5.9 Résultat financier

	31.12.16	31.12.15
Produits financiers de participations	0	238
Total autres produits financiers	0	238
Reprise sur provisions et transfert de charges	2 235	1 955
Dotations financières aux amort. et provisions	398	297
Total Reprises et dotations de provisions	1 837	1 658
Différences positives de change	1 248	2 582
Différences négatives de change	1 645	2 452
Total Différences de change	-397	130
Produits nets s/ cessions de VMP	384	27
Charges nettes s/ cessions VMP	15	2
Produits s/ cessions de VMP	369	25
Autres intérêts et produits assimilés	63	91
Intérêts et charges assimilées	293	263
Total produits et charges d'intérêts	-230	-172
TOTAL	1 579	1 879

Les risques financiers sont :

- Le risque de liquidité : Au 31 décembre 2016, la société n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires, son endettement net est de 3 135 milliers d'euros. La société dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 14 599 milliers d'euros valorisé au cours moyen du mois de décembre 2016. Il existe un emprunt couvert par des clauses d'exigibilité pour 875 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Le covenant est respecté à cette date.

- Le risque de variation des cours de bourse : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat de la société. Sur 2016, la baisse de 10% du cours des actions (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2016) aurait un impact de -36 milliers d'euros sur le résultat financier. Au 17 mars 2017, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 37,45 euros, soit une hausse de 28,28 %, par rapport au 31 décembre 2016.

- Le risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2016 (montant des dettes financières à taux variable, non couvertes) aurait pour impact une augmentation de charges de 45 milliers d'euros.

- Le risque de change : La situation des actifs et passifs de la société en devises au 31 décembre 2016 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP	CAD
Actif	4 529	2 120	0
Passif	13 510	37	503
Position nette avant gestion	-8 981	2 083	-503
Position hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	-8 981	2 083	-503

Une hausse de 10% du taux du dollar américain et du dollar canadien sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2016 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 887 milliers d'euros. L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Pour tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, la société vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour la société, une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Cependant, afin de limiter le risque de change, la société Guillemot Corporation SA couvre les risques de variations de change par des achats au comptant, des contrats d'achats à terme et des options de change.

Il n'y a pas de contrats en cours au 31 décembre 2016.

D'autre part, la hausse des ventes à l'export observée ces dernières années, accentue la couverture naturelle et diminue sensiblement le risque de change.

- Le risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La société a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, la société est amenée à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

Reprises et dotations de provisions financières

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a déprécié les comptes de certaines filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2016, les titres de participations et les avances en compte courant de certaines filiales ont fait l'objet de dotations ou de reprises de provisions.

Concernant les titres de participations, la société a comptabilisé une dotation de 8 milliers d'euros sur les titres des filiales Guillemot SRL (Italie), Guillemot Innovation Labs SAS (France) et une reprise sur provision sur les titres Guillemot Inc (Canada) pour 1 976 milliers d'euros, Guillemot Electronic Technology (Shanghai) Co., Ltd (Chine) pour 6 milliers d'euros et Guillemot S.A. (Belgique) pour 31 milliers d'euros.

Les actions propres font l'objet d'une dotation supplémentaire de 44 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

La société a constaté une reprise de provision sur les avances en compte courant consenties aux filiales Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 21 milliers d'euros, Guillemot GmbH (Allemagne) pour 16 milliers d'euros. Les autres reprises sur provisions concernent principalement des reprises diverses pour pertes de change latentes, de l'exercice précédent, pour 184 milliers d'euros.

La société Guillemot Corporation SA a comptabilisé une provision de 346 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de 15 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur. Par ailleurs, la société a cédé, au cours de Bourse de 8 euros, 68 023 actions Gameloft SE et constaté dans les comptes un gain net de 354 milliers d'euros.

Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sont principalement constitués d'intérêts sur les avances en comptes courants consenties aux filiales.

Les produits financiers comprennent également 17 milliers d'euros, correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 264 milliers d'euros. Les charges d'intérêts des comptes courants s'établissent à 17 milliers d'euros.

Les escomptes accordés totalisent 12 milliers d'euros.

5.5.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.16	31.12.15
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprise s/ prov et transfert de charges	1 000	34
Total Produits exceptionnels	1 000	34
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	0	10
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	0	463
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciations	166	684
Total Charges exceptionnelles	166	1 157
TOTAL	834	-1 123

La société a sorti de l'actif des frais de développement ne respectant plus les conditions d'activation et mis au rebut le matériel correspondant. Par conséquent, la société a procédé à un amortissement exceptionnel de 166 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les reprises de dépréciation de 1 000 milliers d'euros concernent la marque Thrustmaster.

5.5.11 Impôts sur les sociétés

Résultat 31.12.16	Courant	Exceptionnel	Net
Base imposable	-2 726	834	-1892
Reports déficitaires	2 726	-834	1892
IS à 33,33%	0	0	0
Crédits d'impôts	0	0	0

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt : charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):

- Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) : 6 milliers d'euros
- Variations de change : 572 milliers d'euros

Tableau des déficits reportables

Années	Déficits reportables
2002	30 273
2003	7 690
2004	7 006
2005	9 171
2006	1 229
2009	565
2011	2 410
2012	357
2013	1 425
2014	1 272
2016	1 892
TOTAL	63 290

5.5.12 Effectif moyen

	Total	Cadres	Non cadres
31.12.16	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2016 est uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants.

5.5.13 Engagements financiers

Lettres d'intention :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne) et Guillemot Ltd (Royaume-Uni) en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

Effets escomptés non échus :

0 milliers d'euros.

Encours crédits documentaires :

1 069 milliers d'euros.

Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

Montants garantis sur licences :

70 milliers d'euros.

Engagements donnés :

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié d'abandons d'avances en comptes courants consentis au cours de l'exercice 2002 d'un montant total de 6 500 milliers d'euros de la part des fondateurs de la société.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Le montant total réintégré au passif de son bilan lors des exercices antérieurs s'élève à 5 528 milliers d'euros. L'exercice 2016 dégageant une perte, aucun montant n'est réintégré au bilan.

Le solde de 971 milliers d'euros sera progressivement réintégré au passif du bilan dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel.

Engagements reçus :

Guillemot Corporation SA a abandonné 6 000 milliers d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive.

L'exercice 2016 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 17 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 674 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

Engagement reçu lié à l'activité opérationnelle : cautions bancaires de 150 milliers d'euros.

5.5.14 Rémunération des mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux (Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot) sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils ne bénéficient pas de contrats de travail. Le montant de la rémunération brute totale versée par la société aux dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 220 milliers euros au cours de l'exercice.

Le montant des jetons de présence versés par la société aux membres du conseil d'administration s'est élevé à 90 milliers d'euros au cours de l'exercice. Ce montant inclut 27 milliers d'euros versés aux administrateurs indépendants.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

5.5.15 Société consolidante

GUILLEMOT CORPORATION SA

Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

5.6 Evènements Post Clôture

Néant.

5.7 Projet d'affectation du résultat

	En euros	En euros
Origines		
Report à nouveau antérieur		
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2016		-433 268,49
<i>dont résultat courant après impôt:</i>	-1 267 044,66	
Prélèvement sur les réserves		
Affectations		
Affectations aux réserves :		
- Réserve légale		
- Réserve spéciale des plus-values à long terme		
- Autres réserves		
Dividendes		
Autres répartitions :		
- imputation sur les primes d'émission		
- imputation sur les primes d'apport		
- imputation sur les primes de conversion		
Report à nouveau débiteur	-433 268,49	
TOTAL	-433 268,49	-433 268,49

6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guillemot Corporation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- La note 5.3.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux frais de recherche et développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe 5.4.1 « Immobilisations incorporelles » et 5.5.3 « Production immobilisée » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Par ailleurs, la note 5.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les marques, font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites dans les notes 5.3.1 « Immobilisations incorporelles » et 5.4.1. « Immobilisations incorporelles ». Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société ainsi que les hypothèses utilisées.

- Les stocks de produits finis font l'objet de dépréciations, décrites dans les notes 5.3.4 « Stocks et encours », 5.4.4 « Stocks », 5.4.14 « Provisions et dépréciations inscrites au bilan » et 5.5.8 « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions » de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

➤ **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE**

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middelnext pour les valeurs moyennes et petites.

1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

L'information est présentée au paragraphe 14.6 du Rapport de gestion.

2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Fait à Rennes, le 25 avril 2017

Les commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MB Audit

Jérôme Mouazan

Khadija Roullé

➤ INFORMATIONS SUR LES MARCHES ET LES TENDANCES

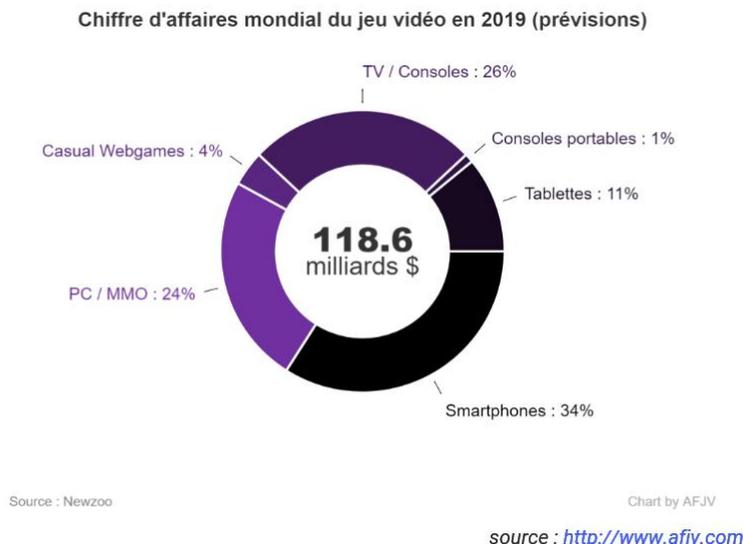
1 INFORMATIONS SUR LES MARCHES

1.1 Le marché du jeu vidéo : Une année dynamique

Depuis une trentaine d'années, le jeu vidéo a conquis un public de plus en plus large. Cette industrie, qui s'est généralisée avec des revenus mondiaux annuels atteignant cent milliards de dollars, a réussi à proposer des produits culturels adaptés à une économie globalisée (Source : http://www.afjv.com/news/6869_documentaire-jeux-vidéo-les-nouveaux-maitres-du-monde.htm, 15/11/2016).

L'industrie du jeu vidéo connaît chaque année des opportunités avec, en 2016, l'arrivée de la réalité virtuelle, ainsi que le lancement de trois consoles : la console Xbox®One S, la console PlayStation®4 Slim et la console PlayStation®4 Pro. Le marché du jeu vidéo se structure autour de trois segments qui sont les consoles, les jeux et les accessoires. L'année 2016 aura été marquée par la bascule des consommateurs vers les consoles de Nouvelle Génération. En France, le marché est dominé à 63% par les consoles ; le Gaming PC est en seconde position et détient 29% du chiffre d'affaires, tandis que le mobile atteint seulement 8% (www.gamewave.fr; 02/02/2017).

D'après les estimations, ce secteur, en constante évolution, devrait atteindre près de cent vingt milliards de dollars en 2019 (Source : <http://fr.dexerto.com/news/jeu-vidéo-chiffre-d'affaires-100-milliards-2016>, 08/11/2016).



Le marché global du jeu vidéo a confirmé en 2016 son dynamisme et sa bonne santé. Il y a une forte évolution des usages qui s'opère avec une migration vers le « digital ». Tous les écosystèmes tels que le marché des consoles, de jeux PC et mobiles, sont en croissance. Aujourd'hui, le jeu vidéo est à la croisée des chemins entre bien culturel et bien technologique. L'innovation et la créativité sont plus que jamais des moteurs. L'émergence de la réalité virtuelle, le lancement de nouvelles consoles ainsi que l'actualité très riche des jeux de courses de voiture boostent ce marché pour Thrustmaster. Une nouvelle ère s'installe avec la réalité virtuelle qui offre aux développeurs de nouvelles opportunités de réalisme incroyable.

En 2016, le marché du jeu vidéo a généré 30,4 milliards de dollars aux Etats-Unis. Ce montant comprend les revenus liés à tous les matériels, logiciels, périphériques et achats in-game (Source : www.jeuxvideo.com, 03/03/2017).

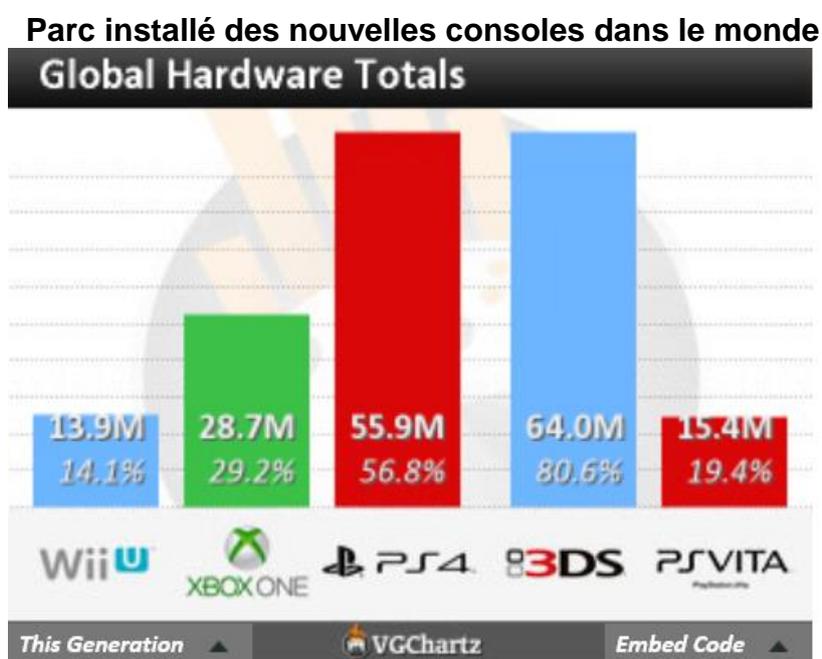
La Nouvelle génération de consoles pourrait, d'après l'analyste DFC Intelligence, atteindre des sommets dans les prochaines années. Toujours selon l'analyste DFC Intelligence, la console PlayStation®4 devrait dépasser les cent millions d'exemplaires en 2020 dans le monde (soit plus que la console PlayStation®3 à quatre-vingt-cinq millions mais moins que les cent cinquante millions de la PlayStation®2), ce qui lui assurerait le leadership sur cette génération (Source : Multimédia à la Une, n°224, page 8, Avril 2016).

La région Asie-Pacifique continue de dominer le monde, représentant 47% du marché. La Chine représente à elle seule un quart de tous les revenus mondiaux du jeu vidéo (Source : <http://fr.dexerto.com/news/jeu-vidéo-chiffre-d'affaires-100-milliards-2016>, 08/11/2016).

Au Royaume-Uni, selon les calculs du cabinet GFK, l'industrie du jeu vidéo a généré en 2016 1,78 milliard de livres sterling (deux milliards d'euros) en cumulant les ventes de consoles, de jeux vendus en boîtes et d'accessoires, ce qui représente une baisse annuelle de 15,8% (Source : www.gamekult.com, 12/01/2017). Sur le front des consoles, le chiffre d'affaires a chuté de 27,1%, ce qui s'explique en grande partie par la baisse du prix de vente des deux principales consoles du marché. C'est la console PlayStation®4 qui demeure la machine de référence au Royaume-Uni, avec une part de marché de 48,2% en chiffre d'affaires pour les jeux PS4 contre 36,3% pour les jeux Xbox One (Source : www.gamekult.com, 12/01/2017).

Selon les chiffres dévoilés par le Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs (SELL), le marché du jeu vidéo en France a dépassé en 2016 son record historique de 2008, atteignant 3,46 milliards d'euros entre les ventes de matériels (consoles, PC gaming et accessoires) et de jeux (Source : www.lesechos.fr/tech-medias, 02/02/2017). Avec une croissance de 4% en 2016, le secteur français du jeu vidéo a connu une année record (Source : <http://bfmbusiness.bfmtv.com>, 02/02/2017).

Les nouvelles consoles PlayStation4® Slim de Sony ainsi que la console Xbox® One S de Microsoft redynamisent fortement les ventes de consoles et élargissent le marché du Groupe. Disponible depuis début août 2016, la console Xbox®One S s'est très rapidement imposée face à la console Xbox® One. La sortie à la mi-novembre de la console PlayStation®4 Pro est encore venue renforcer cette dynamique, car optimisée pour l'utilisation du casque de réalité virtuelle PlayStation VR.



Millions of hardware units sold. As of 25th February 2017

Source : VGChartz, 25/02/2017

Avec un parc installé de près de 178 millions de consoles début 2017, dont 55,9 millions de consoles PlayStation®4, le marché des consoles se porte bien (Source : www.vgchartz.com, 25/02/2017). La console PlayStation®4 a dépassé début décembre les cinquante millions de consoles vendues à des joueurs dans le monde. Au 4 décembre 2016, plus de 369,6 millions de jeux PS4 avaient été vendus (Source : http://www.afjv.com/news/7022_50-millions-de-playstation-4-vendues-dans-le-monde.htm, 07/12/2016). Sortie il y a un peu plus de trois ans, la console PlayStation®4 décroche ainsi la septième place du palmarès des consoles de jeux vidéo les plus vendues de tous les temps (Source : www.itrnews.com, 12/12/2016).

Lors de la conférence de presse Nintendo Switch, Nintendo a annoncé la sortie de sa nouvelle console, la console Nintendo Switch, nouvelle console de jeux hybride, dès le 3 mars 2017 au Japon, aux Etats-Unis et dans les principaux territoires européens. Parmi les toutes premières informations que le Président de Nintendo a souhaité mettre en avant, sont l'absence de zonage et l'arrivée de fonctionnalités en lignée.

En quinze ans, le profil type du « Gamer » a beaucoup évolué. Il a vieilli de quatorze ans, s'est beaucoup féminisé et joue aussi bien sur sa console que sur son téléphone. Trente-cinq millions de personnes jouent régulièrement dans l'Hexagone, soit 53% de la population contre 12% en 2000 (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°314, 27/06/2016, page 8).

L'année 2017 sera marquée par l'arrivée de nouvelles plateformes, véritables moteurs pour l'industrie, et la montée en puissance des nouvelles versions de consoles (Source : www.afjv.com, 02/02/2017).

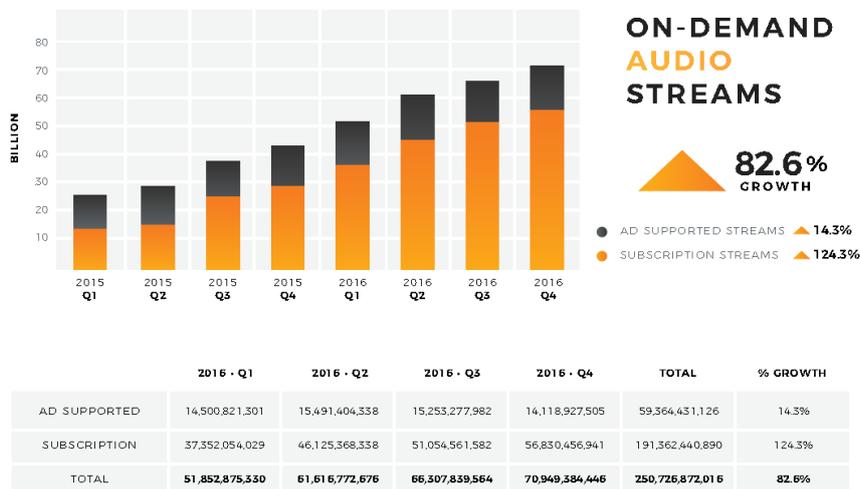
1.2 Le marché du « streaming audio », des casques audio et des haut-parleurs multimédia

Ergonomie, fiabilité et innovation sont des moteurs essentiels pour assouvir les exigences de plus en plus pointues des consommateurs sur ce segment.

1.2.1 Le marché du « streaming audio » : Poursuite de sa spectaculaire ascension

Depuis quelques années, le « streaming » est un marché florissant qui a été un véritable moteur pour le marché de la musique et qui étend sa domination sur le marché musical américain.

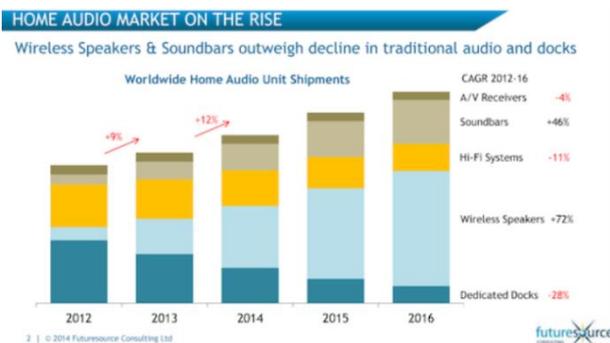
Aux Etats-Unis, le marché du streaming a progressé en 2016 de 82,6% (Source : www.buzzanglemusic.com).



Source : Medium report

BUZZANGLE MUSIC

L'essor du streaming est un véritable levier de croissance du marché de la musique enregistrée. En France, le marché de la musique est boosté par le streaming. Selon les chiffres du Syndicat National de l'Edition Phonographique, le premier semestre 2016 du marché de la musique en France a connu une progression de 6% (Source : <http://elise.news/2016/07/snep-le-marche-de-la-musique-francaise-booste-par-le-streaming>, 21/07/2016). C'est grâce au streaming et aux plateformes comme Spotify, Deezer, Apple Music et Tidal, que les revenus du streaming ont progressé de 44% dont 51% pour les abonnements audio et 18% pour le streaming financé par la publicité. Un tiers de la population française écoute désormais de la musique en streaming, soit plus de vingt-deux millions d'utilisateurs. Le « streaming » à lui seul représente 36% de l'ensemble des revenus de la musique enregistrée (Source : <http://elise.news/2016/07/snep-le-marche-de-la-musique-francaise-booste-par-le-streaming>, 21/07/2016).



La gamme de haut-parleurs sans fil WAE du Groupe bénéficie de la croissance du streaming. Les enceintes Bluetooth représentent environ 80% des ventes d'enceintes sans fil et naturellement, l'essor des services de musique en ligne reste le gros moteur de croissance pour le marché des produits audio domestiques (Source : www.on-mag.fr, 30/12/2016).

En 2017, en France, le produit type audio devrait être l'enceinte sans-fil qui devrait établir un nouveau record avec 3,3 millions d'unités vendues, soit une progression de 13% par rapport à 2016 (Source : www.lesnumeriques.com, 06/02/2017).

1.2.2 Le marché des casques audio

Le casque devient de plus en plus un accessoire personnel unique utilisé autant chez soi qu'en déplacement, notamment dans les transports. Dans cette optique, s'isoler des bruits ambiants devient une préoccupation majeure à laquelle répondent les casques à réduction de bruit active. Aujourd'hui, le consommateur en comprend l'enjeu technologique et s'avère disposé à investir conséquemment.

Après l'explosion qu'avaient connu les casques audio entre 2008 et 2012, et plus récemment les casques sans fil, le marché de l'audio se stabilise d'après GFK (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°317, page 18, 30/09/2016).

Depuis quelques années maintenant, le marché des casques sans fil connaît une belle croissance. La technologie Bluetooth® soutient cette croissance de ce marché mature avec des ventes boostées par cette technologie. Ce marché est un marché particulièrement concurrentiel qui est dominé par quelques fabricants de premier rang au niveau mondial.

Selon les résultats du sondage effectué par l'Institut Toluna, les casques audio et le jeu vidéo se maintiennent aux premières places des cadeaux de Noël des Français en 2016 (Source : www.isa-conso.fr, 20/12/2016).

1.2.3 Le marché des haut-parleurs multimédia

Ce segment dépend fortement du marché PC. Le Groupe ne dispose pas de données chiffrées sur ce marché.

La tendance s'oriente plutôt vers les haut-parleurs connectés (www.presse-citron.net, 24/01/2017).

1.2.4 Le marché du DJing numérique

Ce marché étant réparti entre les magasins de musique et les magasins d'électronique, peu d'indicateurs fiables et à jour sont disponibles pour quantifier sa taille et la croissance.

- Sur le continent américain, le marché des contrôleurs DJ devrait progresser. La présence de nombreux DJs populaires sur le continent constitue l'une des principales raisons de ce marché significatif. De plus, la demande de plus en plus croissante pour la musique en « live » a généré une croissance du nombre de « dancings » et de « pubs » dans le pays. Les Etats-Unis sont le principal pays générant ces revenus.
- La zone EMEA devrait aussi progresser. La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les pays européens qui génèrent les plus haut-revenus sur ce segment.
- Le marché APAC (Asie Pacifique) des contrôleurs DJ, après une forte percée au Japon, s'étend à la Chine qui doit devenir un potentiel important dans les années à venir.

Le marché du DJing suit deux axes différents :

- Le premier axe concerne les produits à budgets élevés en vue d'animer des soirées publiques ou dans des clubs, distribués par le canal des magasins de musique et des vendeurs en ligne spécialisés dans la musique.

- Le deuxième concerne le Grand Public qui souhaite débiter dans le DJing et animer ses propres soirées privées.

1.3 Le marché du PC et des tablettes en baisse sauf en Amérique du Nord

L'année 2016 n'aura pas été une grande année pour le marché du PC. Pour la cinquième année consécutive, les ventes mondiales de PC auront été en recul. Le déclin du PC traditionnel se poursuit et les livraisons mondiales ont décliné de 5,7% au troisième trimestre 2016 et de 3,3% pour la zone EMEA (Source : www.zdnet.fr, 12/10/2016). Les ventes mondiales de PC ont reculé de 3,7% en France au quatrième trimestre 2016 par rapport à la même période de 2015, à 72,6 millions d'unités, selon les chiffres préliminaires publiés par Gartner (Source : Ouest France, 13/01/2017).

La décroissance se poursuit sur le marché des PC qui est tombé en-dessous des 65 millions d'unités pour la première fois depuis 2007, durant le premier trimestre 2016 (Source : <http://www.developpez.com/actu/>, 12/07/2016).

Avec une hausse de 1,4% au deuxième trimestre 2016, seul le marché de l'Amérique du Nord semble épargné de cette récession. La zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) a connu l'écoulement de 17,8 millions de PC (Source : <http://www.developpez.com/actu/>, 12/07/2016).

En volume comme en valeur, les prévisions d'IDC pour le marché mondial des tablettes à l'horizon 2020 font écho à celles émises pour le marché du PC.

Le marché des tablettes avait très mal entamé 2016 avec une baisse des livraisons mondiales de 14,7% à 39,6 millions d'unités (Source : www.zdnet.fr, 04/11/2016). En 2018, le marché des tablettes devrait reprendre le chemin de la croissance grâce aux détachables (Source : www.zdnet.fr, 04/11/2016).



Source : <http://www.itespresso.fr/marche-it-trajectoire-tablettes-rapproche-pc-143809.html>, 05/12/2016)

1.4 Le marché des Smartphones

Le nomadisme et la mobilité sont les éléments déterminants de la société actuelle. Selon Strategy Analytics, les ventes de Smartphones ont rapporté plus de neuf milliards de dollars aux fabricants au cours du troisième trimestre 2016 (Source : www.itrnews.com, 23/11/2013). Les Smartphones ont considérablement fait évoluer les usages des consommateurs. Les grands constructeurs rivalisent d'ingéniosité pour acquérir d'importantes parts de marché.

Néanmoins, en 2016, le marché mondial des Smartphones n'est plus ce qu'il était. En effet, l'engouement de plus en plus prononcé des consommateurs pour les terminaux à écran large, « les phablettes », pourrait venir relancer un peu le marché.

En 2016, le ralentissement du marché mondial des Smartphones s'est accentué. Au deuxième trimestre 2016, les livraisons ont stagné à 0,3% avec 343,3 millions de Smartphones écoulés (Source : www.zdnet.fr, 05/09/2016).

L'institut IDC observe d'ailleurs que les fabricants chinois de Smartphones d'entrée de gamme pénètrent avec succès ces marchés (Source : www.zdnet.fr, 05/09/2016).

1.5 Le marché des objets connectés

Les consommateurs témoignent d'un intérêt croissant pour les objets connectés même s'ils hésitent encore à les adopter en masse. Les objets connectés, et plus largement les évolutions permises par la connexion, ont généré la création de nouveaux marchés qui représentent l'avenir des biens technologiques, tout simplement parce qu'ils vont conquérir tous les espaces de vie et d'activité. Néanmoins, les ventes démarrent plus lentement qu'espéré (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°309, 29/03/2016, page 30).

Si les ventes en France des nouveaux objets connectés se situent un peu en retrait des attentes des professionnels en volume, les indicateurs sont au vert en ce qui concerne le chiffre d'affaires qui a doublé d'une année sur l'autre pour atteindre 340 millions d'euros en 2015 selon le bilan publié par l'Institut GFK (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°310, 21/04/2016, page 17). Ce dernier anticipe d'ailleurs une tendance de fonds et table sur un marché de 3,6 milliards d'euros en 2020 (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°310, 21/04/2016, page 17).

1.6 Le marché des accessoires pour PC, consoles de jeux

Le marché du « Gaming » est en perpétuelle évolution ; Après avoir stagné en 2015, le marché global du matériel a repris sa progression en 2016. Poussé par un engouement du public pour l'eSport, ce segment est actuellement l'un des plus dynamiques et des plus rémunérateurs dans l'univers de l'informatique. Ce marché se porte toujours aussi bien et tout est en place pour que ce segment continue de grandir. Le « Gaming » PC est surtout un vecteur de vente de périphériques et constitue le véritable moteur du marché et de la Recherche et Développement. Portés par le phénomène de l'eSport et de l'envie de performance, les joueurs s'équipent de plus en plus en matériel de gaming haut de gamme. Ainsi, les ventes de matériels dédiés à la pratique du « gaming » ne font que progresser (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°314, 27/06/2016, page 22).

Le Syndicat des Editeurs de Logiciels de loisirs (SELL) espère en 2017 un nouveau record de ventes grâce à la montée en puissance des nouvelles versions de consoles de Génération 8, avec une explosion des accessoires et notamment les casques de réalité virtuelle et le retour de grandes licences de jeux vidéo.

Fin février 2017, Sony a annoncé avoir écoulé 915 000 exemplaires de son casque de réalité virtuelle dédié à sa console de jeu PlayStation®4, depuis son lancement le 13 octobre 2016 (Source : www.usinenouvelle.com, 01/03/2017).

Que ce soit sur console et PC, l'expérience de jeu dépend beaucoup du périphérique de contrôle choisi.

En 2016,

En France :

- La vente d'accessoires consoles est en croissance de 6% et les manettes demeurent en tête de classement, suivies par les cartes prépayées, les casques, les jouets et les casques de réalité virtuelle arrivés en 2016 sur le marché (Source : <http://gamewave.fr>, 02/02/2017).



- Le « Gaming » PC cumule 1,008 milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont 45% sont dédiés aux ventes de PC Gaming et 44% aux logiciels PC et 11% sont consacrés aux accessoires PC dont les ventes demeurent minoritaires (Source : <http://gamewave.fr>, 02/02/2017).



Aux Etats-Unis :

- Le marché des VOLANTS pour consoles et majoritairement multiplateformes (incluant le PC) a progressé de 16,2% en valeur (20 940 175\$) et de 5,6% en volume en 2016 (Source : The NPD Group Inc., 2016) tout en constatant une augmentation du prix moyen de 4,6% sur la période.
- Le marché global des CASQUES GAMING CONSOLES et multiplateformes a augmenté de 1,4% en valeur et de 9,5% en volume avec 8 333 508 unités vendues sur le marché américain en 2016 (Source : The NPD Group Inc., 2016).
- Le marché au global des JOYSTICKS est en décroissance de 27% en valeur et de 19% en volume (Source : The NPD Group Inc., 2016).

1.7 Le marché de l'eSport

Le « eSport » existe depuis maintenant plus de vingt ans. Popularisé par les plateformes de « streaming », le développement du « eSport » a cependant longtemps souffert d'un manque de considération de la part de la télévision notamment. Mais depuis peu, l'eSport a atteint un seuil d'audience important et il s'agit d'une consécration pour les fans et les éditeurs de jeux qui vont profiter d'un relais d'audience indispensable pour pouvoir développer leurs communautés de joueurs. Porté par la démocratisation du jeu vidéo, l'eSport rallie désormais les foules. Né en Corée du Sud avec le développement d'Internet au milieu des années 1990, l'eSport a commencé à se professionnaliser au début des années 2000. Peu connu en France les premières années, il bénéficie aujourd'hui d'une meilleure exposition dans les médias, porté par la consommation des jeunes actifs masculins et la multiplication des plateformes et des jeux disponibles en ligne. C'est une pratique émergente dont la notoriété se développe auprès du Grand Public.

D'après une étude réalisée par SuperData Research Inc (en République tchèque, en France, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Russie et Espagne), le marché européen du « eSport » est actuellement estimé à plus de 300 millions de dollars et compte près de 23 millions de fans (Source :

http://www.afjv.com/news/6153_paypal-devoile-les-derniers-chiffres-du-marche-de-l-e-sport.htm, 12/04/2016). En France, les revenus générés par ce secteur s'élèvent à plus de 22 millions de dollars, et continuent de croître à un rythme d'environ 10% par an. Le nombre de fans de « eSport » est également en augmentation avec près de 1,4 million de spectateurs.

Selon une étude de NewZoo, l'eSport pourrait en effet rassembler 145 millions de spectateurs en 2017 (Source : www.inaglobal.fr, 25/01/2016). Désormais, pour diffuser des programmes d'eSport, certaines chaînes de télévision n'hésitent pas à investir des sommes importantes. « L'un des enjeux pour l'industrie du jeu vidéo va être de pouvoir créer des jeux qui dépassent la sphère du connaisseur pour parler à des gens qui ne sont pas des joueurs », nota Matthieu Dallon (Directeur Général d'Oxent, société organisatrice de tournois de jeux vidéo).

Le phénomène du « eSport » constitue une véritable révolution. C'est une industrie en plein essor. C'est une tendance de fonds qui se développe extrêmement rapidement. Pour l'instant, seulement 8% des jeux intègrent un aspect compétitif mais ce sera 23% à partir de l'année prochaine (Source : www.inaglobal.fr, 05/01/2017). Selon les analystes de Newzoo, les revenus de l'eSport pourraient dépasser le milliard de dollars dès 2019 grâce à l'audience, les tickets d'entrée, les services en ligne... (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°314, 27/06/2016, page 22). L'essor de l'eSport, entre autres, a poussé tous les constructeurs à développer des gammes dédiées aux joueurs.

1.8 Le marché de la Réalité Virtuelle

L'arrivée en 2016 des casques de Réalité Virtuelle devrait donner un « coup de boost » encore plus important à la croissance structurelle du marché.

Des études prévoient une explosion du marché de la réalité virtuelle dans le Grand Public.

- Selon le cabinet Digi Capital : le marché mondial devrait atteindre 150 milliards de dollars en 2020 (Source : <https://b-com.com>, 14/04/2016).
- Selon une étude de la banque d'investissement Goldman Sachs du 13 janvier 2016, le marché de la réalité virtuelle dépasserait celui de la télévision en 2025 (Source : www.lsa-conso.fr, 18/01/2016).
- Selon Gartner, il devrait se vendre 6,3 millions de casques de réalité virtuelle en 2017 pour casques (Source : Retail Numérique Magazine, Numéro mai 2016, page 18).

Aujourd'hui, les géants du numérique tels que Sony, Google, HTC, Microsoft et Samsung, se positionnent sur ce créneau. Le site Business Insider évoque le chiffre de 26,5 millions de casques de réalité virtuelle en 2020 (Source : <http://lentreprise.lexpress.fr>, 10/04/2015). Les entreprises positionnées sur la réalité virtuelle et la réalité augmentée appliquée aux jeux vidéo visent un potentiel de 216 millions d'utilisateurs (Source : www.frenchweb.fr, 06/07/2016). La réalité virtuelle ouvre de nouvelles perspectives tant pour le hardware que le software.

2 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Le Groupe s'inscrit dans plusieurs tendances :

- L'augmentation du parc installé des consoles de nouvelle génération désormais à plus de 84,6 millions d'unités vendues (Source : VGCHARTZ, 25/02/2017). Ces nouvelles consoles s'accompagnent d'une offre renouvelée de jeux de course et de simulation dans l'espace qui sont autant de facteurs d'achat des accessoires de jeux Thrustmaster.
- Hercules est confronté à la baisse des ventes de PC multimédias qui se répercute sur les ventes des haut-parleurs multimédias et webcams.
- Dans le même temps, le Groupe a investi dans les haut-parleurs sans fil pour Smartphones et tablettes qui prennent le relais du PC pour l'écoute de sa musique. Le marché des haut-parleurs sans fil est en pleine croissance aux Etats-Unis et en Europe, et offre un potentiel intéressant pour les nouvelles gammes de haut-parleurs sans fil WAE du Groupe.

➤ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 24 MAI 2017

1 ORDRE DU JOUR

▪ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Lair,
- Nomination de Madame Corinne Le Roy en qualité d'administrateur,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du président directeur général et des directeurs généraux délégués,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire.

▪ De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées en application des onzième, douzième et/ou treizième résolutions, en cas de demande excédentaire,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
- Fixation du plafond global des augmentations de capital,
- Modification de l'article 9 des statuts de la société afin de permettre le renouvellement échelonné des administrateurs,
- Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire.

2 TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION

- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 433 268,49 euros au compte report à nouveau débiteur.

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Lair)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Lair pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes du dernier exercice clos.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination de Madame Corinne Le Roy en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Madame Corinne Le Roy en qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

Le mandat d'administrateur de Madame Corinne Le Roy prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes du dernier exercice clos.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du président directeur général et des directeurs généraux délégués)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, en raison de leur mandat, au président directeur général et aux directeurs généraux délégués, tels que présentés dans ce rapport.

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, de la réglementation européenne sur les abus de marché, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à cinq euros.

Le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions est fixé à cinq millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions peut être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées pour des raisons légitimes et en conformité avec la réglementation applicable. Elles pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 mai 2016.

NEUVIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant la société, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la huitième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 mai 2016.

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment l'article L.225-129-2, L.225-132 et des articles L.228-91 et suivants dudit code :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, s'il l'estime opportun, l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires de la société,
- de titres de capital donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société à émettre,

étant précisé que ces actions, titres de capital et valeurs mobilières pourront être émis à titre gratuit ou onéreux, en France ou à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

2) Décide de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des douzième et treizième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux titres et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;

3) Décide que le montant nominal total maximal des titres de créances donnant accès à des titres de capital de la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances donnant accès à des titres de capital de la société susceptibles d'être émis en vertu des douzième et treizième résolutions de la présente assemblée générale;

4) Décide que les actionnaires ayant, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres et valeurs mobilières susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, le conseil d'administration aura en outre la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription dont les actionnaires disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits ;

5) Prend acte que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des titres et valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres et valeurs mobilières donnent droit ;

6) Décide que le conseil d'administration pourra, s'il l'estime opportun, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique visant la société ;

7) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de chaque émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, de leur caractère subordonné ou non,

fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres de capital de la société ; arrêter le prix d'émission des actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre, les dates de souscription, la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres de capital ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice de ces droits ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

8) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) au public)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.225-148, et des articles L.228-91 et suivants dudit code :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, dans le cadre d'offre(s) au public, s'il l'estime opportun, l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires de la société,
- de titres de capital donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société à émettre,

étant précisé que ces actions, titres de capital et valeurs mobilières pourront être émis en France ou à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

2) Décide de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des onzième et treizième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux titres et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3) Décide que le montant nominal total maximal des titres de créances donnant accès à des titres de capital de la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances donnant accès à des titres de capital de la société susceptibles d'être émis en vertu des onzième et treizième résolutions de la présente assemblée générale ;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir ou non, sur toute ou partie de chaque émission, un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires, selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables. Ce délai de priorité ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercé à titre irréductible et/ou réductible ;

5) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits ;

6) Prend acte que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des titres et valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres et valeurs mobilières donnent droit ;

7) Décide que le prix d'émission des titres de capital à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;

8) Décide que le conseil d'administration pourra, s'il l'estime opportun, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique visant la société ;

9) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres ou valeurs mobilières qui seraient émis par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; constater le nombre de titres apportés à l'échange ; déterminer les dates et les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des titres ou des valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre ; inscrire au passif du bilan, à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale ; procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

10) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de chaque émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres de capital de la société ; arrêter le prix d'émission des actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre, les dates de souscription, la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres de capital ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice de ces droits ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

11) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

TREIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, et des articles L.228-91 et suivants dudit code, ainsi que des dispositions du II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier:

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, dans la limite de 20% du capital social par an, dans le cadre d'une ou plusieurs offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (à savoir une offre qui s'adresse exclusivement (a) aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ; ou (b) à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre), s'il l'estime opportun, l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires de la société,
- de titres de capital donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société à émettre,

étant précisé que ces actions, titres de capital et valeurs mobilières pourront être émis en France ou à l'étranger, en euros, en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

2) Décide de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des onzième et douzième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux titres et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;

3) Décide que le montant nominal total maximal des titres de créances donnant accès à des titres de capital de la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances donnant accès à des titres de capital de la société susceptibles d'être émis en vertu des onzième et douzième résolutions de la présente assemblée générale;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre;

5) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions, à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits ;

6) Prend acte que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des titres et valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres et valeurs mobilières donnent droit ;

7) Décide que le prix d'émission des titres de capital à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;

8) Décide que le conseil d'administration pourra, s'il l'estime opportun, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique visant la société ;

9) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres ou valeurs mobilières qui seraient émis par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; constater le nombre de titres apportés à l'échange ; déterminer les dates et les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des titres ou des valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre ; inscrire au passif du bilan, à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale ; procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

10) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de chaque émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres de capital de la société ; arrêter le prix d'émission des actions, titres de capital et valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre, les dates de souscription, la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres de capital ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice de ces droits ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

11) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre d'offre(s) au public ou d'offre(s) visée(s) au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il fait usage des délégations de compétence objet des douzième et treizième résolutions, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues à l'article R.225-119 du code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par an, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, et à fixer le prix d'émission des titres de capital à émettre à un prix au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10% ;

2) Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-huitième résolution de la présente assemblée ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

4) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation ;

5) Décide que le conseil d'administration pourra, s'il estime opportun, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique visant la société.

QUINZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions susceptibles d'être décidées en application des onzième, douzième et/ou treizième résolutions, en cas de demande excédentaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il fait usage des délégations de compétence objet des onzième, douzième et treizième résolutions et s'il constate une demande excédentaire de souscription, à augmenter le nombre de titres à émettre, dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce ;

2) Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-huitième résolution de la présente assemblée ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

4) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation ;

5) Décide que le conseil d'administration pourra, s'il estime opportun, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique visant la société.

SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital de la société, par l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres titres donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables ;

2) Décide de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres ou valeurs mobilières émis par la société en rémunération de ces apports en nature ;

3) Décide de fixer le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, à 10% du capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée ;

4) Prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les titres ou valeurs mobilières qui seraient émis en vertu de la présente délégation donnent droit ;

5) Décide que le conseil d'administration pourra, s'il l'estime opportun, faire usage de la présente délégation en période d'offre publique visant la société ;

6) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de fixer les conditions de l'émission ; arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés ; fixer la nature et le nombre des actions ou des autres titres à émettre, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant de la prime d'apport afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports ;

7) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation faisant l'objet de la présente résolution.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du code de commerce, notamment les articles L.225-129-2 et L.225-129-6, des articles L.225-138 et L.225-138-1 dudit code ainsi qu'aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du code du travail :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour procéder, s'il l'estime opportun, à une ou plusieurs augmentations de capital de la société, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservées aux membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

2) Décide de supprimer, en faveur des adhérents du plan d'épargne, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4) Décide que le montant nominal global des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société à la date de la décision du conseil d'administration ;

5) Décide que le prix de souscription des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital émis en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail ;

6) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour : fixer les modalités de chaque émission ; déterminer les conditions d'attribution, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté ; arrêter la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être souscrits par bénéficiaire ; fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ainsi que les délais accordés aux bénéficiaires pour l'exercice de leurs droits ; fixer le nombre de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre, la durée de la période de souscription et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ; fixer les délais et modalités de libération des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les

sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; et d'une façon générale, effectuer toutes formalités et prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Fixation du plafond global des augmentations de capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du code de commerce, de fixer à huit (8) millions d'euros le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations de compétence, pouvoir et/ou autorisations consenties aux termes des onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée, et le cas échéant, des délégations ou autorisations en cours de validité; étant précisé que ce plafond ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux titres et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 9 des statuts de la société afin de permettre le renouvellement échelonné des administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit, le reste dudit article demeurant inchangé :

Ancienne rédaction :

« La durée des fonctions des administrateurs est de six années. »

Nouvelle rédaction :

« La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Toutefois, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de quatre ou cinq ans. »

VINGTIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, vous proposer le renouvellement d'un administrateur, la nomination d'un nouvel administrateur, et pour vous demander de vous prononcer sur des résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations ou des délégations de compétence ou de pouvoir à votre conseil d'administration.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par un résultat déficitaire de 433 268,49 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau débiteur ;
- l'approbation des conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquelles ont reçu l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par la cinquième résolution, nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Lair, lequel arrive à expiration lors de la présente assemblée générale. Madame Marie-Hélène Lair serait renouvelée dans ses fonctions d'administrateur pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Par la sixième résolution, nous vous proposons la nomination de Madame Corinne Le Roy en qualité d'administrateur de votre société.

Madame Corinne Le Roy serait nommée pour une durée de six ans et son mandat prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023 sur les comptes du dernier exercice clos.

Nous vous précisons que la nomination de Madame Corinne Le Roy qui vous est proposée permettrait à votre conseil de faire entrer en son sein un troisième membre de sexe féminin et de respecter ainsi les dispositions légales applicables en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration.

Par la septième résolution, nous soumettons à votre approbation les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et aux directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat, lesquels sont présentés dans le rapport joint au rapport de gestion du conseil d'administration.

La huitième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Votre conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la société, à quelque moment que ce soit.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à cinq euros et le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions à cinq millions d'euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué, à tout moment, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs de titres. Ces opérations seront réalisées pour des raisons légitimes et en conformité avec la réglementation applicable.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée ; étant précisé que votre conseil aurait tous pouvoirs pour décider de sa mise en œuvre.

Par la neuvième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La dixième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre conseil, s'il l'estime nécessaire, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la huitième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourrait annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par les onzième, douzième et treizième résolutions, nous vous proposons de donner à votre conseil d'administration des délégations de compétence à l'effet de décider, s'il l'estime opportun, des émissions :

- d'actions ordinaires de la société,
- de titres de capital donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société à émettre.

Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais il souhaite pouvoir disposer de ces délégations de compétence afin de pouvoir, par exemple, augmenter le capital social de la société, si cela s'avérait nécessaire, pour accompagner le développement de l'activité du groupe Guillemot Corporation ou pour améliorer sa situation financière. De telles délégations de compétence permettraient à votre conseil de procéder à ces émissions, avec une flexibilité accrue, et donnerait à la société une meilleure maîtrise du calendrier de réalisation de ces émissions éventuelles.

Nous vous proposons donc de donner à votre conseil des délégations de compétence à l'effet de décider, s'il l'estime opportun, une ou plusieurs émissions :

- avec maintien du droit préférentiel de souscription, à titre gratuit ou onéreux, et dans ce dernier cas, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital maximum de huit (8) millions d'euros (onzième résolution) ;
- avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital maximum de huit (8) millions d'euros, étant précisé que votre conseil aurait la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir ou non un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires (douzième résolution) ; et/ou
- avec suppression du droit préférentiel de souscription, notamment par voie de placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital social par an, et dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital maximum de huit (8) millions d'euros (treizième résolution).

Le plafond global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des onzième, douzième et treizième résolutions, ne pourrait excéder un montant nominal de huit millions d'euros, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les titulaires de droits attachés aux titres et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal total des titres de créances donnant accès à des titres de capital susceptibles d'être émis en vertu des onzième, douzième et treizième résolutions ne pourrait excéder quinze (15) millions d'euros.

En ce qui concerne les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription susceptibles d'être décidées dans le cadre de la délégation objet de la onzième résolution, nous vous proposons de conférer à votre conseil la faculté d'instituer un droit préférentiel de souscription à titre réductible au profit des actionnaires qui souscriraient un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Dans le cas où, les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'absorberaient pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits.

En ce qui concerne les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription objet des douzième et treizième résolutions, dans le cas où les souscriptions n'absorberaient pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions, titres de capital et valeurs mobilières non souscrits.

En cas d'émissions sans droit préférentiel de souscription, le prix d'émission serait fixé et déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce c'est-à-dire qu'il serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Ces onzième, douzième et treizième résolutions prévoient d'octroyer à votre conseil la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Votre conseil aurait la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émissions les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers.

Dans la limite des délégations objet des onzième, douzième et treizième résolutions qui seraient données par votre assemblée pour une durée de vingt-six mois, le conseil disposerait des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

La quatorzième résolution soumise à vos suffrages consiste à autoriser votre conseil d'administration à fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des titres de capital susceptibles d'être émis en vertu des délégations de compétence qui seraient données à votre conseil au titre des douzième et treizième résolutions.

Le prix d'émission serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Par la quinzième résolution, nous vous proposons de donner à votre conseil d'administration une autorisation pour augmenter le montant des émissions qui pourraient être décidées en vertu des onzième, douzième et treizième résolutions, en cas de demande excédentaire.

Le nombre de titres pourrait ainsi être augmenté dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La seizième résolution soumise à vos suffrages consiste à déléguer à votre conseil d'administration tous pouvoirs afin de procéder à des augmentations de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature qui pourraient être consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet notamment de fixer les conditions de l'émission ; arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés ; fixer la nature et le nombre des actions ou des autres titres à émettre en rémunération des apports, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ; statuer sur l'évaluation des apports ; constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ; et d'une manière générale, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports.

Cette autorisation emporterait renonciation des actionnaires, au profit des porteurs de titres objets des apports en nature, à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital émis par la société en rémunération de ces apports en nature, et serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La dix-septième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil, s'il l'estime opportun, de décider des augmentations de capital, réservées aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Cette délégation emporterait, en faveur des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émis, et serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Le montant nominal total des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait excéder 2% du montant du capital social de la société à la date de la décision du conseil d'administration.

Le prix de souscription serait déterminé par votre conseil conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail. Il ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de votre conseil fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 et L.3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

Cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, de fixer les conditions des émissions, déterminer les conditions d'attribution, constater les augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Par la dix-huitième résolution, nous vous proposons de fixer à huit (8) millions d'euros le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations de compétence, pouvoir et/ou autorisations qui seraient conférées à votre conseil d'administration au terme des onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions soumises à votre assemblée générale ce jour, et le cas échéant, des délégations ou autorisations en cours de validité; étant précisé que ce plafond ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux titres et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Par la dix-neuvième résolution, nous vous proposons de modifier l'article 9 des statuts afin de permettre le renouvellement échelonné des administrateurs ainsi que le recommande le code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Par la vingtième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Fait à Rennes, le 22 mars 2017,

Le conseil d'administration.

4 INFORMATION SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUELEMENT DE MANDAT OU LA NOMINATION EST PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nom	LAIR
Prénom	Marie-Hélène
Age	70 ans
Emplois ou fonctions occupés dans la société	Administrateur
Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues	1 000
Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années	Néant
Référence professionnelles et activités professionnelles	Après des études comptables supérieures, Mme LAIR a été collaboratrice en société d'expertise comptable jusqu'en 1986 et était notamment responsable d'un portefeuille de clients. De 1986 à 1999, Mme LAIR a occupé la fonction de Responsable d'un centre de production chez BIS France. Elle était chargée de la gestion de ce centre et notamment des domaines suivants : production, crédit clients, comptabilité et contrôle de gestion. Pendant cette période (1992 et 1993), Mme LAIR a également exercé la fonction de Directeur Comptable au siège social du Groupe BIS. De 2000 à 2004, Mme LAIR a occupé un poste de Manager Production au sein du groupe Vedior France (Travail temporaire). Elle avait notamment en charge les domaines suivants : paie, comptabilité et contrôle de gestion. Mme LAIR a également été membre du Comité de Direction Financière chez VEDIOR France.

Nom	LE ROY
Prénom	Corinne
Age	54 ans
Emplois ou fonctions occupés dans la société	Néant
Emplois ou fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années	En vigueur : - Directrice Générale de Shanghai Ubi Computer Software Co., Ltd (Chine) - Administrateur de Shanghai Uno Network Technology Co., Ltd (Chine) Expirés : néant
Nombre d'actions GUILLEMOT CORPORATION détenues	Aucune
Référence professionnelles et activités professionnelles	Mme Le Roy a établi le groupe Ubisoft Entertainment en Chine en 1996 et est depuis cette date directrice générale de sa filiale à Shanghai. Elle y a d'abord dirigé les activités d'édition de jeux vidéo, puis a pris en charge la production des jeux vidéo en 2000. Depuis 2000, elle se concentre sur le développement du studio Ubisoft à Shanghai, premier et seul studio de jeux vidéo de classe mondiale avec création et capacité de production complète en Chine. Il a été classé parmi les cent meilleurs studios au monde en 2009 (Develop 100) lorsque Tom Clancy's EndWar a remporté le prix E3 Game Critics pour le meilleur jeu de stratégie. En 2009, Corinne Le Roy s'est vue décernée The White Magnolia par le gouvernement municipal de Shanghai pour sa contribution exceptionnelle à Shanghai. Avant d'intégrer le groupe Ubisoft Entertainment, Mme Le Roy, diplômée en soins infirmiers et médicaux, a travaillé dans les hôpitaux et les domaines de santé publique sur le développement et la gestion de projets en Afrique, ex-URSS et au Moyen-Orient.

5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Adhésions au contrat d'assurance collective obligatoire santé

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Yves et Christian Guillemot.

Nature et objet : Messieurs Claude, Yves et Christian Guillemot ont chacun adhéré au contrat d'assurance collective et obligatoire complémentaire santé souscrit par votre société auprès de la société PREDICA.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : concourir au maintien du rapport qualité-prix des garanties souscrites auprès de la société PREDICA du fait d'un plus grand nombre d'adhérents.

Modalités : le montant des cotisations comptabilisées en charges au cours de l'exercice s'élève à 765,00 euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 avril 2016 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 pour Messieurs Claude et Christian Guillemot et au 1^{er} mars 2016 pour Monsieur Yves Guillemot.

2- Avances en comptes courants d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ont chacun consenti à votre société, le 26 août 2002, une avance en compte courant d'actionnaire non-rémunérée chacune d'un montant de 999 999,42 Euros (soit un total de 4 999 997,10 Euros).

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ont abandonné la totalité de leur créance le 30 août 2002 sous réserve d'un retour à meilleure fortune. Votre société avait accepté cet abandon de créance reconnaissant qu'au cas où elle serait de nouveau bénéficiaire, elle rembourserait à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot le montant en principal de la créance abandonnée, étant entendu que le montant pouvant être remboursé annuellement à chacun d'eux ne pourra être supérieur à 4% du résultat net annuel de votre société.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : respecter les engagements pris envers Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Modalités : l'exercice clos au 31 décembre 2015 ayant dégagé un bénéfice, votre société a remboursé à chacun des messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot la somme de 84 768,72 euros le 10 juin 2016. Le montant des avances en compte courant d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune restant à rembourser au 31 décembre 2016 s'élève à 971 791,75 Euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 26 mai 2016.

3- Garantie donnée à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : le 26 mai 2016, votre société a donné une garantie à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse être exemptée de l'obligation de faire vérifier, par un commissaire aux comptes, ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : permettre à votre filiale Guillemot Limited une économie substantielle en diminuant ses frais liés à la clôture.

Modalités : garantie du passif de la société Guillemot Limited au 31 décembre 2015 (lequel s'élevait à 37 239 Livres Sterling) jusqu'à ce que le passif soit acquitté en totalité.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 26 mai 2016.

4- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : le 26 mai 2016, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : le motif retenu par votre conseil d'administration étant de permettre à la filiale anglaise Guillemot Limited de continuer ses activités au Royaume Uni. Cette filiale assurant les fonctions de vente, promotion et marketing au Royaume Ubi, marché numéro un en Europe pour le accessoires de jeux vidéo.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à fournir un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 26 mai 2016.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Avenant au bail conclu avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu le 1^{er} décembre 2002 un bail avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 29 novembre 2002. Un premier avenant audit bail a été signé le 14 février 2006, prenant effet au 1^{er} mars 2006, modifiant la surface pour la porter à 3 636 m² ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 6 561,40 Euros HT. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 7 février 2006. Un second avenant audit bail a été signé le 14 septembre 2007, prenant effet au 17 septembre 2007, modifiant la surface pour la porter à 5 466 m² ainsi que le loyer mensuel pour le porter à 9 343,00 Euros HT. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 20 août 2007.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 112 116,00 Euros HT.

2- Avenant au bail conclu avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Nature et objet : le 1^{er} juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl, pour une surface à usage de bureaux de 667m² et un loyer annuel de 55 361 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010. Un avenant audit bail a été signé le 30 octobre 2012, lequel a pris effet le 1^{er} novembre 2012, modifiant la surface pour la porter à 640 m² ainsi que le loyer annuel pour le porter à 53 120 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 53 120 Euros HT.

3- Bail avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu un bail commercial avec la société Hercules Thrustmaster SAS, le 1^{er} juillet 2010, pour une surface de 570m² à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010. Le loyer annuel est fixé à 47 310 Euros HT.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 47 310 Euros HT.

4- Bail conclu avec la société Ubisoft International SAS

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Nature et objet : votre société a conclu un bail commercial avec la société Ubisoft Books and Records SASU, le 1^{er} juillet 2010, pour une surface de 111m² à usage de bureaux. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010. Un avenant audit bail a été signé le 28 mars 2012 prenant acte que la société Ubisoft International SAS a subrogé dans tous ses biens, droits et obligations la société Ubisoft Books and Records SASU, cette dernière ayant été dissoute sans liquidation en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, avec effet au 30 novembre 2011. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 28 mars 2012. Le loyer annuel est fixé à 9 213 Euros HT.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 9 213 Euros HT.

5- Bail signé avec la société Guillemot Innovation Labs SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : le 30 octobre 2012, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Innovation Labs SAS, pour une surface à usage de bureaux de 27m², lequel a pris effet le 1^{er} novembre 2012. Le loyer annuel est fixé à 2 241 Euros HT. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 octobre 2012.

Modalités : le montant des loyers reçus au cours de l'exercice s'élève à 2 241 Euros HT.

6- Lettre de confort consentie à la société Guillemot GmbH

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Nature et objet : le 28 avril 2014, votre société a consentie à sa filiale allemande Guillemot GmbH une lettre de confort (engagement donné de veiller à ce que la société Guillemot GmbH soit dotée de moyens financiers pour être en mesure de satisfaire à toutes ses obligations envers les tiers ainsi qu'envers le personnel de Guillemot GmbH).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 28 avril 2014.

7- Garantie donnée à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : le 9 juin 2015, votre société a donné une garantie à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse être exemptée de l'obligation de faire vérifier, par un commissaire aux comptes, ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Modalités : garantie du passif de la société Guillemot Limited au 31 décembre 2014 (lequel s'élevait à 46 294 Livres Sterling) jusqu'à ce que le passif soit acquitté en totalité.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 21 mai 2015.

8- Lettre de soutien consentie à la société Guillemot Limited

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot.

Nature et objet : le 9 juin 2015, votre société a consenti une lettre de soutien à sa filiale anglaise Guillemot Limited afin que cette dernière puisse continuer ses activités au Royaume-Uni.

Modalités : confirmation d'intention donnée de continuer à fournir un soutien financier à la société Guillemot Limited pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 21 mai 2015.

Fait à Rennes, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan

MB Audit

Khadija Roullé

6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Guillemot Corporation S.A. désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1- Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 11.1, 11.2.1.1 et 11.3 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2- Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 2 à 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 70% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Rennes et Neuilly sur Seine, le 21 mars 2017

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jérôme Mouazan
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

³ France : Rennes et Carentoir / Roumanie : Bucarest

Annexe: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectifs et répartition hommes/femmes, répartition par âge, répartition par zone géographique,
- Nombre d'embauches et de licenciements,
- Rémunération,
- % travailleurs à temps partiel et nombre d'heures supplémentaires,
- Nombre de jours d'absence,
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail (qualitatif),
- Nombre d'accidents du travail,
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation (qualitatif),
- Nombre d'heures de formation,
- Répartition homme/femme, Indice de salaire homme/femme.

Informations environnementales :

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets (qualitatif),
- Consommation d'eau en m³,
- Consommation d'électricité en KWh et consommation de fuel.

Informations sociétales :

- En matière d'emploi et de développement régional (qualitatif),
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux (qualitatif),
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale (qualitatif),
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (qualitatif).

➤ RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

1 HISTORIQUE DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

1984-1985

- ◆ Orientation de l'entreprise Guillemot vers la distribution de produits informatiques et de jeux vidéo.

1994-1996

- ◆ Création par les cinq frères Guillemot d'un réseau de sociétés de commercialisation dans de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, Etats-Unis, Canada, Hong-Kong).

1997

- ◆ Création de Guillemot Corporation avec pour vocation de devenir spécialiste de la conception et de la diffusion de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs, et la distribution de logiciels.

1998-1999

- ◆ **Fin novembre 1998** : Introduction avec succès de Guillemot Corporation sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.
- ◆ Dans le domaine des accessoires de jeux, Guillemot Corporation devient l'un des acteurs mondiaux des volants pour PC avec l'acquisition de l'activité Hardware et Accessoires du Groupe américain Thrustmaster®.
- ◆ Signature avec Ferrari® d'un accord de licence mondiale exclusive pour ses accessoires de course pour PC et consoles.
- ◆ Rachat de la société américaine Hercules Computer Technology Inc, l'inventeur de la carte graphique pour PC, qui complète les activités de fabrication de cartes son et kits multimédias du Groupe.

2000-2002

- ◆ Le Groupe se concentre sur la conception de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs et de leurs logiciels.

2005

- ◆ **Septembre** : Lancement d'une nouvelle gamme de volants Thrustmaster sous licence Ferrari, et commercialisation d'une nouvelle gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console PSP® de Sony®.

2007

- ◆ **31 août** : Remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 6,9 millions d'euros correspondant aux

obligations convertibles émises en juillet 1999 restant en circulation sur le marché.

- ◆ **Novembre** : Lancement par Thrustmaster d'une nouvelle gamme de joysticks dédiée à la simulation de vol.

2008

- ◆ **Janvier** : Présentation de la nouvelle DJ Console RMX d'Hercules pour les DJ professionnels, lors du Namm Show en Californie.
- ◆ **Septembre** : Sortie du premier produit de la nouvelle gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules pour répondre au nouvel art de vivre que sont la détente et le partage en tout lieu des nouveaux contenus ludiques que propose le monde Internet.

2009

- ◆ **Septembre** : Signature d'un accord de licence avec The Walt Disney Company Ltd pour l'Europe de l'Ouest permettant à Thrustmaster un accès à l'ensemble des univers de films et de jeux vidéo de Disney pour fabriquer des accessoires dédiés à ces jeux.

2010

- ◆ **Octobre** : Sortie du nouveau fer de lance de Thrustmaster, le joystick HOTAS Warthog sous licence US Air Force, résultat d'une intense collaboration entre les équipes de développement de Thrustmaster et les membres de la communauté Simmers.
- ◆ **Décembre** : Annonce du volant et pédalier T500RS pour PlayStation®3, produit officiel sous licence Sony Computer Entertainment pour vivre une expérience de conduite réaliste, puissante et sans concession.

2011

- ◆ **Janvier** : Lancement du volant T500RS, volant officiel sous licence du jeu Gran Turismo®5.

Prix de l'innovation reçu par Thrustmaster dans la catégorie des accessoires de jeux pour le HOTAS WARTHOG à l'occasion du salon commercial CES à Las Vegas.

Elargissement significatif de sa couverture géographique passant de trente-cinq pays à plus de soixante pays.

- ◆ **Septembre** : Lancement par Hercules de son premier système d'enceintes DJ de monitoring actives avec les Hercules XPS 2.0 80 DJ Monitor.

2012

- ♦ **Août** : Sortie des nouvelles manettes officielles Xbox 360 aux fonctionnalités particulièrement innovantes et d'une précision ultime pour répondre aux gamers les plus exigeants.
- ♦ **Décembre** : Lancement de la gamme WAE de haut-parleurs sans fil pour Smartphones et tablettes.

2013

- ♦ **Janvier** : Arrivée de Thrustmaster sur le marché des casques Gaming.
- ♦ **Mars** : Le Groupe fait appel à un entrepôt logistique à Hong-Kong.
Recentrage de l'activité Hercules vers les produits audio. Intensification des efforts de R&D et des partenariats pour créer des accessoires uniques et accompagner le lancement des consoles de Nouvelle Génération Xbox One et PlayStation4 en fin d'année.
- ♦ **Novembre** : Sortie du premier volant Thrustmaster officiel sous licence Sony Computer Entertainment Europe (SCEE) compatible à la fois PlayStation®3 et PlayStation®4.
- ♦ **Décembre** : Lancement du premier volant pour la nouvelle console Xbox® One de Microsoft : le volant TX Racing Wheel Ferrari 458 Italia Edition, volant à retour de force.

2014

- ♦ **Janvier** : Présentation du haut-parleur sans fil WAE NEO, et du contrôleur DJControlWave récompensés au salon américain CES à Las Vegas de deux « CES innovations 2014 Design & Engineering awards ».
- ♦ **Mai** : Lancement du volant T300, premier volant Force Feedback sous licence PlayStation®4.

2015

- ♦ **Janvier** : Les nouveaux contrôleurs pour DJs connectés, Hercules Universal DJ et DJControl Jogvision, premier contrôleur DJ Hercules avec un affichage dans les jogwheels, ont tous les deux reçu le très convoité *CES Innovation Honoree Award 2015* pour leur écosystème unique lors du salon américain de Las Vegas.
- ♦ **Septembre** : Ouverture d'une filiale en Chine.
- ♦ **Octobre** : Lancement du casque Gaming sous licence officielle Xbox One, le Y-300X.
- ♦ **Novembre** : Sortie du nouveau haut-parleur sans fil Outdoor avec ses accessoires, le Hercules WAE Outdoor 04Plus Pack.

2016

- ♦ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2015 à 65,8 millions d'euros, en nette progression de 63%, avec Thrustmaster en croissance de 98% et Hercules en baisse de 15%.
Obtention d'un nouveau prix « *CES Innovation Honoree Award 2016* » pour le haut-parleur sans fil Hercules WAE Outdoor Rush lors du salon américain de Las Vegas.
- ♦ **Février** : Lancement en exclusivité mondiale du premier joystick Thrustmaster officiel pour PlayStation®4. Il a été lancé avec le jeu War Thunder pour la console.
- ♦ **Mars** : Publication des résultats annuels 2015 avec un résultat opérationnel courant à 2,4 millions d'euros.
- ♦ **Avril** : Signature du partenariat entre Thrustmaster et Bethesda pour le casque Gaming haut de gamme Y-350X sous licence DOOM.
- ♦ **Mai** : Partenariat de Thrustmaster avec les plus grands développeurs de jeux de réalité virtuelle pour intégrer ses volants et joysticks dans leurs jeux.
Mise sur le marché d'une nouvelle gamme d'accessoires de simulation de vol pour la célébration des vingt-cinq ans de Thrustmaster.
- ♦ **Novembre** : Lancement du simulateur de courses de Thrustmaster TS-PC RACER, le volant ultime pour PC de la marque Thrustmaster.
Sortie de l'enceinte Bluetooth Outdoor, l'enceinte Hercules WAE Outdoor 04Plus FM.
- ♦ **Décembre** : Obtention du CES Innovation Awards Honoree 2017 pour l'ensemble joystick T.16000M FCS Flight Pack, « pack » qui se compose du joystick T.16000M FCS, de la manette des gaz TWCS et du palonnier TFRP.

2017

- ♦ **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2016 à 64,2 millions d'euros.
- ♦ **Mars** : Création et lancement simultanément avec la sortie du jeu sous licence Ghost Recon® Wildlands d'Ubisoft le 7 mars.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

2.1 Renseignements de caractère général

Dénomination sociale	GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial	GUILLEMOT
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration régie par le code de commerce.
Siège social	Adresse : Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex Téléphone : 02.99.08.08.80
Nationalité	Française
Registre du commerce et des sociétés	414 196 758 R.C.S. Rennes
Code APE	4651Z
Date de création et durée de vie	Constituée le 1 ^{er} septembre 1997 pour une durée de 99 ans. Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année (article 16 des statuts).

2.2 Acte constitutif et statuts

2.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

2.2.2 Assemblées générales

L'article 14 des statuts prévoit que « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même.

Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité. S'agissant des titres au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Seule l'assemblée générale est habilitée à modifier les droits des actionnaires et le capital social de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2.2.3 Droits de vote

L'article 8 des statuts prévoit qu'un « droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Cette modalité a été mise en place lors de la constitution de la société et pourra être supprimée uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui est seule habilitée à modifier les statuts de la société.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans mentionné ci-dessus. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires (article L.225-124 du code de commerce).

Les statuts de la société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

2.2.4 Répartition des bénéfices (article 17 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- Les sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours, lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.
- Les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utiles d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du code de commerce proposer une option au paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la société.

2.2.5 Franchissement de seuils statutaires (article 6 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4%, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du code de commerce susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du code de commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

2.2.6 Pouvoirs du Directeur Général (extrait de l'article 13 des statuts)

L'article 13 des statuts prévoit que le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

2.2.7 Membres des organes d'administration et de direction (extraits des articles 9, 10 et 13 des statuts)

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et dix-huit au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires; toutefois en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, ni la limite d'âge statutaire.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et le cas échéant les limitations de ses pouvoirs.

Le directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique assume la direction générale de la société et représente la société à l'égard des tiers.

Il ne peut être nommé qu'un seul directeur général dans la société. Ce dernier est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou une autre personne physique, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq. Lorsqu'il est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2.3 Boni de liquidation

Le boni de liquidation est réparti entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L.237-29 du code de commerce).

2.4 Changement de contrôle

Aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

2.5 Titres au Porteur Identifiable

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des Titres au Porteur Identifiable (TPI) afin de recevoir des informations détaillées sur l'identité de ses actionnaires.

2.6 Consultation des documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société.

2.7 Politique de distribution de dividendes

Guillemot Corporation S.A. prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies. Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

3 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION

3.1 Responsables du document de référence

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

3.1.1 Attestation des responsables du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 5 à 73 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Carentoir, le 27 avril 2017

Monsieur Claude GUILLEMOT
Président Directeur Général

4 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires	Date de nomination	Prochaine échéance du mandat
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SAS (Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010. Mandat renouvelé le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
MB AUDIT Sarl (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010 et le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
Suppléants	Date de nomination	Prochaine échéance du mandat
Monsieur Jean-Christophe Georghiou 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
Monsieur Jacques LE DORZE 2 Place du Martray 22650 Ploubalay	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010 et le 26/05/2016.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux sont présentés au paragraphe 8 des Comptes consolidés.

5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION

5.1 Responsable de l'information

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex
Tél. 02 99 08 08 80

5.2 Politique d'information – Documents accessibles au public

Le Groupe Guillemot Corporation s'efforce de mettre à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de façon régulière et homogène une information financière transparente sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives et ce, en conformité avec les réglementations boursières.

La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la société transmet l'information réglementée au diffuseur professionnel Les Echos, qui satisfait également aux critères fixés par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et répond à la Directive Européenne dite de « transparence ».

En outre, tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large, immédiate, effective et intégrale conformément aux obligations réglementaires et selon les délais légaux.

Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers (www.boursorama.fr ; www.prline.fr...).

L'ensemble des publications relatives à l'activité et à la situation financière du Groupe est disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de Guillemot Corporation S.A. (www.guillemot.com). Ce site Internet présente en outre les activités et produits du Groupe.

Les actionnaires ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : financial@guillemot.fr.

Le Groupe organise également deux réunions SFAF (*Société Française des Analystes Financiers*) par an à l'occasion de la publication de ses résultats.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, documents de référence, rapports financiers annuels...) sont disponibles sur simple demande formulée auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande.

Par ailleurs, il est précisé que les documents suivants peuvent être consultés pendant toute la durée de validité du présent document de référence :

- Les statuts de l'émetteur (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir),
- Tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com),
- Les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com).

6 TABLE DE CONCORDANCE – DOCUMENT DE REFERENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

RUBRIQUES	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Responsables du document de référence	p. 158
1.2 Attestation des responsables du document de référence	p. 158
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 98 et 159
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p. 19 et 20
4. FACTEURS DE RISQUE	
4.1 Risques liés au secteur d'activité de l'émetteur	p. 27 et 28
4.2 Risques liés à la société	p. 28 à 31, 95 à 96
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de l'émetteur	p. 153 à 155
5.2 Investissements	p. 11, 22, 77, 87 à 89
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	p. 5 à 11
6.2 Principaux marchés	p. 126 à 132
6.3 Evénements exceptionnels	Néant
6.4 Dépendance éventuelle	p. 27
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle de l'émetteur	p. 13 et 14
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	p. 21 et 22
7.2 Liste des filiales importantes	p. 109
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	p. 88 et 89
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 52 à 55
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	p. 19, 20 et 92 à 93
9.2 Résultat d'exploitation	p. 19 et 20
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	p. 74, 76 et 91
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	p. 77 et 91
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	p. 92 à 93 et 94 à 96
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	p. 28 et 29
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements (investissements à réaliser à l'avenir - immobilisations corporelles)	p. 29 et 92 à 93
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 11, 80, 87 et 93
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice	p. 22 et 132
12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	p. 22 à 23 et 132

RUBRIQUES	Pages
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Néant
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1 Organes d'administration et de direction	p. 39 à 44 et 47
14.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de direction	p. 47
15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés	p. 44 à 46
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 44 à 46
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et durée du mandat	p. 39
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	p. 47
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	p. 67
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 64
17. SALARIES	
17.1 Nombre de salariés	p. 48 et 97
17.2 Participation et stock-options	p. 32 et 61
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Néant
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p. 31 à 33
18.2 Existence de droits de vote différents	p. 31 à 33
18.3 Contrôle de l'émetteur	p. 31 à 33
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	Néant
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	p. 97, 98, 147 à 149
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	p. 2 et 74 à 98
20.2 Informations financières pro forma	Néant
20.3 Etats financiers	p. 74 à 98 et 101 à 121
20.4 Vérification des informations financières historiques	p. 99 à 100 et 122 à 123
20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2016
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 157
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 30
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 22
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	p. 31 à 37 et 59 à 60
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 64 à 66, 155 à 157
22. CONTRATS IMPORTANTS	p. 31
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Néant
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 160
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 84 et 108 à 109

7 TABLE - RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence inclut le rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

La table ci-après renvoie aux paragraphes du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

RUBRIQUES	Pages
1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016	p. 101 à 121
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	p. 122 à 123
3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	p. 74 à 98
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidé	p. 99 à 100
5. Rapport de gestion	p. 5 à 73
6. Déclaration des responsables du rapport financier annuel	p. 158
7. Rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du code de commerce	p. 64 à 73
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	p. 124 à 125

8 TABLE DE CONCORDANCE – INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

INFORMATIONS SOCIALES		
Emploi	L'effectif total et la répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	p. 48
	Les embauches et les licenciements	p. 48
	Les rémunérations et leur évolution	p. 48
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	p. 49
	L'absentéisme	p. 49
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	p. 49
	Le bilan des accords collectifs	p. 49
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 50
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	p. 50
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	p. 50
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	p. 50
	Le nombre total d'heures de formation	p. 51
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	p. 51
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	p. 51
	La politique de lutte contre les discriminations	p. 51
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	p. 51
	Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	p. 51 et 52
	Elimination du travail forcé ou obligatoire	p. 52
	Abolition effective du travail des enfants	p. 52

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	p. 52
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	p. 52
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	p. 52
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	p. 52
Pollution	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	p. 53
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	p. 53
Economie Circulaire	Prévention et gestion des déchets :	
	- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets,	p. 53
	- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	p. 53
	Utilisation durable des ressources :	
	- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,	p. 54
- La consommation de matières premières, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,	p. 54	
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables,	p. 54 et 55	
- L'utilisation des sols	p. 55	
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	p. 55
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	p. 55
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p. 55

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	p. 56
	Sur les populations riveraines ou locales	p. 56
Relations avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	p. 56
	Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 56
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p. 57
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p. 57
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 57
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 57
Autres actions	Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	p. 57

9 CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

COMMUNICATION FINANCIERE - CALENDRIER 2017		
26 janvier 2017	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2016
23 mars 2017	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2016
27 avril 2017	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Premier trimestre de l'exercice 2017 et de l'information trimestrielle
24 mai 2017	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
27 juillet 2017	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2017
28 septembre 2017	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2017
26 octobre 2017	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre de l'exercice 2017 et de l'information trimestrielle

10 GLOSSAIRE

2.1

Système de diffusion du son avec trois canaux, deux canaux restituant la stéréo et un caisson de basse.

Bluetooth®

Technologie qui utilise une technique radio courte distance destinée à simplifier les connexions entre les appareils électroniques. Les premiers appareils utilisant la version 3.0 de cette technologie sont apparus début 2010. Cette technique permet aujourd'hui l'envoi du son en « *streaming* » vers des enceintes sans fil.

Casque Gaming / Casque audio pour joueurs connectés

Casque audio équipé de microphone pour permettre la communication entre équipes pour les jeux en ligne et en réseau.

Console de jeux

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emmener partout. Les consoles de jeux de salon ont progressivement évolué de l'état de machine dédiée uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

DJ

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée privée ou en boîtes de nuit notamment et qui peut simplement enchaîner les morceaux de musique les uns après les autres, mais aussi les mixer, ajouter des effets, pour créer ses propres mix. Certains DJ sont maintenant de vrais créateurs et réputés dans le monde entier.

DJing

Activité qui consiste à animer des soirées en programmant, mixant, adaptant ou re-visitant de la musique pour un public dans des prestations privées (entre amis, en famille, ou dans un cadre associatif ou professionnel...), publiques (animations de bars, restaurants, fêtes, concerts, pubs...) ou à distance (télé diffusion : Internet, radio, télévision...) L'objectif du DeeJay est le plus souvent de faire danser le public.

EBITDA (« Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization »)

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions.

ESPORT (« Sport électronique »)

Ensemble des pratiques compétitives ayant pour moyen de confrontation, de performance et de dépassement de soi, un support numérique, et en l'occurrence un jeu vidéo. C'est la pratique d'un jeu vidéo à plusieurs joueurs sur Internet ou en réseau dans le cadre d'une compétition (amicale ou non) durant laquelle s'affrontent des joueurs professionnels ou amateurs, seuls ou en équipe.

Gamme DJ

Gamme qui regroupe les contrôleurs pour faire du mixage numérique de la musique.

Haut-parleur connecté

Haut-parleur connecté à Internet et embarquant un assistant virtuel.

Merchandising

Terme qui regroupe l'ensemble des techniques d'optimisation ayant trait à l'allocation des surfaces d'exposition des produits dans les points de vente et à leur présentation. Le merchandising englobe généralement l'optimisation de l'assortiment, de l'allocation d'espaces par produit et marques, l'aménagement du point de vente et la communication sur le lieu de vente.

Objet connecté

Appareil qui nécessite la connexion à un autre pour pouvoir fonctionner.

OEM (« Original Equipment Manufacturer »)

Société chargée de concevoir et fabriquer un produit en tenant compte de spécifications techniques, puis vend le produit à une autre société qui sera responsable de sa distribution sous leur propre marque.

Réalité Virtuelle (« Virtual reality » ou VR)

Technologie qui permet de plonger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Il peut s'agir d'une reproduction du monde réel ou bien d'un univers totalement imaginaire. L'expérience est à la fois visuelle, auditive et, dans certains cas, optique avec la production d'un retour d'effets. Cette immersion se

fait au moyen d'un casque de réalité virtuelle qui place un système d'affichage 3D stéréoscopique sur le nez, devant les yeux.

Pad

Dans les instruments de musique électronique : Type de bouton, généralement large et doté d'un revêtement en caoutchouc, qui déclenche des événements (lecture d'un son, effet, commande...). A la différence des boutons poussoir classiques, un pad ne se déplace pas quand on l'actionne. Il se déforme et reprend sa forme quand on le relâche. Certains pads s'actionnent avec le doigt, d'autres s'actionnent via d'autres contacts comme des marteaux, des baguettes ou d'autres contacts mécaniques.

Scratching

Procédé consistant à faire tourner à la main un disque vinyle sous une tête de lecture de platine vinyle, alternativement en avant et en arrière, de façon à produire un effet spécial en modifiant brusquement et par à-coups la vitesse de lecture du vinyle.

Smartphone

Téléphone mobile intelligent qui combine des fonctions avancées, de nombreuses applications et une interface tactile.

Streaming

Action d'écouter de la musique en provenance d'Internet sans la télécharger.

Webcam

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

Wi-Fi® (« Wireless Fidelity »)

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

Wii U™

Console de jeu vidéo qui a succédé à la console Wii de Nintendo. Elle a été dévoilée par Nintendo lors de l'E3 2011 mais est sortie fin 2012. La principale innovation de cette console est d'être équipée d'une manette semblable à une tablette dotée d'un écran 6,2 pouces tactile.

Le présent document est disponible sur le site de l'émetteur (www.guillemot.com). Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous.

GUILLEMOT CORPORATION S.A.
Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z
Place du Granier – BP 97143 – 35571 CHANTEPIE Cedex (Rennes)
Tél. : (33) 2 99 08 08 80